

RAPPORT DE GESTION 2019

4 métiers de base dans l'énergie

La production d'énergie thermique et électrique
La distribution
La commercialisation
Les services énergétiques

Production 100% renouvelable

- Près de 580 millions de kWh produits en 2019 par nos ouvrages hydrauliques, solaires, éoliens et de biomasse
- CHF 165 millions investis dans la production (électricité, chaleur, biogaz) entre 2015 et 2019

872
salariés

13 filières
d'apprentissage

45 postes électriques

Plus de 3'200 stations
et 10'500 km de lignes électriques
dont 80% sont souterraines

Services énergétiques clés en main et innovants

- 500 installations photovoltaïques résidentielles réalisées en 4 ans
- 60 pompes à chaleur installées en 2019
- 1'000 projets d'éclairage communal concrétisés par an
- 17 centrales de chauffage à distance en production
- 11 sociétés acquises depuis 2016
- 11 rénovations de bâtiments en 2019

750
km
de fibre optique

870 stations
moyenne tension
équipées

Près de 300 communes desservies

- 300'000 clients directs sur les cantons de Vaud, Valais, Fribourg et Genève
- 100'000 appels et 57'000 courriers par année gérés par notre Service clientèle
- Plus de 66'800 adhérents à notre Espace client en ligne, en augmentation de 20% en une année

UNITÉS

MONNAIES

CHF	franc suisse
EUR	euro
mio	million
mrd	milliard

PUISSANCE

kW	kilowatt	
MW	mégawatt	1'000 kW
MWc	mégawatt-crête	1 million de Wc

ÉNERGIE

kWh	kilowattheure	
MWh	mégawattheure	1'000 kWh
GWh	gigawattheure	1 million de kWh
TWh	térawattheure	1 milliard de kWh

TENSION

kV	kilovolt	1'000 volts
----	----------	-------------

EMPREINTE CARBONE

teqCO ₂	tonne équivalent carbone
--------------------	--------------------------

SOMMAIRE

1. RAPPORT ANNUEL	5
Message à nos actionnaires	6
Passage de témoin à la tête de Romande Energie	8
2019 en bref	10
Production d'énergie	12
Services énergétiques	13
Distribution d'électricité et réseaux	14
Commercialisation de l'énergie	14
Innovation, recherche et développement	15
Sécurité	15
Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE): trois piliers	16
Charte fournisseurs: pour une relation fiable, durable et responsable	18
Satisfaction client	18
Marque employeur	19
Effectif moyen du personnel et répartition selon l'âge et le sexe	19
Gestion des risques	20
2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	21
Structure du Groupe et actionnariat	22
Structure du capital	28
Conseil d'administration	29
Hommage à Monsieur Christian Budry	34
Comité de direction	39
Hommage à Monsieur Denis Matthey	44
Rémunérations, participations et prêts	45
Droits de participation des actionnaires	45
Prise de contrôle et mesures de défense	45
Organe de révision	46
Politique d'information	47
Directive en matière de lutte contre la corruption	47
Rapport relatif à la Review des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise	48
3. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS	49
Conseil d'administration	50
Direction générale	51
Autres avantages aux membres du Conseil d'administration et de la direction générale	53
Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération	54
4. ÉTATS FINANCIERS	55
Commentaires financiers du Groupe Romande Energie	56
Chiffres clés consolidés	56
Principaux événements financiers	57
Comptes consolidés du Groupe Romande Energie	60
Compte de résultat consolidé	60
Bilan consolidé	61
Tableau de flux de trésorerie consolidé	62
Variations de capitaux propres consolidés	63
Annexe aux comptes consolidés	64
Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	86
Comptes annuels de Romande Energie Holding SA	90
Compte de résultat	90
Bilan	91
Annexe aux comptes annuels	92
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	95
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	96
CALENDRIER	101
CONTACTS	101
ÉDITEUR	101

RAPPORT ANNUEL

MESSAGE À NOS ACTIONNAIRES

Guy Mustaki, président du Conseil d'administration
Christian Petit, directeur général

Dans un contexte en pleine mutation, marqué par la prise de conscience croissante des conséquences du réchauffement climatique et par les incertitudes du cadre légal, Romande Energie affirme ses ambitions en tant qu'acteur de la transition énergétique et poursuit la mise en œuvre de sa stratégie 2018-2023. En témoigne l'accroissement significatif de son parc de chauffages à distance, de microgrids et d'installations photovoltaïques.

L'année 2019 a été marquée chez Romande Energie par une transition managériale. M. Christian Petit a succédé à M. Pierre-Alain Urech qui quitte le Groupe après plus de 15 ans à sa tête. M. Christian Petit, aux commandes du Groupe depuis le 1^{er} juin 2019, poursuit le plan stratégique entamé par son prédécesseur en y apportant son expertise, notamment en matière d'innovation, de digitalisation et de développement de l'expérience client. D'autre part, la maladie a malheureusement contraint M. Denis Matthey, notre directeur financier depuis 2004, à se retirer en mai 2019, l'intérim étant assuré par M. Nicolas Conne, responsable de la comptabilité et du risk management. Après la très triste nouvelle du décès de M. Denis Matthey, le Conseil d'administration nommait, en décembre 2019, M. Nicolas Conne en tant que nouveau directeur financier du Groupe. En outre, c'est avec une grande tristesse que le Conseil d'administration et la Direction ont appris le décès de M. Christian Budry, administrateur du Groupe et président du Comité Finances et Audit, en début d'année 2020.

Le 27 septembre 2019, le Conseil fédéral a confirmé son intention de libéraliser totalement le marché suisse de l'électricité. Afin de maintenir les objectifs liés à la Stratégie énergétique 2050, des mesures d'accompagnement destinées à renforcer la compétitivité des énergies renouvelables vis-à-vis des énergies fossiles sont actuellement à l'étude, tout comme certains points clés concernant la sécurité d'approvisionnement. Au premier trimestre 2020, il est prévu

« SYMBOLE DE CETTE VOLONTÉ NOUVELLE, CE RAPPORT DE GESTION INFORME POUR LA PREMIÈRE FOIS SUR LE BILAN DES GAZ À EFFET DE SERRE DU GROUPE »

que le Conseil fédéral étudie le projet avant sa mise en consultation. Pour l'heure, le moment auquel la libéralisation totale du marché de l'électricité interviendra n'est pas connu, mais Romande Energie se prépare déjà activement à cette éventualité.

Afin de créer un environnement propice au succès de sa stratégie, Romande Energie s'est donné, en automne 2019, une nouvelle ambition, celle de peser de manière tangible et positive sur la nécessaire décarbonisation de la Suisse romande par le développement d'une culture d'entreprise faisant appel davantage à l'intelligence collective de ses parties prenantes et cherchant à développer de manière harmonieuse et équilibrée les trois dimensions que toute entreprise moderne et engagée se doit aujourd'hui de maîtriser : l'environnemental, le sociétal et l'économique. L'importance donnée à ces trois piliers sera désormais équivalente, afin de souligner la cohérence de la démarche du Groupe dans sa volonté :

- d'agir concrètement et activement sur la transition énergétique de la région ;
- d'optimiser les services à nos clients, via une culture d'innovation ouverte et le développement de solutions clés en main.

Symbole de cette volonté nouvelle, ce rapport de gestion informe pour la première fois sur le bilan des gaz à effet de serre du Groupe (voir page 17).

En matière d'innovation, la mise en service du parc solaire flottant de démonstration sur le lac des Toules, une première mondiale en milieu alpin, constitue un exemple des objectifs poursuivis par Romande Energie. Les résultats de ce projet pilote seront soigneusement étudiés afin d'ouvrir la voie à un parc de production de plus grande envergure. D'autres innovations, telles que la mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques implantées directement sur des candélabres, des lunettes de réalité augmentée permettant la visualisation des réseaux souterrains sans devoir ouvrir le sol ou une centrale solaire participative « Jardin Solaire » sont actuellement testées.

Romande Energie confirme également son expertise en matière de services énergétiques et plus particulièrement dans le domaine du chauffage à distance : en octobre, celui de Coppet, qui alimente plusieurs bâtiments scolaires des communes de Terre-Sainte, a été inauguré. Il fait appel à la même source d'énergie que celui de la STEP de Morges, soit l'énergie contenue dans les eaux usées des stations d'épuration. Plusieurs autres systèmes thermiques d'envergure sont en cours de réalisation, tels que ceux de « MorgesLac » et de Grandson, qui seront inaugurés courant 2020.

La première tranche du plus grand réseau microgrid de Suisse, alimenté notamment par un parc solaire, a été mise en service début 2019, pour le projet immobilier Oassis (Crissier). Cette solution continue à se développer et intègre graduellement des innovations et prestations complémentaires, ouvrant ainsi la voie à un nouvel ensemble intégré de solutions d'efficacité énergétique. Le potentiel de ces dernières est encore renforcé par la prise de participation dans

la start-up Tayo, proposant une plateforme permettant de simplifier les interactions entre locataires, gérances immobilières et prestataires de service ainsi que la gestion des incidents dans les appartements.

Répondant à une sollicitation de la Municipalité bussignolaise, Romande Energie a aussi finalisé l'acquisition du réseau de distribution et du parc d'éclairage public de Bussigny, qui est effective à compter du 1^{er} janvier 2020.

« ROMANDE ENERGIE CONFIRME ÉGALEMENT SON EXPERTISE EN MATIÈRE DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LE DOMAINE DU CHAUFFAGE À DISTANCE »



Guy Mustaki, président du Conseil d'administration, et Christian Petit, directeur général

NOTRE VISION

Nous facilitons et accélérons
la révolution énergétique
en Suisse.

NOTRE MISSION

Nos solutions innovantes
et durables permettent à nos clients,
investisseurs et collaborateurs de tirer
profit de la révolution énergétique
et de développer ensemble
un meilleur cadre de vie.

NOS VALEURS

Responsabilité
Ouverture
Innovation

« EN MATIÈRE D'INNOVATION,
LA MISE EN SERVICE DU PARC SOLAIRE
FLOTTANT DE DÉMONSTRATION SUR
LE LAC DES TOULES, UNE PREMIÈRE
MONDIALE EN MILIEU ALPIN,
CONSTITUE UN EXEMPLE DES
OBJECTIFS POURSUIVIS PAR
ROMANDE ENERGIE. »

Les efforts sont poursuivis également dans la production hydraulique et solaire avec la mise en service de la centrale de turbinage de Vionnaz, de la nouvelle conduite forcée de Vouvry et de la 500^e installation photovoltaïque chez un particulier.

En outre, les projets hydrauliques de l'Arnon et géothermiques d'EnergieÔ et d'AGEPP (Alpine geothermal power production) ont franchi des étapes significatives. L'année 2020 devrait donc voir plusieurs de ces programmes débiter leurs travaux et venir ainsi renforcer la production propre du Groupe.

Parallèlement, la société nationale enersuisse a vu le jour le 12 septembre 2018 et elle réunit depuis le 1^{er} janvier 2019 une partie des collaborateurs de Romande Energie Commerce dans les activités liées à la relation client. Romande Energie et ses partenaires, Primeo Energie (anciennement EBM) et EKZ (Elektrizitätswerke des Kantons

Zürich) visent ainsi l'optimisation de la qualité de service dans le but de générer une entité compétitive dans un marché où la pression sur les marges ne cesse de s'accroître.

Solidité du cours de l'action Romande Energie

Au 31 décembre 2019, l'action nominative de Romande Energie Holding SA a clôturé à CHF 1'200.-, en hausse de 1.7% par rapport au cours constaté un an auparavant (CHF 1'180.-). La solidité financière du Groupe, ainsi que le déploiement à long terme de sa stratégie permettront d'affronter les défis à venir et de générer de la valeur pour l'ensemble des actionnaires du Groupe.

Dividende 2019 stable

Notre politique de dividende vise à assurer la rentabilité et l'attractivité du titre Romande Energie Holding SA. Grâce à un niveau de liquidités élevé et une hausse de la performance opérationnelle, le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale le versement d'un dividende ordinaire de CHF 36.- par action, similaire à 2018, et ceci malgré des résultats en retrait et

d'importants investissements planifiés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Si l'assemblée générale valide les montants proposés, et compte tenu des actions en circulation, le montant total des dividendes versés s'élèvera à CHF 37.9 millions.

Dans ce contexte, la direction suivie par Romande Energie prend tout son sens. Ainsi le Groupe entend poursuivre sa transformation en vue de devenir un acteur majeur de la décarbonisation de la Suisse romande, continuant d'accroître sa propre production renouvelable, développant des solutions énergétiques innovantes et mettant l'accent sur un accompagnement vers l'autonomie énergétique de ses clients renforcée par la combinaison de compétences relationnelles et de services digitalisés.

Nous tenons à remercier l'ensemble des collaborateurs et des partenaires du Groupe qui ont permis ces succès et ces avancées en 2019, par leur implication, leur expertise et leur enthousiasme pour un futur plus durable.

Guy Mustaki
Président du Conseil d'administration

Christian Petit
Directeur général

PASSAGE DE TÉMOIN À LA TÊTE DE ROMANDE ENERGIE

Le 30 septembre 2019, **Pierre-Alain Urech** a pris une retraite anticipée, après avoir dirigé Romande Energie durant plus de 15 ans. Sa décision a été motivée par le souhait d'intégrer au plus vite son successeur, Christian Petit, dans la mise en œuvre de la nouvelle organisation du Groupe qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Comprenant sa réflexion quant à la nécessité d'assurer la transition à la tête du Groupe dans les meilleures conditions possibles, le Président et l'ensemble du Conseil d'administration de Romande Energie tiennent à le remercier ici pour son professionnalisme hors pair, son engagement sans faille et pour l'immense tâche accomplie durant les années qu'il a consacrées à la direction du Groupe.

Le Conseil d'administration salue en lui le chef d'entreprise, mais aussi l'homme qui a été très apprécié, tant par le personnel du Groupe que par ses multiples interlocuteurs. Sous la conduite de Pierre-Alain Urech, Romande Energie a non seulement obtenu d'excellents résultats financiers, mais a également parfaitement réussi sa mue du statut d'électricien à celui d'énergéticien.

Au-delà de 2019, Pierre-Alain Urech poursuivra ses fonctions d'administrateur pour quelques sociétés dans lesquelles Romande Energie Holding SA détient des participations. Le Groupe se réjouit de pouvoir continuer à bénéficier de sa précieuse collaboration, mais tient également à lui souhaiter une retraite heureuse et bien méritée auprès de sa famille.

Christian Petit a succédé à Pierre-Alain Urech à la tête de Romande Energie le 1^{er} juin 2019, au terme d'un passage de témoin de quelques mois. Economiste de formation, âgé de 56 ans et de nationalité suisse, Christian Petit a accompli jusqu'ici sa carrière dans le secteur des télécommunications. Membre de la Direction générale de Swisscom, il a été responsable de la division clientèle privée avant de devenir CEO de Swisscom Enterprise Customers. C'est sous sa houlette que Swisscom a créé un service client multicanal de pointe, qu'elle a mené à bien des fusions majeures et qu'elle s'est profilée comme une entreprise experte dans l'expérience client.

A sa maîtrise du secteur des télécommunications et des technologies de l'information, Christian Petit ajoute des qualités de dirigeant doté de grandes capacités stratégiques, relationnelles et humaines. Le Président et l'ensemble du Conseil d'administration lui souhaitent la bienvenue et se félicitent que Romande Energie puisse profiter de sa vaste expérience dans la gestion de la transformation des entreprises et de l'innovation.

A l'heure de la mutation numérique et de la multiplication des nouveaux développements technologiques, la nomination de Christian Petit permet au Groupe de disposer d'une personnalité de premier plan pour poursuivre sa croissance et pour faire face à la mutation du secteur énergétique avec confiance et sérénité.



2019 EN BREF

JANVIER

Entre digitalisation et nouveaux espaces, notre environnement de travail évolue. Dans la volonté d'accroître l'efficacité opérationnelle et l'agilité du Groupe, le siège de Morges débute sa mue.

De nouveaux modèles d'affaires accompagnent les clients du Groupe dans leur transition énergétique et aident ces derniers à réduire leur consommation. Cette stratégie a été récompensée par le prix du « Marketeur de l'année » décerné à Philippe Durr, directeur de Romande Energie Commerce.

MARS

Lancement du projet « Jardin Solaire » testé à Rolle et Mont-sur-Rolle. Pensé comme une grande centrale solaire participative, il permet au consommateur de devenir producteur d'énergie verte et locale, sans installer de panneaux sur son toit. Le projet a été couvert par le financement participatif et l'installation finalisée en décembre 2019.

AVRIL

Record de participation au Challenge des Explorateurs de l'Énergie, mené sous le patronage de la Commission suisse pour l'UNESCO et en partenariat avec l'association « J'aime ma Planète ». Sur près de 2'500 inscrits, 178 élèves ont été qualifiés et se sont joyeusement défiés lors du grand rallye des énergies.



MAI

Révolution digitale dans la maintenance des réseaux. En partenariat avec la société v-Labs, nous testons l'utilisation de lunettes de réalité augmentée pour un gain de temps et d'efficacité. L'opérateur en génie civil visualise en direct les données du réseau qui se superposent à sa vue du terrain. Ceci permet de limiter les dommages aux installations lors de l'excavation, de diminuer la durée des chantiers et d'accroître la sécurité des personnes.



JUIN

Inauguration de la centrale modernisée de Vouvry (Bas-Valais Energie SA) et du nouveau groupe de production du Fossau (Energie Renouvelable Vouvry SA). Offrant d'importantes synergies, ces installations hydroélectriques renforcent la production renouvelable chablaisienne de 12 millions de kWh.

JUILLET

Romande Energie Services célèbre l'installation de sa 500^e centrale photovoltaïque chez un particulier. Associée aux autres solutions proposées par le Groupe, tel le regroupement d'autoconsommateurs, cette technologie favorise l'autonomie énergétique de nos clients.



AOÛT

Partenaire officiel de la Fête des Vignerons, Romande Energie a déployé toute son expertise au profit de cet événement en gérant l'ensemble des installations électriques et d'infrastructures de fibre optique.

SEPTEMBRE

En collaboration avec les communes d'Yverne et de Corbeyrier, ainsi qu'avec notre soutien et celui de la Confédération, le Grand Canal est renaturé. Le cours d'eau voit sa biodiversité renforcée, mais aussi expliquée aux visiteurs au moyen d'un parcours didactique.



OCTOBRE

Dernières actualités en matière de technologies, lois et tendances: le blog « Questions d'énergie » donne la parole aux experts. Il accompagne ainsi les entreprises et les communes dans leur transition et leur permet d'échanger sur toutes ces nouvelles thématiques.

NOVEMBRE

À Aigle, Romande Energie et Green Motion SA testent un projet pilote au niveau suisse. Les utilisateurs du parking P+R peuvent recharger leur véhicule électrique grâce à une borne reliée à un candélabre préexistant. Les coûts de montage sont ainsi réduits et le stationnement longue durée mis à profit.

DÉCEMBRE

Première mondiale en milieu alpin, notre parc solaire flottant est mis en service sur le lac des Toules. Cette installation pionnière, qui offre une production annuelle de 800'000 kWh, permettra de tester la faisabilité technique et financière d'un projet futur de plus grande envergure.

PRODUCTION D'ÉNERGIE

Pour accroître sa production, Romande Energie mise en priorité sur le développement et l'optimisation de centrales reposant sur les énergies renouvelables. Les investissements prévus dans ce domaine devraient s'élever à CHF 405 millions d'ici 2025.

2019 a connu plusieurs étapes essentielles au niveau de l'hydraulique avec la création notamment de la société MBR SA (Massongex-Bex-Rhône SA) en vue de l'obtention de la concession pour un aménagement hydraulique sur le Rhône au palier de Massongex-Bex (13.5 MW, 75 GWh). En juillet, la centrale de turbinage des eaux du torrent de l'Avançon sur la commune de Vionnaz a été mise en service (production attendue : 6 GWh). Enfin, la nouvelle conduite forcée de la centrale de Vouvy, qui vient remplacer l'ancienne conduite centenaire, a également été mise en service.

Plusieurs projets de turbinage sont aussi en cours d'étude. Trois d'entre eux ont obtenu un permis de construire. Le projet des Eaux du Pays-d'Enhaut, mené en collaboration avec le Service de l'eau de la Ville de Lausanne, consiste à réaliser de nouveaux captages ainsi qu'à assurer le turbinage de ces eaux (production attendue : 4 GWh). Le projet de turbinage des eaux de l'Avançon en aval de l'installation des Salines de Bex sera réalisé par une société détenue à hauteur de 51% par Romande Energie et de 49% par les Forces Motrices de l'Avançon (FMA). Les travaux de construction démarrent en automne 2020 (production attendue : 10 GWh). Pour terminer, à la suite de l'obtention du permis de construire pour le turbinage des eaux du torrent de l'Arnon sur la commune de Vuiteboeuf en octobre 2019, une société détenue à hauteur de 60% par Romande Energie a été constituée. Son but est de construire et d'exploiter cette installation. Les travaux devraient démarrer au printemps 2020 (production estimée : 2.5 GWh).

Concernant le projet de parc éolien à Sainte-Croix, une décision du Tribunal fédéral est attendue pour le printemps 2020. Quant au projet « Eoliennes de Provence », après la révision de la loi vaudoise sur les constructions, les dossiers font l'objet d'un réexamen afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la nouvelle procédure. Cette dernière implique en effet une mise à l'enquête simultanée du plan partiel d'affectation (PPA) et du permis de construire. Le dépôt des nouveaux dossiers est prévu pour avril 2020. Plusieurs projets de communication ont été menés par Romande Energie, en coordination avec l'association du GREE (Groupement Romand pour l'Energie Eolienne) afin d'augmenter l'acceptation populaire de l'éolien, notamment au travers d'une campagne sur les réseaux sociaux.

La première étape de la centrale photovoltaïque du lac des Toules posée à même le lac et correspondant à environ 0.5 MW a été franchie. L'installation complète de ce projet atteindra une puissance de 12 MW. Le dossier de mise à l'enquête est en préparation.

Le portefeuille photovoltaïque de Romande Energie a franchi la barre des 25 MWc de puissance installée.

Les projets de géothermie AGEPP (Alpine Geothermal Power Production) à Lavey et EnergieÔ à Vinzel ont obtenu les permis de forer.

Les contrats CES (Contracting Energie Solaire) signés en 2019 représentent une puissance supplémentaire de 4.2 MWc, ce qui correspond à un doublement de la capacité de production des centrales solaires sous le modèle CES. L'ensemble de ces installations solaires produira environ 7.5 GWh/an dès 2020, soit la consommation électrique de 2'200 ménages.

Les prix de revient de l'énergie solaire autoconsommée sont en nette diminution. Cette solution permet à nos clients de réduire leur facture énergétique tout en consommant une énergie locale, renouvelable et sans production de CO₂.

Des solutions de mobilité électrique, avec mise à disposition de bornes de recharge sous le modèle de contracting, ont également été introduites : un premier déploiement a été effectué sur le site de notre client Holcim SA à Eclépens.

L'année 2019 a confirmé l'excellent démarrage des activités de Romande Energie dans le secteur des microgrids. Cette mise en œuvre des regroupements pour la consommation propre sous forme de contracting dans des projets immobiliers neufs, rencontre un grand succès. Elle s'inscrit de manière simple et rentable dans le cadre des impératifs écologiques de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Les premières tranches des microgrids concernant les projets immobiliers Oassis (Crissier) et des Cèdres (Chavannes-près-Renens) ont été mises en service et les secondes le seront courant 2020.

Romande Energie consolide ainsi sa position de leader suisse dans ce domaine. A terme, ce sont près de 6'000 habitants des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel qui bénéficieront d'une énergie propre et durable fournie au travers d'un microgrid de Romande Energie.

Romande Energie a fait le choix d'un positionnement exclusif dans le domaine des énergies renouvelables en matière de production d'électricité. Son parc en exploitation comprend 108 actifs décentralisés répartis en Suisse romande et en France, dont 85% d'hydro-électricité. Par ailleurs, Romande Energie est le premier actionnaire, à hauteur de 41.14%, dans la centrale de pompage-turbinage des Forces Motrices Hongrin-Léman (420 MW). Le Groupe poursuit une stratégie active d'optimisation et de développement de son parc dans ses activités historiques de production en Suisse et en France ainsi qu'en tirant profit de nouveaux modèles d'affaires (par ex. autoconsommation individuelle et collective).

SERVICES ÉNERGÉTIQUES

Romande Energie Services (RES) a intégré la méthode BIM (Building Information Modeling) dans ses processus de travail en mars 2019. Base de données d'informations visuelles pour la réalisation et l'exploitation des bâtiments, cette méthode permet la visualisation en 3D de chaque projet. Elle permet ainsi de le voir, de le modifier, de le corriger et de l'améliorer à l'infini avant de passer à la phase concrète de sa réalisation. Cette méthode est une source fiable pour les prises de décisions, les simulations et les calculs de la planification stratégique au démantèlement. Elle évite ainsi des coûts supplémentaires de production. Le BIM est en passe de devenir le standard imposé par les maîtres d'ouvrage d'ici cinq à six ans. Dans l'Union européenne, de plus en plus de pays exigent que tous les projets publics soient conçus au moyen du BIM. A Bruxelles, les députés travaillent sur un projet qui vise à l'imposer comme outil de conception pour les projets d'État comme pour les projets privés.

L'année 2019 a été incontestablement marquée par la Fête des Vignerons. RES, au-delà des prestations qu'elle a fournies, a retenu l'excellente expérience humaine vécue par ses équipes. En effet, RES s'est alliée, sous la forme de consortium, avec trois partenaires. Cette collaboration a permis un développement de compétences ainsi que la création de synergies qui se sont concrétisées sur d'autres projets tels que les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020.

RES a connu une importante croissance en 2019 suite à l'acquisition et à l'intégration d'entreprises. Rachetée en 2017, Neuhaus Energie SA poursuit son intégration au sein du Groupe par l'installation de ses collaborateurs dans le nouveau bâtiment de Préverenges. Au 1^{er} janvier 2020, ce sera au tour de PolyForce SA (Bulle) de devenir un département de RES. Par ailleurs, Demierre Deschenaux SA (Oron-la-Ville) a rejoint le Groupe le 1^{er} janvier 2019.

Après une année et demie de travaux effectués par le département Rénovation, RES a pris possession de ses nouveaux locaux en janvier 2019. Ce déménagement a permis de réunir ses divers services sur un site unique, améliorant ainsi la cohésion de tous les départements et les interactions entre les personnes du terrain et des bureaux. Ce bâtiment intelligent s'inscrit dans la stratégie de digitalisation du Groupe (open space, clean desk, home office, etc.). Il a également une vocation de showroom pour les clients de RES et met en avant

les prestations et les savoir-faire multidisciplinaires d'énergéticien du Groupe : photovoltaïque - panneaux de toiture et de façade, ventilation à double flux avec récupération d'énergie (renouvellement mécanique de l'air), chauffage et refroidissement au moyen de plafonds radiants, pompes à chaleur, automation et éclairage - domotique (stores, éclairages, capteurs de mouvement/horloge, gestion de la température) et bornes de recharge pour véhicules électriques.

Ce bâtiment fait également office de zone test pour de nouveaux produits tels que le « smartbench » (recharge gratuite pour smartphones et accès gratuit au WIFI grâce à un panneau photovoltaïque) ou le prototype d'une borne de recharge pour véhicules électriques directement reliée à un candélabre public. RES n'est d'ailleurs pas la seule à en profiter puisque d'autres unités du Groupe ont saisi cette opportunité pour tester les produits qu'elles souhaiteraient mettre sur le marché. Il s'agit en l'occurrence de l'Unité d'affaires Solutions Energie (batterie de stockage d'énergie solaire) et du Smart Lab, qui étudie le comportement du bâtiment au niveau énergétique (consommation électrique, chaleur, production photovoltaïque).

Le département de chauffage à distance (CAD) connaît un développement soutenu avec la reprise des CAD de Morgins (VS), société détenue par notre partenaire CEVM (Compagnie énergétique du Vallon de Morgins), de Bassins (VD), ainsi que de la centrale de chauffe dans le secteur du Croset, à Ecublens (VD). En ce qui concerne les projets développés par RES, nous avons mis en service le CAD de Coppet qui récupère de l'énergie des eaux usées de la station d'épuration, ainsi que de la centrale de Charmey (FR). Fin 2019, RES a mis en eau et commencé à fournir de la chaleur aux premiers clients de Château-d'Œx (VD). Pour alimenter ses CAD, RES mise sur des projets innovants, comme la nouvelle centrale de cogénération (électricité et chaleur) basée sur la gazéification à Charmey (FR), le forage géothermique à 800 mètres de profondeur à Chavannes-près-Renens (VD) ou encore la réalisation du projet d'hydrothermie (eau du lac) à Morges (VD) (mise en service prévue dans le courant 2020). Le portefeuille de projets à l'étude ou prêts à être réalisés s'étoffe sans cesse, ce qui assure une activité soutenue dans le CAD ces prochaines années. Afin de garantir une exploitation et une maintenance irréprochables de nos CAD, une équipe pluridisciplinaire d'exploitation a été mise en place en 2019.

La Fête des Vignerons en chiffres :



DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET RÉSEAUX

Parallèlement aux travaux de maintenance et d'extension du réseau dont le montant d'investissement annuel s'élève à près de CHF 40 millions, l'Unité Réseaux (RX) du Groupe Romande Energie s'est impliquée dans de nombreux projets et partenariats tout au long de l'année.

La validation du Conseil communal de Bussigny le 24 mai 2019 de la vente du réseau électrique bussignolais et de son parc d'éclairage public à Romande Energie illustre la confiance des autorités politiques locales envers le Groupe. Cette relation de partenariat de longue date dans divers domaines tels que la gestion du réseau, la clientèle, la facturation de l'électricité et le télé-réseau confirme l'intérêt et la pertinence des services offerts par Romande Energie.

Ce rapprochement permet également de maintenir des tarifs compétitifs dans le temps, ceci malgré l'important développement démographique de la commune et des investissements y relatifs.

RX a activement participé à l'organisation de la Fête des Vignerons en construisant les installations électriques et de fibre optique qui ont concouru à la réussite de cet événement exceptionnel.

Le Groupe a évalué des offres pour l'achat des futurs compteurs intelligents à installer chez nos clients. En effet, conformément à l'ordonnance sur l'approvisionnement d'électricité (OApE) découlant de la Stratégie énergétique 2050, les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) ont l'obligation de procéder à l'adaptation de 80%

de leur parc de compteurs d'ici fin 2027. Les travaux préparatifs pour la mise en place des compteurs intelligents dès le 2^e semestre 2020 sont en cours de finalisation. Ces compteurs intelligents (smart meters) contribueront à la transition énergétique et permettront aux clients de s'impliquer dans cette dernière, notamment en leur offrant une meilleure visualisation de leur consommation, ce qui devrait leur permettre de mieux la maîtriser et d'aboutir à des économies concrètes.

Après deux ans d'analyses et de phases pilotes, l'activité de « Fiber to the home » (FTTH), à savoir la mise à disposition d'un réseau de fibre optique déployé jusque dans les foyers et complété par une offre de services multimédia (TV, internet et téléphone) a été abandonnée. En effet, ce modèle d'affaires ne pouvait être viable dans un environnement en profonde mutation et dans lequel la réponse du marché s'est avérée inférieure aux attentes.

Cette année, Romande Energie, « Partenaire à l'innovation » du Paléo Festival a proposé une nouveauté aux responsables du secteur électrique de la manifestation: la pose de « GridEye » à différents points du réseau. Cette nouvelle technologie permet de suivre en temps réel les flux de charge des consommateurs. Elle garantit une vision permanente de la consommation et assure le bon déroulement technique du festival.

COMMERCIALISATION DE L'ÉNERGIE

2019 aura été l'année du lancement d'enersuisse SA et du développement de l'offre d'énergie renouvelable.

La société nationale enersuisse a vu le jour le 12 septembre 2018 et réunit depuis une partie des collaborateurs de Romande Energie Commerce dans les activités liées à la relation client. Romande Energie et ses partenaires, Primeo Energie (anciennement EBM) et EKZ (Elektrizitätswerke des Kantons Zürich) visent ainsi l'optimisation de la qualité de service et son efficacité dans le but de générer une entité compétitive dans un marché où la pression sur les marges est de plus en plus forte. En parallèle, un important travail de conception est en cours pour permettre la migration en 2020 vers une plateforme informatique unique. Dans ce contexte de changements importants, la performance du Contact Center est restée excellente (60% des appels répondus en moins de 20 secondes). Les clients continuent d'apprécier la qualité de ce service et lui attribuent une note de 8.8 / 10.

Par ailleurs, le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables se poursuit en Suisse romande avec le test mené dans la région de Rolle, qui précède la mise en service début 2020 de l'offre « Jardin Solaire ». Cette nouvelle proposition permet à l'ensemble des clients du Groupe y compris les locataires d'investir dans des installations photovoltaïques ailleurs que sur leur propre toit.

Dans le but de simplifier la gamme « Contrats Energies Libres », l'offre « Terre romande » a été supprimée. Près d'un quart des clients de cette dernière ont opté pour l'offre « Terre d'ici » et ses 50% d'énergie solaire régionale.

L'évolution des prix sur le marché de gros de l'électricité a intensifié la concurrence sur le marché suisse. Les incertitudes persistantes sur l'interprétation des méthodes de calcul des tarifs régulés ne font que renforcer une situation concurrentielle complexe.

Le Groupe, étant resté fidèle à sa politique qui consiste à ne pas vendre en dessous de ses coûts, a perdu plusieurs clients importants. Cette perte n'a malheureusement pas totalement été compensée par l'arrivée de nouveaux clients. Néanmoins, d'excellents résultats ont été enregistrés globalement sur nos produits et services.

L'évolution des ventes de voitures électriques en Suisse en 2019 s'est matérialisée par une forte croissance du nombre de bornes installées chez les particuliers, les entreprises et les communes. Un accord avec Migros Vaud a été signé pour équiper une douzaine de parkings de grandes surfaces avec 48 bornes de recharge en libre service.

La digitalisation se développe à grande vitesse dans le monde de l'énergie. En 2019, l'ensemble du processus de fixation de prix des offres à destination des entreprises a été basculé sur une nouvelle plateforme digitale. Utilisée en interne dans un premier temps, elle évoluera courant 2020 pour que la chaîne « contractualisation – facturation » devienne entièrement automatisée et puisse ainsi offrir à nos clients un meilleur service à moindre coût.

Dans le but d'accompagner les clients dans leur propre transition énergétique, le blog « Questions d'énergie » a été lancé. Il permet de partager des articles d'experts, des vidéos de conseil, des tutoriels et des témoignages de clients.

INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'année 2019 a été riche en nouveaux projets, illustrés notamment par la démarche d'innovation collaborative « Idéo » et l'incubateur du Groupe, le « Smart Lab » situé dans le parc scientifique de l'EPFL.

Trois projets ont été menés par le « Smart Lab » en 2019. La communauté REel (Réseau en Equilibre Local), basée à Rolle et Mont-sur-Rolle, a pour but d'accélérer la transition énergétique en impliquant ses habitants. Testant de nouvelles solutions durables ainsi que différents modèles d'affaires potentiels, cette communauté vise également à comprendre les leviers qui favorisent l'adoption de comportements durables. Le « Jardin Solaire » a été lancé en mars et a rapidement connu un franc succès. Ce concept radicalement innovant de mise en copropriété d'une centrale solaire installée sur le toit de l'entreprise Favez Energie au Mont-sur-Rolle est désormais appelé à se développer sur d'autres lieux.

Grâce à un investissement dans la plateforme immobilière digitale Tayo, Romande Energie se positionne dans la PropTech (Property Technology), un ensemble de solutions technologiques permettant d'améliorer ou de réinventer les services immobiliers grâce au digital. Tayo offre une plateforme aux locataires, copropriétaires, gérants, propriétaires et entreprises de services pour partager l'information, communiquer efficacement et automatiser certains processus.

Par ailleurs, les initiatives de l'innovation collaborative (Idéo) se poursuivent. Le projet de bornes de recharge installées sur des candélabres pour les véhicules électriques s'est concrétisé en partenariat avec Green Motion. L'utilisation de lunettes de réalité augmentée est testée pour les relevés des géomaticiens. Un projet de remorque équipée de panneaux photovoltaïques recyclés est en cours de développement par un apprenti du Groupe. Enfin, l'équipe « Idéo » a également animé des ateliers consacrés aux méthodes agiles qui ont été suivis par une centaine de collaborateurs.

Un espace dédié à l'innovation collaborative, lieu d'échanges et véritable laboratoire d'idées, sera inauguré dans le siège rénové de Morges en 2020.

Les échanges avec les hautes écoles d'ingénierie de la région se poursuivent, notamment au travers de projets comme l'outil de localisation des pannes à l'aide de l'analyse du réseau de télécommunications « Smart Metering ». 2019 voit également l'achèvement du projet européen IntegrCiTy, plateforme d'aide à la décision pour la planification et l'intégration de réseaux multi-énergies et des ressources à bas contenu de carbone.

SECURITÉ

Pour réduire de manière continue les souffrances humaines et les coûts engendrés par les accidents en tous genres ainsi que les maladies liées au travail, le Groupe a mis en place un système de management de la santé et sécurité au travail (SMSST) correspondant à la norme OHSAS 18001. La transition vers la nouvelle norme ISO 45001 est prévue pour 2020.

Le nombre d'accidents professionnels, tous cas confondus, s'est élevé à 21 en 2019, contre 15 en 2018. Cette augmentation s'explique à la fois par l'augmentation du nombre de collaborateurs et par l'intégration de nouveaux métiers dans les domaines du bâtiment.

Il convient de relever qu'il ne s'est produit aucun accident grave (invalidité ou séquelle) en 2019.

RÉALISATIONS 2019

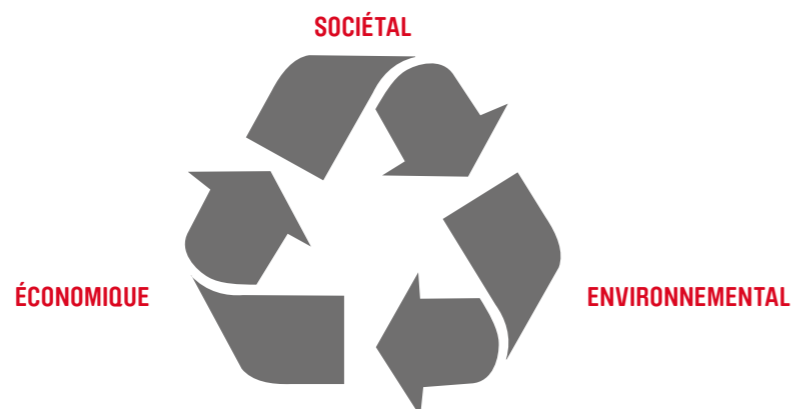
Conformément à la norme OHSAS 18001, un audit de suivi a été effectué et il a débouché sur d'excellents résultats. Par ailleurs, plus de 140 audits de sécurité couvrant tous les secteurs d'activité ont été réalisés sur les chantiers Romande Energie.

Un nouvel outil (workflow) a été mis en place. Il permet d'attribuer des accès aux installations électriques. Chaque type d'activité exercée au sein de Romande Energie a fait l'objet d'un recensement dans le nouveau bréviaire de la sécurité qui résume les risques et les mesures de prévention spécifiques à chacune d'entre elles. Afin de protéger les travailleurs isolés, l'application « Gaméo » a été implémentée.

Enfin, pour ce qui concerne les entreprises acquises en 2019, chacune d'entre elles a fait l'objet d'une mise à niveau en matière de santé et de sécurité.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE (RSE) : TROIS PILIERS



Romande Energie a mis en place depuis une dizaine d'années une politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) qu'elle s'efforce de faire vivre et de traduire en actions concrètes. Cette démarche responsable s'applique à l'environnement mais également à toutes les parties prenantes du Groupe au sens large : collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, pouvoirs publics et partenaires.

Durant l'année 2019, le Groupe a clarifié les ambitions qui guideront ses actions et qui reposeront sur trois piliers fondamentaux : le sociétal, l'environnemental et l'économique. Le Groupe sera dirigé selon ces trois axes dans les années à venir. Complémentaires et se renforçant mutuellement, ils seront répartis équitablement et simultanément dans la stratégie d'entreprise.

Le pilier sociétal vise à renforcer l'impact positif que Romande Energie souhaite avoir autour d'elle. À l'interne, cela concerne d'abord et avant tout l'attention portée aux collaboratrices et collaborateurs du Groupe : qualité du processus de recrutement, de l'accueil, de la diversité et de l'intégration de nos salariés, soutien aux filières d'apprentissages, au développement des talents, à la formation et la promotion interne, qualité de vie professionnelle (conditions salariales, sociales et outils de travail), gestion du stress et prévention du burn-out entre autres.

En 2019, Christian Petit, nouveau Directeur général du Groupe, a proposé une nouvelle orientation ambitieuse pour la culture d'entreprise. Celle-ci a été endossée par le Comité de direction et a reçu le soutien unanime du Conseil d'administration. Elle vise à développer à l'interne une culture du leadership encourageant la prise de responsabilité des collaborateurs et l'utilisation plus marquée de l'intelligence collective. À l'externe, une attention particulière est portée aux partenariats avec des acteurs locaux et au soutien d'associations ou d'événements sportifs.

Le pilier économique vise à soutenir une culture de l'innovation ouverte aux parties prenantes. Cette dernière se doit d'être entrepreneuriale et « boostée » par les technologies digitales et les méthodes agiles. Dans une industrie qui s'éveille à l'expérience client, notre entreprise doit se démarquer et proposer des solutions simples et enthousiasmantes. Cela n'est possible qu'en combinant les savoirs et les compétences de toutes les unités et en les partageant avec les clients, partenaires et fournisseurs en vue de co-crée des offres pertinentes porteuses d'une réelle plus-value pour tous. Nous sommes persuadés que c'est par la mise à disposition de telles solutions que nous maximiserons l'adhésion de nos clients et donc notre prospérité économique.

Le pilier environnemental poursuit le but de diminuer l'empreinte du Groupe sur son environnement naturel, en agissant à plusieurs niveaux. D'abord, au niveau des collaborateurs en les informant, en les formant et en les motivant à adopter des modes de travail plus respectueux de leur environnement. Ensuite en assurant que le Groupe mesure et travaille à réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre. Enfin, en proposant aux clients des services et produits qui leur permettent d'être des acteurs de la transition énergétique.

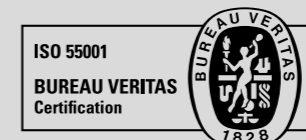
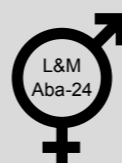
Les problèmes que rencontre le monde actuel sont tels qu'une gouvernance d'entreprise uniquement orientée vers la création de valeur financière n'est plus suffisante aujourd'hui. Cette nouvelle orientation RSE en prend acte et participera à un travail nouveau d'ouverture et de dialogue avec toutes les parties prenantes internes et externes du Groupe.

Quelques faits marquants de l'année 2019 en lien avec ces trois piliers peuvent ici être relevés :

- Le lancement du service « Jardin Solaire » qui permet aux locataires de produire de l'électricité propre en devenant propriétaire d'une partie de la ferme solaire située à proximité de chez eux ;
- Le challenge des « Explorateurs de l'Énergie » qui sensibilise chaque année environ 2'500 enfants aux enjeux de l'énergie à travers tout le territoire romand ;
- La rénovation complète de notre site principal de Morges, un encouragement au travail à distance et à la mobilité du lieu de travail et le rattachement à la communauté Work Smart permettront d'améliorer et de moderniser considérablement les conditions de travail et les relations entre collègues ;
- La mise en service de la centrale hydraulique de l'Avançon à Vionnaz en partenariat avec la Commune et la Bourgeoisie dont la production répond au besoin en électricité de 1'800 ménages ;
- La participation à la protection de la biodiversité en zone alluviale grâce à la renaturation du Grand Canal à Yverne ;
- Le partenariat avec la Fête des Vignerons pour toute l'alimentation électrique du site et la mise en place du magnifique tapis de LED qui nous a tous fait rêver ;
- La mise en service du 1^{er} parc photovoltaïque flottant en milieu alpin, au monde, sur le Lac des Toules sur le territoire de la commune valaisanne de Bourg-St-Pierre ;
- Le lancement de bornes de recharges électriques sur candélabres qui génèrent des gains de place et de matière non négligeables et qui permettent de recharger les véhicules au P+R d'Aigle.

Nos clients et partenaires apprécient également de pouvoir faire confiance à une entreprise dont les bonnes pratiques sont reconnues et certifiées. Romande Energie vise à satisfaire ses clients et à leur fournir des prestations de qualité : les certifications obtenues attestent du soin apporté à ces activités et de l'attachement porté aux métiers par les collaborateurs du Groupe.

- L&M – ABA-24 Egalité de salaires entre hommes et femmes
- ISO 9001 pour la commercialisation et réalisation des projets et prestations de services énergétiques dans les domaines de l'éclairage, de l'énergie et technique du bâtiment, du chauffage à distance
- ISO 55001 pour la gestion des actifs de distribution haute, moyenne et basse tension (HT/MT/BT)
- OHSAS 18001 pour les aspects de santé et sécurité au travail en lien avec nos activités
- EcoEntreprise pour les aspects tant sociaux, environnementaux qu'économiques de nos activités



BILAN DES GAZ À EFFET DE SERRE

Parce que Romande Energie œuvre sans relâche à faciliter la transition énergétique de ses clients, elle travaille en toute transparence et s'efforce d'évaluer l'empreinte carbone qu'elle génère pour réaliser cette mission. L'année 2019 marque la première parution du bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les activités du Groupe.

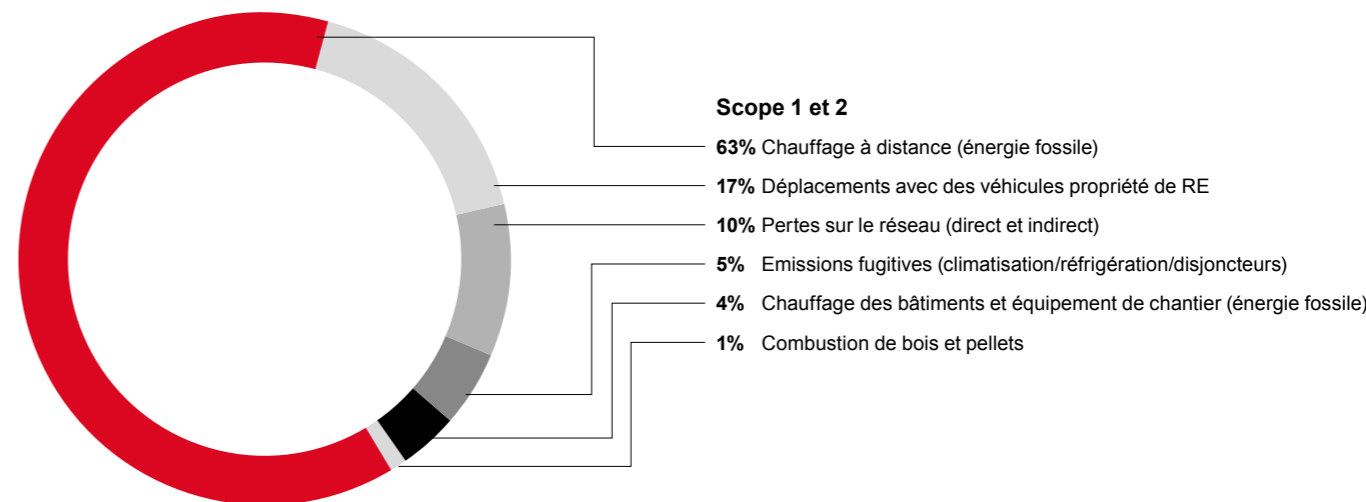
Ce premier bilan a été effectué sur la base des normes internationales en vigueur du protocole GHG (Greenhouse Gas) pour l'année 2019.

Les périmètres (scope) d'émissions généralement analysés par les acteurs économiques sont les scopes 1 et 2 qui montrent l'impact direct, en termes d'émissions de GES, de l'activité de l'entreprise (émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles liées à l'activité et émissions indirectes liées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur pour les activités de l'organisation). Ces deux

périmètres représentent 8'300 tonnes équivalent carbone (teqCO₂) pour les activités du Groupe, c'est-à-dire pour toutes les sociétés dont Romande Energie Holding détient au moins 50% des parts du capital. Les activités du Groupe représentent donc l'équivalent des émissions moyennes de 1'430 personnes durant une année.

Les périmètres 1 et 2 ne prennent toutefois pas en compte toutes les émissions induites en amont et en aval des activités du Groupe. Romande Energie a effectué une première estimation de ces émissions, dites du scope 3, pour l'année 2019 et compte poursuivre ses efforts afin de mieux cerner les émissions amont et aval induites par ses activités.

Cette première évaluation de l'impact de nos activités incite Romande Energie à progresser et à s'engager à mettre en œuvre des mesures qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Groupe à moyen et long terme.



CHARTRE FOURNISSEURS : POUR UNE RELATION FIABLE, DURABLE ET RESPONSABLE

Romande Energie considère ses fournisseurs comme des partenaires durables. En accord avec ses valeurs d'entreprise et son engagement sociétal et environnemental, elle accorde la priorité aux entreprises qui s'engagent et assument leurs responsabilités sociétale et environnementale. Le service Achats applique ainsi des normes environnementales et sociétales toujours plus ambitieuses.

Pour cela, il souhaite instaurer des relations de confiance avec les fournisseurs et ainsi favoriser l'émergence d'accords équilibrés, bénéfiques pour tous, et ce, en toute transparence. Il procède à l'évaluation régulière des fournisseurs importants.

L'audit fournisseurs ou prestataires de services est un élément essentiel dans l'assurance de la qualité des produits et prestations achetés par Romande Energie. Il permet non seulement d'acquérir

des informations en dehors du cadre des échanges administratifs ou commerciaux habituels, mais également de renforcer les liens entre les parties et de développer des partenariats.

Le service Achats contribue activement à la performance et à la rentabilité du Groupe en adoptant des raisonnements en coûts complets et en assurant la continuité des achats de fournitures et prestations.

En ce qui concerne les activités assujetties à la législation sur les marchés publics, les sociétés du Groupe Romande Energie appliquent notamment les neuf articles de la charte éthique vaudoise des marchés publics ainsi que les dix mesures pour le respect des aspects sociaux du Groupe vaudois pour des marchés publics éthiques.

SATISFACTION CLIENT

Romande Energie accorde une très grande importance à la satisfaction de ses clients. Elle la mesure donc régulièrement tant auprès des clients privés, que des clients professionnels ou encore des communes.

Ainsi, l'analyse annuelle de l'indice de recommandation de Romande Energie, le « Net Promoter Score » (NPS), est effectuée depuis 2015. Le NPS donne le pouls du marché et permet d'optimiser les programmes pour atteindre l'objectif stratégique du Groupe qui est d'occuper la première place en matière de satisfaction client.

Dans le cadre de cette analyse, les différents parcours clients sont étudiés et les points faibles potentiels identifiés. A partir de ces

données, il est non seulement possible d'améliorer nos services en continu, mais également d'offrir à nos clients une expérience unique et cohérente.

En parallèle, le Groupe travaille activement au développement de mesures de satisfaction « à chaud » des différents points de contact avec sa clientèle. Ces mesures servent à suivre la satisfaction des clients en temps réel et permettent, si nécessaire, de modifier très rapidement les manières de faire.

Les indicateurs de l'étude de satisfaction annuelle sont plutôt stables et « dans le vert », avec quelques zones d'améliorations potentielles sur lesquelles Romande Energie travaille de manière constante.

ÉVOLUTION DE LA SATISFACTION GLOBALE (moyenne sur une échelle de 1 à 10)

Question: Globalement quelle est votre satisfaction vis-à-vis de Romande Energie ?

Veillez donner une note entre 1 et 10, 10 signifie que vous êtes très satisfait et 1 pas satisfait du tout.

	2015		2016		2017		2018		2019	
	décembre	juin	décembre	juin	décembre	juin	décembre	juin	décembre	juin
Professionnels	8.1	7.9	8.0	7.9	8.0	--	8.0	--	7.9	--
Particuliers	8.2	8.1	8.3	8.4	8.2	8.3	8.3	8.3	8.3	8.2

MARQUE EMPLOYEUR

Le concept de « marque employeur » au sein de Romande Energie se définit par le slogan : « Nous sommes tous source d'énergie. Vous êtes source d'énergie ? Rejoignez-nous ! »

Depuis 2016, la pierre angulaire de notre « marque employeur » se trouve dans cette promesse : Romande Energie, une entreprise dynamique et humaine, qui propose des emplois évolutifs et favorise le développement des compétences internes et l'autonomie, encourage la participation et la collaboration de tous. En 2019, les objectifs se sont matérialisés principalement dans quatre domaines.

La mixité homme-femme et la diversité sont sources de performance. Elles répondent au besoin de personnel qualifié, renforcent l'attractivité du Groupe, permettent de développer l'intelligence collective et de faire évoluer les pratiques managériales. Durant l'année, une dizaine de collaborateurs du Groupe ont eu pour mission de mener une réflexion sur les problématiques telles que le recrutement et la promotion de talents féminins, l'organisation du travail, le comportement et la culture d'entreprise.

Leur réflexion a permis de mettre en lumière les atouts ainsi que les freins à la promotion de la mixité et de la diversité au sein du Groupe et les premières actions sont prévues pour 2020.

La digitalisation de l'environnement de travail s'inscrit dans la stratégie 2018-2023 de Romande Energie. Elle vise à repenser cet environnement pour qu'il s'aligne avec les valeurs de l'entreprise et permette aux collaborateurs de trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Concernant l'environnement de travail, les bâtiments de Préverenges, Noville et Morges ont été repensés dans une optique de regroupement des compétences dans un espace attractif et adapté à une pluralité de modes de travail. De plus, grâce à l'installation d'outils de gestion et de communication modernes, il est devenu possible de travailler n'importe où et avec n'importe quel partenaire, qu'il soit interne ou externe. Enfin, grâce à l'évolution vers les meilleures pratiques « Work Smart », le bien-être au travail s'est trouvé amélioré, offrant aux collaborateurs davantage de liberté tant sur le plan des lieux de travail que des horaires et ce dans un climat de confiance et de transparence accrues.

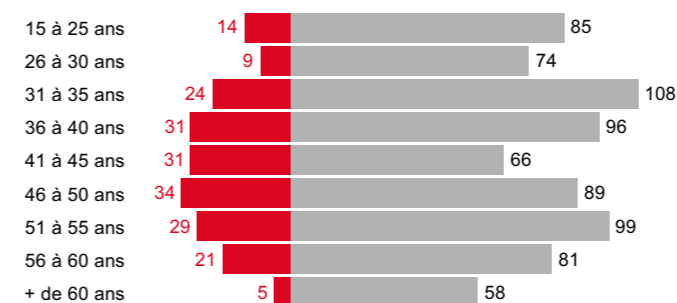
Lancé cette année, le programme interne « REporters », propose aux collaborateurs de partager des publications de Romande Energie sur les réseaux sociaux. Chacun d'entre eux participe ainsi activement à la stratégie digitale et au succès de l'entreprise. Les objectifs de ce programme sont de renforcer notre marque employeur et de développer le sentiment d'appartenance.

De l'obligation de faciliter la transition énergétique, il convient de passer à celle d'obtenir des résultats concrets. Notre conscience environnementale se doit d'être alignée avec les offres proposées à nos clients. Dans cette optique de cohérence, une attention toute particulière est apportée aux valeurs des candidats lors des entretiens d'embauche. Le but est de déterminer si leur degré de sensibilité aux enjeux du développement durable se trouve en adéquation avec celui de Romande Energie.

NOUS SOMMES TOUS SOURCE D'ÉNERGIE

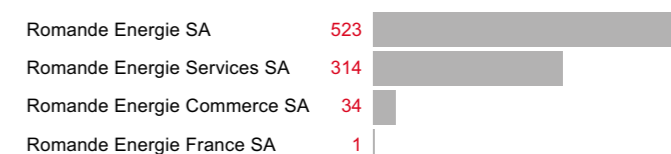
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL ET RÉPARTITION SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Répartition selon les tranches d'âge et le sexe



Total 954 Femmes 198 Hommes 756

Effectif du personnel EPT (équivalents plein-temps)



Chiffres au 31.12.2019

GESTION DES RISQUES

Les principes de la politique de gestion des risques sont définis par le Conseil d'administration. Sur cette base, le Comité de direction a la responsabilité de maîtriser les risques selon la politique décidée. Le Risk Manager s'assure de sa mise en œuvre au quotidien et présente un reporting semestriel à la direction et annuel au Conseil d'administration ou, plus souvent, en fonction de l'évolution des risques. Ceux-ci sont identifiés et répertoriés en collaboration entre le Conseil d'administration, la direction, les différents services et l'équipe du Risk Management.

En ce qui concerne les risques spécifiques liés à la gestion de l'énergie, un comité ad hoc se réunit, en principe, une fois par mois et un reporting est présenté tous les trimestres au Conseil d'administration.

Le comité Finances et Audit préavise les deux rapports susmentionnés à l'intention du Conseil d'administration. Les risques financiers, y compris ceux qui sont liés au portefeuille énergie, sont gérés à l'aide de limites.

Les risques opérationnels sont suivis individuellement dans le but d'en diminuer la probabilité et les impacts en cas de réalisation. L'évaluation de ces risques repose sur des estimations effectuées avec des spécialistes, ainsi que sur des données historiques.

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



Au sein de Romande Energie, le gouvernement d'entreprise est guidé par les valeurs phares que constituent la transparence et la loyauté. Cette approche est de nature à créer de la confiance auprès de l'ensemble de nos parties prenantes. Les principes de gouvernement d'entreprise de Romande Energie aspirent en outre à soutenir une profitabilité durable et à protéger les intérêts de nos actionnaires, clients et partenaires.

1 STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

L'essentiel de l'activité du Groupe consiste en la production, la distribution, la vente d'énergie électrique et thermique, ainsi que les services énergétiques.

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Romande Energie

Au 31 décembre 2019, la structure opérationnelle du Groupe Romande Energie était composée de quatre domaines opérationnels, à savoir l'Unité d'affaires Réseaux, l'Unité d'affaires Energie, Romande Energie Commerce et Romande Energie Services, ainsi que de trois domaines fonctionnels, à savoir le Département Finances, le Département Ressources humaines et le Secrétariat général. L'organigramme du Groupe se présente comme illustré ci-contre.

1.1.2-1.1.3 Structure juridique du Groupe Romande Energie

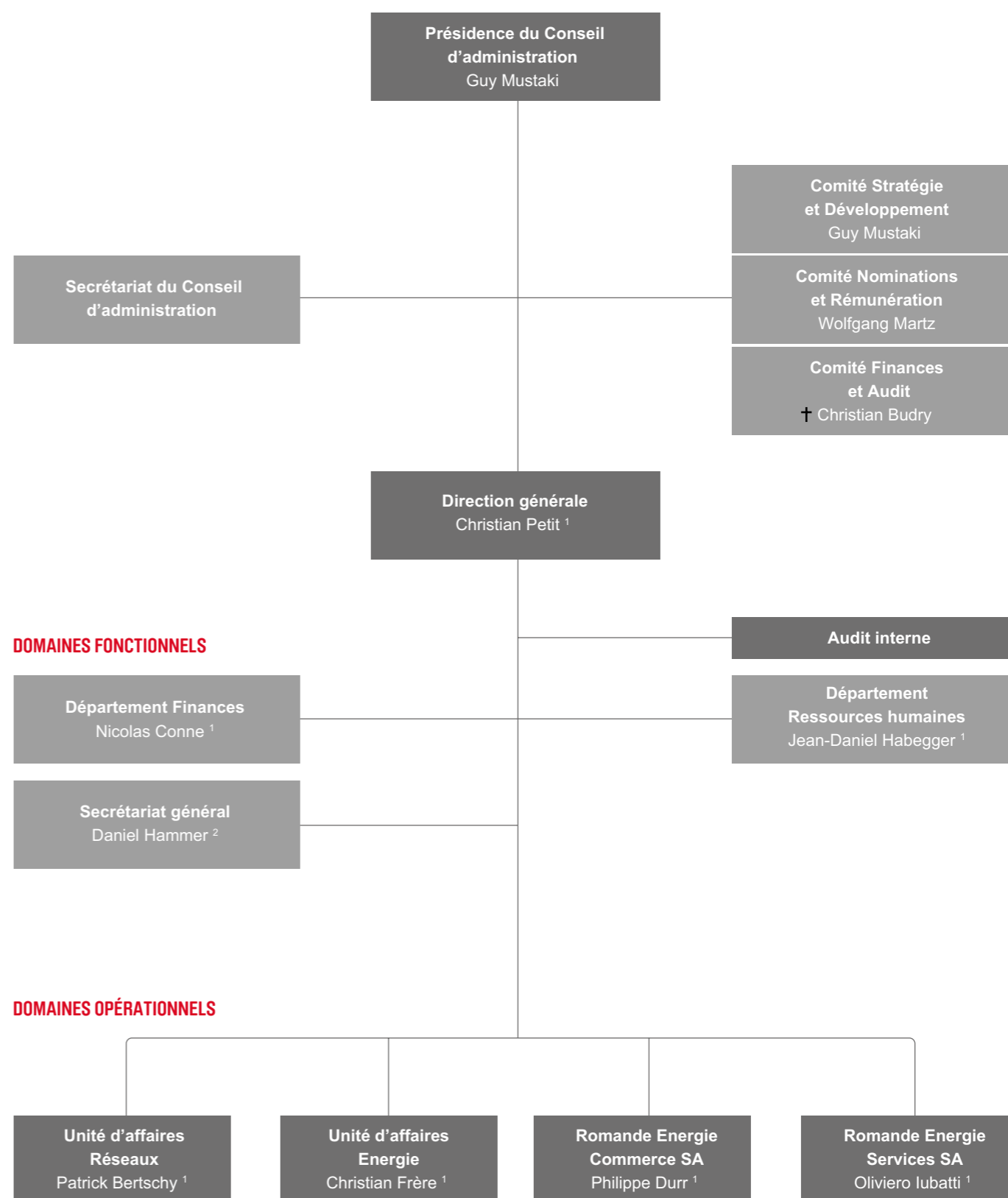
Romande Energie Holding SA, dont le siège se situe rue de Lausanne 53, CH-1110 Morges, est la société mère du Groupe Romande Energie. Ses titres sont cotés à la SIX Swiss Exchange, à Zurich, sous le numéro de valeur 2.560.733 et le code ISIN CH 0025607331. Elle a été fondée en 1901 sous la

raison sociale de Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Elle a été cotée dès ses origines à la Bourse de Lausanne. Après déduction des actions propres détenues, sa capitalisation boursière était de CHF 1'264 millions au 31.12.2019. Romande Energie Holding SA n'a pas d'activité opérationnelle. Elle est la seule société du Groupe dont les titres sont cotés en bourse. La liste des sociétés qui font partie du périmètre de consolidation de Romande Energie Holding SA au 31.12.2019 figure dans la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés, en [page 84 - 85](#) du présent document.

Le Groupe Romande Energie satisfait aux prescriptions légales et réglementaires applicables en Suisse en matière de gouvernement d'entreprise. Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est conforme à la Directive du 20 mars 2018 concernant les informations relatives à la « Corporate Governance » de SIX Exchange Regulation, dont il reprend la numérotation. Il tient en outre compte du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (édition 2014). Des informations supplémentaires sont contenues dans le rapport sur les rémunérations (ci-après, [p. 49](#)). Sauf indication contraire, les informations qui suivent se rapportent à la situation qui prévalait au 31 décembre 2019.

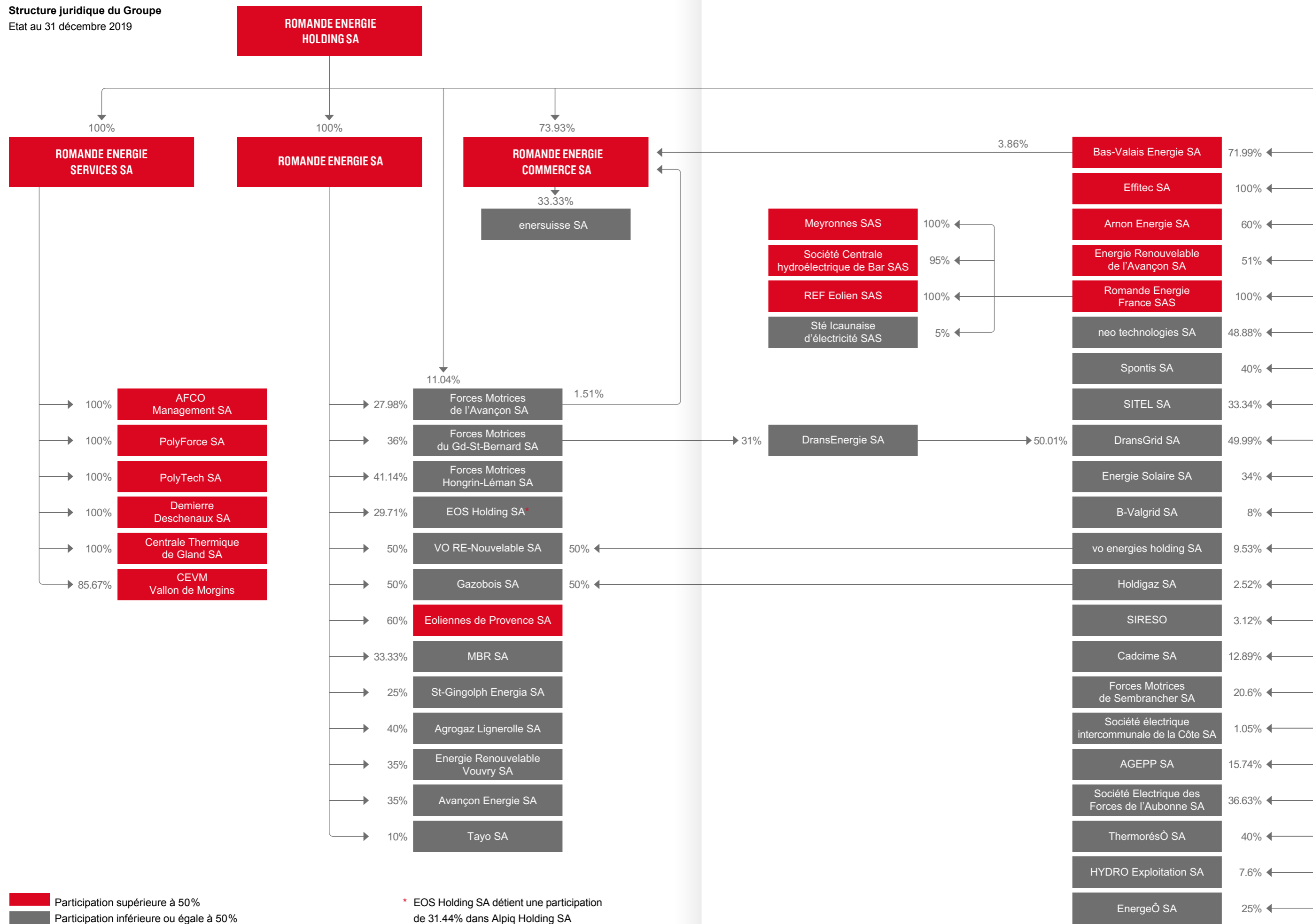
Organigramme opérationnel du Groupe

Etat au 31 décembre 2019



¹ Membre de la direction générale

² Membre de la direction générale élargie



ROMANDE ENERGIE HOLDING SA

Société faîtière du Groupe Romande Energie, dont les titres sont cotés à la Bourse SIX Swiss Exchange, à Zurich. Détention de participations, d'immeubles et de droits de la propriété immatérielle

ROMANDE ENERGIE SA

Société opérationnelle du Groupe. Production hydraulique conventionnelle d'électricité, détention et gestion de réseaux de distribution, gestion de portefeuilles d'énergie et fourniture de services aux sociétés du Groupe

ROMANDE ENERGIE COMMERCE SA

Société de partenaires. Commercialisation d'électricité, gestion de la clientèle des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) partenaires, fourniture des prestations de marketing et de vente aux sociétés du Groupe

ROMANDE ENERGIE SERVICES SA

Etude et réalisation d'installations de pompes à chaleur, solaire thermique, solaire photovoltaïque, chauffages à distance, ventilation, climatisation, domotique, télécom, IT, illuminations et éclairage public, ainsi que commercialisation d'énergie thermique

AFCO MANAGEMENT SA

Société de planification, de management et de réalisation de tous travaux de construction, fourniture de services spécialisés. Promotion immobilière, achat et vente de biens immobiliers, de développement et de gestion de projet

AGEPP SA

Développement de projets de forage géothermique, en particulier dans la région de Lavey, exploitation de ressources géothermales, notamment par l'alimentation des Bains de Lavey, par la production d'électricité et la fourniture de chaleur à divers clients

AGROGAZ LIGNEROLLE SA

Détention d'une centrale de production électrique à partir de biomasse humide

ALPIQ HOLDING SA

Société née en 2008 du rapprochement d'Atel et EOS, ainsi que des actifs suisses d'EDF. Production électrique en Suisse et à l'étranger, trading et commercialisation d'énergie, services énergétiques

ARNON ENERGIE SA

Société active dans la construction et l'exploitation de la Centrale hydroélectrique de l'Arnon, développement de toutes activités dans le domaine de l'énergie renouvelable

AVANÇON ENERGIE SA

Construction et exploitation de la centrale hydroélectrique de Vionnaz (turbinage de l'eau du torrent de l'Avançon)

B-VALGRID SA

Détention et exploitation du réseau de distribution de haute tension du Bas-Valais

BAS-VALAIS ENERGIE SA

Société issue de la fusion en juin 2012 de la Société Electrique du Bas-Valais SA et de la Société électrique de Champéry – Val-d'Illiez SA. Détention de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique du lac Tanay-Vouvry

CADCIME SA

Détention et exploitation d'un réseau de chauffage à distance

CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE MEYRONNES SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention d'un aménagement hydroélectrique sur l'Ubaye, Alpes-de-Haute-Provence

CENTRALE THERMIQUE DE GLAND SA

Exploitation d'une centrale thermique devant alimenter différents bâtiments à Gland

CEVM COMPAGNIE ENERGÉTIQUE DU VALLON DE MORGINS

Société de production, de distribution et de vente d'énergie produite à partir de déchets de bois

DEMIERRE ET DESCHENAUX SA

Société active dans l'exploitation d'installations électriques, d'électronique, de télécommunications et d'évolution technologique, dans tous travaux de contrôle et de mise en conformité dans le domaine de l'électricité, de l'électrotechnique, des télécommunications et de l'éclairage

DRANSENERGIE SA

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques et de réseaux de distribution. Prestations de services pour les tiers

DRANSGRID SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution dans la région des Dranses

EFFITEC SA

Contrôle des installations électriques intérieures

ENERGEÔ SA

Société de partenaires. Développement du projet de géothermie profonde à Vinzel

ENERGIE RENOUVELABLE DE L'AVANÇON SA

Construction et exploitation de la Centrale hydroélectrique de Bex, située au lieu-dit « Le Glarey » (turbinage de l'eau de l'Avançon), développement de toutes activités dans le domaine de l'énergie renouvelable

ENERGIE RENOUVELABLE VOUVRY SA

Détention de l'aménagement hydroélectrique du Fossau

ENERGIE SOLAIRE SA

Solutions solaires thermiques et panneaux climatiques

ENERSUISSE SA

Société qui a pour objet de fournir tous les services nécessaires à la gestion et à la relation client

EOLIENNES DE PROVENCE SA

Partenariat avec la Ville de Zurich (ewz). Développement d'un projet de parc éolien à Provence

EOS HOLDING SA

Gestion de la participation Alpiq. Détention de participations à des sociétés actives en France et en Allemagne dans la production éolienne et solaire

FORCES MOTRICES DE L'AVANÇON SA

Détention et gestion de réseaux de distribution, détention et exploitation des aménagements hydroélectriques La Peuffeyre-Sublin et Benjamine

FORCES MOTRICES DE SEMBRANCHER SA

Détention d'un aménagement hydroélectrique sur la Dranse

FORCES MOTRICES HONGRIN-LÉMAN SA

Détention de l'aménagement de pompage-turbinage d'Hongrin-Veytaux

GAZOBOIS SA

Joint-venture avec Holdigaz SA. Développement de projets de méthanisation

HOLDIGAZ SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution de gaz naturel, techniques du bâtiment et services énergétiques

HYDRO EXPLOITATION SA

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques

MBR SA

Rapprochement des communes de Massongex et de Bex « MBR », pour l'utilisation de la force hydraulique du Rhône. Construction d'un palier hydroélectrique et exploitation des installations y relatives

NEO TECHNOLOGIES SA

Société informatique commune à Romande Energie, Ville de Lausanne et Commune de Lutry

POLYFORCE SA

Chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire et domaine du froid, sur le canton de Fribourg

POLYTECH SA

Exploitation d'un bureau d'étude, conseil et planification pour l'énergie et la technique du bâtiment

REF EOLIEN SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention de parcs éoliens à Ploudalmézeau, Finistère, et Pluzunet, Côtes d'Armor

ROMANDE ENERGIE FRANCE SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention et acquisition de participations dans des sociétés de production électrique renouvelable en France

SIRESO SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DE SUISSE OCCIDENTALE SA

Détention, administration et participations dans des entreprises suisses actives dans le domaine de l'énergie et de l'électricité, permettant ainsi la représentation (directe ou indirecte) d'intérêts (majoritairement publics) de la Suisse occidentale (soit des cantons et des communes de Genève, Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel et du Jura) au sein d'entreprises suisses actives dans le domaine de l'énergie et de l'électricité

SITEL SA

Société contrôlée par upc cablecom Sàrl. Détention de télé réseaux et multimédia

SOCIÉTÉ CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE BAR SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Concession hydroélectrique dans le Massif Central

SOCIÉTÉ DES FORCES MOTRICES DU GRAND-ST-BERNARD SA

Détention de l'aménagement hydroélectrique du lac des Toules-Pallazuit (VS)

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DES FORCES DE L'AUBONNE SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique sur l'Aubonne, commercialisation d'énergie électrique, installations électriques intérieures et multimédia

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE INTERCOMMUNALE DE LA CÔTE SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution, commercialisation d'énergie électrique et chaleur, installations intérieures et multimédia

SOCIÉTÉ ICAUNAISE D'ÉLECTRICITÉ SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention de six aménagements hydroélectriques en Bourgogne, dans les Ardennes et dans le Midi

SPONTIS SA

Société commune à Romande Energie, Groupe E et Ville de Lausanne. Standardisation, supply chain et gestion de la logistique pour ses partenaires

ST-GINGOLPH ENERGIA SA

Exploitation de la force hydraulique du réseau d'eau potable de St-Gingolph

TAYO SA

Produits et services digitaux, en particulier dans le secteur de l'immobilier en Suisse et à l'étranger

THERMORÉSÔ SA

Commercialisation en gros et au détail en Suisse d'énergie thermique et d'autres fluides (gaz et autres énergies, télécommunication, etc.) provenant de sources renouvelables, en particulier de sites d'énergie géothermique; commercialisation de toutes prestations de services dans les domaines considérés comme renouvelables

VO ENERGIE HOLDING SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution et d'aménagements hydroélectriques sur la Jougne et l'Orbe, commercialisation d'énergie électrique, réseau de distribution de gaz naturel, installations électriques intérieures et multimédia

VO RE-NOUVELABLE SA

Joint-venture avec vo energies holding SA. Détention et développement d'ouvrages de production à partir de nouvelles énergies renouvelables

1.2 Actionnaires importants

Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires portant sur des droits de préemptions réciproques lie l'Etat de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise, 119 communes vaudoises et SIE SA, Service intercommunal de l'électricité, par un droit de préemption réciproque sur leurs actions. Ces actionnaires détiennent 55.33% du capital et des voix liées à l'entier du capital.

Au 31 décembre 2019, les actionnaires importants suivants étaient inscrits au registre des actions de Romande Energie Holding SA:

au 31 décembre 2019		
Etat de Vaud *	440047 actions*	38.60 %
Romande Energie Holding SA, Morges	87065 actions	7.64 %
Groupe E SA, Fribourg	71670 actions	6.29 %
Crédit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	42465 actions	3.73 %
Banque Cantonale Vaudoise ***, Lausanne	34731 actions	3.05 %
Commune de Lausanne *	34227 actions	3.00 %
Autres actionnaires */**	429795 actions	37.69 %
Total	1 140 000 actions	100 %

* Liés par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemptions réciproques.

** Dont 180'869 actions (15.9%) détenues par les communes vaudoises et SIE SA, liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

*** Dont 9'900 actions (0.9%) liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

Aucune annonce relative à la publicité des participations n'a été publiée au cours de l'exercice sous revue. Les publications éventuelles peuvent être consultées sur la page internet de l'Instance pour la publicité des participations suivante:

<https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>

1.3 Participations croisées

Romande Energie Holding SA n'a pas connaissance de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des actions avec droit de vote. En particulier, elle ne détient pas d'actions de ses actionnaires importants, soit Groupe E SA, à Fribourg, et Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne. Elle n'a pas non plus de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées. Toutefois, Romande Energie Holding SA détient 2.52% du capital de Holdigaz SA, laquelle détient 2.52% du capital de Romande Energie Holding SA. Il sied en outre de préciser que Romande Energie SA, société filiale de Romande Energie Holding SA, détient une participation de 29.71% dans EOS Holding SA, laquelle détient 31.44% d'Alpiq Holding SA. Monsieur Guy Mustaki, président du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est président du Conseil d'administration d'EOS Holding SA. Monsieur Wolfgang Martz, vice-président du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est membre des conseils d'administration d'EOS Holding SA et d'Alpiq Holding SA. Monsieur Jean-Yves Pidoux, membre du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est également membre des conseils d'administration d'EOS Holding SA et d'Alpiq Holding SA, en qualité de délégué de la Ville de Lausanne. Enfin, M. Christian Budry était membre du Conseil d'administration d'EOS Holding SA.

2.6.1 Restrictions de transfert et inscription des « Nominees »

Les règles applicables en la matière sont les suivantes:

- il n'y a pas de restriction de transfert des actions nominatives;
- les personnes physiques et morales sont enregistrées avec droit de vote sans limite;
- les inscriptions à titre fiduciaire sont enregistrées sans droit de vote;
- les autorisations générales d'inscription sont acceptées;
- la société n'imprime pas de demandes d'inscription;
- la société n'imprime plus de certificats physiques;
- nommée SIS (NS): sans inscription au Registre des actions;
- AREG-data compatible (transmission électronique).

Les statuts ont été adaptés aux exigences de la loi fédérale sur les titres intermédiaires qui est entrée en vigueur au début 2010.

2.6.2-2.6.4 Dérogations durant l'exercice, admissibilité des inscriptions de « Nominees », procédure et conditions auxquelles les privilèges statutaires et les restrictions peuvent être abolis

Il n'y a pas de disposition statutaire spécifique sur ces points.

2.7 Emprunts convertibles et options

Romande Energie Holding SA n'a émis ni emprunts convertibles ni options.

Variation des fonds propres	Capital-actions	Réserve générale	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Réserve pour actions propres	Propres parts de capital	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
<i>En milliers de CHF</i>								
Solde au 1^{er} janvier 2017	28 500		5 859	954 289		-94 113		894 535
Bénéfice net				69 125				69 125
Dividende payé				-37 125				-37 125
Solde au 31 décembre 2017	28 500		5 859	986 289		-94 113		926 535
Bénéfice net				60 043				60 043
Dividende payé				-37 125				-37 125
Solde au 31 décembre 2018	28 500		5 859	1 009 207		-94 113		949 453
Bénéfice net				19 212				19 212
Dividende payé				-37 125				-37 125
Mouvements sur actions propres et divers						23 842		23 842
Solde au 31 décembre 2019	28 500	-	5 859	991 293	-	-70 271	-	955 381

3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, qui œuvre simultanément comme Conseil d'administration de Romande Energie SA, définit la stratégie du Groupe, exerce la haute surveillance sur la mise en œuvre de cette dernière et exerce la haute direction du Groupe. De par son règlement d'organisation¹, il a formé en son sein trois comités spécialisés.

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de onze membres. Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité suisse. Ils n'exercent actuellement aucune fonction de direction opérationnelle au sein des sociétés du Groupe Romande Energie et n'en ont exercé aucune au cours des trois derniers exercices. En outre, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires étroite avec l'une des dites sociétés.

Nom	Année de naissance	Depuis	Terme du mandat	Tâches au CA	Tâches dans les comités
Guy Mustaki *	1960	2005	2022	Président	Président Stratégie et Développement
Wolfgang Martz **	1954	2003	2020	Vice-président	Président Nominations et Rémunération
† Christian Budry **	1957	2003	2020	Administrateur	Président Finances et Audit
Bernard Grobéty **	1950	2002	2020	Administrateur	Membre Finances et Audit
Jean-Jacques Miauton **	1951	1997	2020	Administrateur	Membre Stratégie et Développement
Anne Bobillier **	1965	2016	2020	Administratrice	Membre Stratégie et Développement
Paola Ghillani *	1963	2009	2022	Administratrice	Membre Finances et Audit
Elina Leimgruber *	1968	2017	2022	Administratrice	Membre Nominations et Rémunération
Jean-Yves Pidoux *	1956	2007	2022	Administrateur	Membre Nominations et Rémunération
Alphonse-Marie Veuthey *	1965	2011	2022	Administrateur	Membre Finances et Audit
François Vuille *	1970	2019	2022	Administrateur	Membre Stratégie et Développement

Démission en 2019

Laurent Balsiger *

* Administrateur désigné par le Conseil d'Etat (art. 762 CO et 16 des statuts)

Le terme du mandat est de la compétence du Conseil d'Etat

** Administrateur élu par l'Assemblée générale

¹ Règlement d'organisation: https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

2 STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

Le capital-actions ordinaire de Romande Energie Holding SA est de CHF 28.5 millions, divisé en 1'140'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.– chacune. Romande Energie Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel, ni de capital autorisé.

2.2 Capital autorisé

La disposition statutaire relative au capital autorisé a été abrogée par décision de l'Assemblée générale du 29 mai 2018.

2.3 Modifications du capital au cours des trois derniers exercices

Le capital n'a pas connu de modification au cours des trois derniers exercices.

2.4-2.5 Actions, bons de participation et de jouissance

Le capital-actions est formé uniquement d'actions nominatives. Toutes les actions ont les mêmes droits sociaux et patrimoniaux. Il n'y a pas de restriction à la transmissibilité des actions. Aucun bon de participation ou de jouissance ni obligation convertible

n'est dû à la société. La répartition du bénéfice net par l'Assemblée générale est libre, sous réserve de l'art. 24 des statuts, lequel dispose, en reprenant partiellement l'art. 671 du Code des obligations, que:

«¹ Cinq pour cent du bénéfice de l'exercice sont affectés à la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions.

² Sont aussi affectés à cette réserve, même lorsqu'elle atteint la limite légale:

1. après paiement des frais d'émission, le produit de l'émission des actions qui dépasse la valeur nominale tant qu'il n'est pas affecté à des amortissements ou à des buts de prévoyance;
2. le solde des versements opérés sur des actions annulées, diminué de la perte qui aurait été subie sur les actions émises en leur lieu et place.»

Comme Romande Energie Holding SA est une société holding, l'al. 2, ch. 3, et l'al. 3 de l'art. 671 du Code des obligations ne lui sont pas applicables.



Wolfgang Martz

Paola Ghillani

Bernard Grobéty

Anne Bobillier

Guy Mustaki

François Vuille

Alphonse-Marie Veuthey

Jean-Yves Pidoux

Elina Leimgruber

Jean-Jacques Miauton

GUY MUSTAKI * PRÉSIDENT

Docteur en droit de l'Université de Lausanne, brevet d'avocat
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Depuis 1991, avocat au barreau et professeur à l'Université de Lausanne (droit de l'entreprise, droit des sociétés et gouvernement d'entreprise)

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration d'EOS Holding SA, Lausanne
- Vice-président de deRham SA, Lausanne
- Membre du Conseil d'administration d'Yteqam SA, Lausanne
- Membre du Conseil d'administration de DR Invest SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de la Fondation pour le Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne (Cedidac), Chavannes-près-Renens
- Membre du conseil de la Fondation Théodora, Lonay
- Membre du conseil de la Fondation Chassot et Guex pour l'éthique médicale, Lausanne

Autres activités :

- Membre du conseil consultatif ACAD (Académie des administrateurs), Lausanne

WOLFGANG MARTZ VICE-PRÉSIDENT

Diplôme d'ingénieur agronome de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1977-1981, premier emploi dans l'aide au développement en Afrique
- 1981-1985, spécialiste en approvisionnement laitier au sein du groupe Nestlé, dans les Services Agricoles Nestec
- 1985-1989, partenaire dans une société internationale de consultance en gestion et développement rural
- 1990-2005, directeur général du Groupe Minoteries
- Dès 2005, administrateur indépendant

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration d'EOS Holding SA, Lausanne
- Président du Conseil d'administration de SOCIM Société Coopérative Immobilière Montreux, Montreux
- Président des conseils d'administration de Schenk Holding SA et Schenk SA, Rolle
- Président du Conseil d'administration de la société Sokavo SA, Vevey

Autres activités

- Gérant-associé de la société Martz & Co Sàrl, Montreux

ELINA LEIMGRUBER *

Formation commerciale et managériale
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1995-2001, au Comité International de la Croix-Rouge, cheffe adjointe de la zone Afrique dans le département de l'administration et des finances, Genève
- 2001-2002, responsable opérationnelle des « Events » pour Expo.02, Exposition Nationale-Events-Arteplage, Neuchâtel
- 2003, coordinatrice du projet au WEMF, World Electronic Media Forum, Genève
- 2004-2008, directrice de Genèvevroule, Genève
- 2009-2011, responsable de l'accueil et des événements au Musée de l'Alimentation, Vevey
- Juillet 2011 à juin 2016, conseillère municipale à la Commune de Vevey
- Dès juillet 2016, syndique de la Ville de Vevey

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de VMCV SA, Clarens
- Membre du Conseil d'administration de MVR SA, Montreux

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Présidente du conseil de la Fondation Vevey, ville d'images
- Membre des conseils de la Fondation des Arts de spectacles, Vevey et de la Fondation des Eglantines, Vevey, ainsi que de la Fondation Comtesse Andrée d'Etchegoyen, Montreux

FRANÇOIS VUILLE *

Master en physique, Doctorat en astrophysique et Master en ingénierie de l'énergie
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Directeur de la Direction de l'Energie, Etat de Vaud

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de la société Electricque des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne, de la société des Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex, de la plateforme suisse Cleantech Alps, Sion, de la société des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, Château-d'Oex

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre des comités stratégiques d'AEE Suisse, Berne et de la Fondation Solar Impulse, Lausanne
- Fondateur et membre du comité de Drawdown Switzerland
- Membre de la commission d'innovation de Swisspower AG,
- Fondateur et associé de Proxipel, Fondateur et Président de Softcar SA et Fondateur et Président de Tilt Global, USA

ANNE BOBILLIER

Licence en sciences informatiques de l'Université de Genève et diplôme du Centre romand de promotion du management
Nationalité suisse et française

Parcours professionnel

- 1988-2001, divers postes de direction chez IBM
- 2001-2002, directrice générale chez Ascom Autelca AG
- 2002-2018, directrice de Bechtle Steffen Suisse SA, Genève
- Dès 2019, corporate project manager chez Bechtle Management SA, Rotkreuz

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Skyguide, Genève, de SkySoft-ATM, Genève et de la société Raiffeisen Suisse, Saint-Gall

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de CCI France Suisse (Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse), Genève
- Membre du comité du SwissBoardForum, Berne

PAOLA GHILLANI *

Diplôme en pharmacie de l'Université de Lausanne, diplôme IMD en International General Management for Executive, diplôme IMD en International Program for Board Management, diplôme IMD Digital Transformation for Boards
Nationalité suisse et italienne

Parcours professionnel

- Début de carrière chez Ciba/Novartis, puis auprès de multinationales
- 1999, CEO de la Fondation Max Havelaar
- Membre du Conseil d'administration de FLO International (Fairtrade Labelling Organisations), présidence de 2001 à 2005
- 2005, crée sa propre entreprise Paola Ghillani & Friends SA

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Présidente du Conseil d'administration de Paola Ghillani & Friends SA, Zurich
- Membre des conseils d'administration de la Fédération des coopératives Migros, Zurich et de Transitec Ingénieurs-Conseils SA, Lausanne
- Membre du comité de Zürcher Kantonal Bank (Comités d'experts de fonds de placements durables), Zurich

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre honoraire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Genève
- Membre du conseil de la Fondation des Chênes, Vandœuvres et du conseil de la Fondation Aquatis, Lausanne



† CHRISTIAN BUDRY

Licence en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg, diplôme fédéral d'expert-comptable
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1983-2001, auditeur chez Ernst & Young SA, puis partner responsable de l'audit pour la Romandie et responsable pour la Suisse du marché « Manufacturing, Technology & Energy »
- 2001-2011, directeur des finances et membre du comité de direction de Bobst Group, Prilly

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Vice-président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, Porrentruy

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration d'EOS Holding SA, Lausanne
- Président des conseils d'administration de CFO Solutions SA, Lausanne, de TrustStone real estate SICVA, Etoy et de TrusStone SA, Etoy
- Membre des conseils d'administration de Giovanna Holding SA, Montreux et du groupe formé des sociétés Chanadela SA et Cadris SA, Boncourt

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président du conseil de la Fondation Novandi, Boncourt

BERNARD GROBÉTY

Diplôme d'expert fédéral en finance et controlling
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1972-2009, directeur général adjoint, secteur finances, du groupe Vaudoise Assurances
- Depuis 2009, administrateur de sociétés

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, Morges et de Parking des Hôpitaux SA, Lausanne
- Président de Loginco, coopérative du logement pour l'industrie et le commerce, Lausanne
- Vice-président de Coopérative romande de cautionnement PME, Pully et d'Hotela Assurances SA, Montreux

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de la Fondation La Source, Lausanne

- Membre du Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne
- Membre du conseil de fondation de Greenbrix Fondation de placement, Genève

Autres activités

- Conseiller communal, Oron

JEAN-JACQUES MIAUTON

Formation commerciale, avec une spécialisation dans les aciéries en Italie
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Jusqu'en 2008, directeur général des groupes Miauton et CRH Gétaz Holding
- Depuis 2008, administrateur et directeur général de Swiss Madeness Solutions Group SA, La Chaux-de-Fonds

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, Morges, de Madeness Solutions Group SA, La Chaux-de-Fonds, de Maison Planzer Transports SA, Satigny, de Giovanna Holding SA, Chailly, de Patrimoine Gérance SA, Neuchâtel et de Covedis SA, Lausanne

ALPHONSE-MARIE VEUTHEY *

Licence en droit de l'Université de Fribourg, brevets d'avocat et de notaire
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Dès 1994, avocat au barreau
- Dès 1995, notaire

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Vice-président de Chablais-Région, Aigle
- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, Morges et de Santé Rennaz SA, Rennaz
- Membre du Comité de l'Hôpital Riviera-Chablais, Rennaz

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre de la Fondation André Manzini à Aigle, de la Fondation de soutien de l'Hôpital Riviera-Chablais, Rennaz, de la Fondation « Divisionnaire F. K. Rünzi » à Crans-Montana et de la Fondation Chablais Scope, Aigle

Autres activités

- Préfet du district de Monthey

JEAN-YVES PIDOUX *

Docteur en sociologie et anthropologie de l'Université de Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Professeur associé à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne
- 2002-2016, député au Grand Conseil vaudois
- 1996-2006, conseiller communal, Lausanne
- Depuis 2006, directeur des Services industriels

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration d'EOS Holding SA, Lausanne, de Gaznat SA, Vevey, d'Epura SA, Lausanne et des Transports Publics de la Région Lausannoise SA, Renens
- Président des conseils d'administration de Boisy TV SA, Lausanne, de SI-REN SA, Lausanne, de LFO SA, Lausanne et de AGEPP SA, Lavey-Morcles

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Administrateur de l'Etablissement cantonal d'assurance, Pully et membre des conseils de la Fondation pour l'art dramatique et de l'Orchestre de Chambre de Lausanne

DANIEL HAMMER

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (hors conseil)

Licence en droit, diplôme de directeur de communication, a suivi une formation en négociation à la Harvard Law School, Certificate of Advanced Studies HES-SO & BFH in Public Affairs & Lobbying
Nationalité suisse

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, Vouvry



HOMMAGE À MONSIEUR CHRISTIAN BUDRY

Le 4 janvier 2020, le Conseil d'administration et la direction du Groupe Romande Energie ont eu la grande tristesse d'apprendre le décès de M. Christian Budry, administrateur de Romande Energie Holding SA et président du Comité Finances et Audit. Il avait 62 ans.

Entré au Conseil d'administration le 12 juin 2003, M. Budry assurait la présidence du Comité Finances et Audit depuis le 1^{er} janvier 2005. Durant toutes ces années, M. Budry a largement fait bénéficier le Groupe de sa vaste expérience et de ses solides connaissances professionnelles acquises depuis 1983 au sein du cabinet d'audit Ernst & Young. Comme il l'écrivait dans un billet publié dans le quotidien financier l'AGEFI du 4 novembre dernier et consacré à la responsabilité des conseils d'administration et plus particulièrement à celle des comités d'audit, le contrôle indépendant et objectif « demande de la vigilance, de l'indépendance, de l'intégrité, de disposer des compétences adéquates et surtout de prendre le temps nécessaire pour comprendre les activités de l'entreprise. ». Ces qualités qu'il prônait, il les avait éminemment faites siennes, tout en reconnaissant,

avec l'humilité et la modestie que nous lui connaissions, que « la comptabilité n'est pas une science exacte ».

Rigoureux et passionné par les chiffres, Christian Budry brillait également par ses qualités humaines exceptionnelles : son écoute, sa disponibilité, sa bienveillance, sa générosité et son sens de l'humour enrichissaient tout interlocuteur privilégié de travailler avec lui. Son engagement personnel dépassait de loin son rôle d'administrateur de sociétés, dont la Banque Cantonale du Jura et la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Christian Budry était actif tant au Conseil communal d'Oron, dont il avait présidé la Commission des finances, que dans le milieu associatif régional et national, comme en témoigne sa présidence, depuis 2014, de la Main Tendue, cette organisation

à but non lucratif qui offre 24h sur 24 un soutien aux personnes qui ont besoin d'être entendues.

Le Conseil d'administration et la direction du Groupe garderont de M. Christian Budry le souvenir ému d'un homme remarquable et profondément altruiste.

Guy Mustaki
Président du Conseil d'administration

Christian Petit
Directeur général

3.3 Nombre de fonctions admises (art. 12, al. 1, ch. 1 ORAb)

En vertu de l'article 22a, al. 1 et 3 des statuts, les membres du Conseil d'administration peuvent exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. cinq mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727 al. 1 ch. 1 du Code des obligations ; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public ; ainsi que
3. dix mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Les restrictions des alinéas 1 et 2 ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

3.4 Election et durée de mandat

En vertu des art. 762 CO et 16 des statuts, six des onze membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'Etat vaudois, dont deux sont des représentants des communes vaudoises actionnaires. Le terme de ces mandats est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les cinq autres membres du Conseil d'administration sont élus individuellement par l'Assemblée générale des actionnaires pour des mandats d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Ces administrateurs sont rééligibles. Toutefois, n'est plus éligible l'administrateur qui atteint l'âge de 70 ans au cours de l'année civile lors de laquelle a lieu l'élection.

Au surplus, les statuts ne contiennent aucune clause dérogeant aux dispositions légales sur la nomination du président, des membres du comité chargé des rémunérations et du représentant indépendant.

3.5 Organisation interne

En général

Le Conseil d'administration se réunit en séances d'une demi-journée, en principe au moins cinq fois par année. En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises pour des séances d'une durée approximative de quatre heures et une fois à l'occasion d'un séminaire d'une journée et demie. Le suivi des affaires, l'examen de l'évolution des conditions-cadres, la réflexion stratégique, l'étude des possibilités de production et d'approvisionnement complémentaires aux possibilités actuelles du Groupe, la conclusion de partenariats stratégiques, la gestion de l'énergie et le développement de nouvelles activités ont été au centre du travail du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration participent assidûment aux séances du conseil comme aux séances des comités auxquels ils appartiennent. Le règlement d'organisation confère à chaque comité du Conseil d'administration un rôle, des tâches et des responsabilités. Les comités n'ont pas de compétence décisionnelle (cf. cependant les exceptions ci-après sous comité Finances et Audit, comité Nominations et Rémunération et sous compétence décisionnelle particulière). Ils siègent plusieurs fois par an, en fonction des objets et des préavis à donner au conseil. Les membres des différents comités reçoivent les documents dans des délais qui leur permettent de préparer les délibérations. Le directeur général et les directeurs concernés assistent en principe aux séances, de même que, ponctuellement, le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

Comité Stratégie et Développement

Le comité est constitué du président du conseil, ainsi que de trois membres. Il se réunit normalement quatre à six fois par an (sept fois en 2019). Il est présidé par le président du Conseil d'administration. La durée moyenne des séances est de trois heures. Le comité est notamment chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets stratégiques suivants :

- environnement économique, conditions-cadres et évolution des marchés énergétiques ;
- stratégie d'entreprise, stratégie d'affaires, stratégie et développements des technologies de l'information (IT), objectifs stratégiques et indicateurs clés de performance et plans d'actions stratégiques ;
- développement d'entreprise ;
- rapprochements et partenariats stratégiques ;
- acquisitions stratégiques ;
- actionnariat ;
- relations avec l'Etat et les communes ;
- tout autre objet que le Conseil d'administration décide de lui soumettre.

En 2019, le comité Stratégie et Développement a examiné l'opportunité de vendre 21'675 actions propres HREN. Le suivi de la stratégie 2018-2023 et celui du projet « Défi 3V », dont l'objectif est de réaliser entre CHF 17 et 21 millions d'économies d'ici à fin 2020, ont constitué des points importants de ses réflexions, de même que les investissements dans la production à partir d'énergies renouvelables, le développement de nouvelles activités et le rachat de sociétés. Il s'est enfin également occupé du rachat du réseau et de l'éclairage public de la commune de Bussigny.

Comité Finances et Audit

Le comité est composé de quatre membres et se réunit normalement quatre à six fois par an (huit fois en 2019). La durée moyenne des séances est de trois heures. Le comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets suivants :

- états financiers et rapport annuel ;
- budget et plan financier à moyen terme ;
- élection et révocation de l'organe de révision ;
- trésorerie, financement et engagements conditionnels ;
- questions fiscales fondamentales ;
- avis au juge en cas de surendettement ;
- système de contrôle interne ;
- gestion des risques d'entreprise et en matière énergétique ;
- règlement d'organisation ;
- compliance ;
- principes relatifs à la mise en œuvre des obligations boursières (notamment publicité événementielle et transactions du management) ;
- statuts, à l'exception des dispositions relatives au système de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction générale ;
- rapports d'audit interne ;
- tout autre objet que le Conseil d'administration décide de lui soumettre.

Il a les compétences décisionnelles suivantes :

1. appréciation des compétences, de l'indépendance et des prestations de l'organe de révision, ainsi que gestion du mandat avec ce dernier ;
2. clarification des divergences d'opinion entre le comité de direction et l'organe de révision en relation avec les états financiers ;
3. approbation du programme d'audit interne.

Il a en outre les attributions et compétences que lui confèrent le règlement d'organisation* et son [Annexe 3](#).

En 2019, le comité Finances et Audit a notamment étudié la définition de la maquette et des principes comptables permettant de concrétiser le passage à la norme Swiss GAAP RPC. Il a assuré le suivi des participations du Groupe et de l'évolution de la législation sur les secteurs régulés et non régulés. Le comité a également procédé à un examen de la politique de gestion du risque de contrepartie en matière d'acquisition d'énergie. Enfin, le comité a étudié une révision partielle du règlement de trésorerie du Groupe.

Comité Nominations et Rémunération

Le comité est composé de trois membres, quatre jusqu'au 28 mai 2019, et se réunit normalement trois à six fois par an (cinq fois en 2019). La durée moyenne des séances est de deux heures. Toutefois, une séance d'une journée, ainsi que trois séances courtes ont été consacrées au processus de sélection et d'engagement du Directeur général, processus géré par le comité et le Président du Conseil d'administration.

Le comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets qui concernent :

- composition du Conseil d'administration et de ses comités ;
- surveillance des règles de bonne gouvernance d'entreprise ;
- code de conduite et d'éthique ;
- rapport sur le gouvernement d'entreprise et rapport sur les rémunérations ;
- désignation des membres du Conseil d'administration et de son président, des membres des comités et de leurs présidents, du secrétaire du Conseil d'administration, des représentants du Groupe au sein des conseils d'administration de Romande Energie SA, Romande Energie Commerce SA et EOS Holding SA, ainsi que du candidat proposé par EOS Holding SA au sein du Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA ;
- désignation du directeur général et des membres de la direction générale ;
- concept de rémunération des membres du Conseil d'administration et rémunération individuelle de ceux-ci, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale ;
- concept de rémunération des membres de la direction générale et des collaborateurs ;
- proposition au Conseil d'administration, à l'intention de l'Assemblée générale, du montant globale de la rémunération maximale du Conseil d'administration et de la direction générale pour l'exercice social à venir ;
- modification des statuts en relation avec le système de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction générale ;
- relation avec les institutions de prévoyance.



En outre, le comité est compétent pour décider de la rémunération individuelle du directeur général et des membres de la direction générale, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale, ainsi que de l'approbation de l'adaptation maximale de la masse salariale pour l'année à venir, en vue des discussions entre les partenaires sociaux et sous réserve de la détermination, par le Conseil d'administration, des charges de personnel dans le cadre du budget annuel.

Compétence décisionnelle particulière

Il convient de mentionner une compétence décisionnelle particulière. Pour que le Groupe soit en mesure de saisir rapidement une opportunité qui se présenterait, les présidents des trois comités se voient déléguer la compétence de décider les acquisitions et prises de participations stratégiques, pour autant notamment que l'investissement à consentir ne soit pas supérieur à CHF 10 millions. Ces opérations ne peuvent pas porter sur plus de CHF 30 millions par année civile. Cette compétence décisionnelle spéciale n'a pas été utilisée en 2019.

3.6 Répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la direction générale

Le Conseil d'administration exerce les attributions intransmissibles et inaliénables décrites à l'art. 716a CO. Il définit la stratégie de la société et les objectifs stratégiques, établit le budget annuel et le plan financier à moyen terme, définit la politique financière, arrête la politique de risques notamment en matière d'achats et de ventes d'énergie en gros, décide de la fondation ou de la vente de filiales ainsi que de l'achat ou de la vente de participations significatives. En application des art. 716b CO et 17 des statuts, le Conseil d'administration a délégué la gestion du Groupe au directeur général, par le règlement d'organisation. Le directeur général est responsable de l'organisation et de l'exécution des attributions de la direction générale, notamment proposer la stratégie, mettre en œuvre la stratégie d'entreprise, les plans et projets, définir les missions, gérer et diriger la société, assurer l'atteinte des objectifs, la rentabilité et le développement des affaires de la société ainsi que son bon renom, préparer les budgets de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie, engager le personnel et fixer les rémunérations individuelles, représenter le Groupe auprès des tiers, organiser l'information à donner à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Le directeur général préside le comité de direction qui regroupe, outre les directeurs, le secrétaire général (qui est également secrétaire du Conseil d'administration).

Le président du Conseil d'administration et le directeur général sont en contact permanent pour coordonner leurs actions respectives et faire le point sur les affaires en cours.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le Conseil d'administration est informé sur la marche des affaires lors de chaque séance. Un accent particulier est mis trimestriellement sur les boucllements consolidés du Groupe et sur les résultats et les prévisions des différents résultats des Unités d'Affaires du Groupe. Au minimum une fois par an, les boucllements sont complétés par une estimation détaillée des résultats annuels escomptés. Deux fois par an également, un reporting des participations, qui expose l'évolution des entreprises et sociétés dans lesquelles le Groupe a des intérêts financiers, ainsi qu'un reporting des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe sont établis par la direction générale à l'intention du Conseil d'administration. Deux fois par an, le Conseil d'administration est nanti d'un suivi des projets stratégiques.

La direction générale présente ses plans d'actions au Conseil d'administration. Ces documents fournissent au Conseil d'administration la base sur laquelle il exerce son contrôle, base complétée par une information régulière sur les principaux projets conduits par la direction du Groupe, et sur l'évolution du Groupe : chiffre d'affaires, marges par segment de clientèle, trésorerie, investissements, garanties et cautionnements, risques, effectifs du personnel.

Romande Energie Holding SA dispose d'une fonction d'audit interne, en complément à celle de la gestion des risques. Les résultats des audits internes sont rapportés en toute indépendance au comité Finances et Audit du Conseil d'administration. Une charte d'audit interne est strictement appliquée. Elle s'appuie sur les normes internationales telles que décrites par le « Institute of Internal Auditors » et en reprend les formulations principales : « L'audit aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité. » Les audits internes sont régulièrement conduits avec des experts externes (autres que l'organe de révision).

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement, et en tout cas pour chaque séance, les documents qui relatent l'évolution des activités du Groupe.

Les procès-verbaux des séances du comité de direction sont remis au président et au vice-président du Conseil d'administration.

Une revue de presse quotidienne est envoyée à tous les membres du Conseil d'administration.

En ce qui concerne le management des risques, nous renvoyons le lecteur à la [page 20](#) du présent rapport, où le processus détaillé est décrit.

4 COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction se compose des membres de la direction générale et des membres de la direction générale élargie. Il se réunit en principe toutes les semaines, à l'occasion de séances d'une demi-journée. Il tient en outre annuellement de trois à cinq jours de séminaires consacrés à des sujets de réflexion.

4.1 Membres du comité de direction

La direction générale, dont les membres sont nommés par le Conseil d'administration, est formée des personnes suivantes :

Nom	Fonction Unité d'affaires	Nationalité	Année de Naissance	Membre depuis
Christian Petit	Directeur général	Suisse	1963	2019
Nicolas Conne	Directeur Finances	Suisse	1980	2019
Patrick Bertschy	Directeur Réseaux	Suisse	1968	2014
Philippe Durr	Directeur Romande Energie Commerce SA	Suisse	1964	2013
Christian Frère	Directeur Energie	Suisse	1959	2012
Oliviero Iubatti	Directeur Romande Energie Services SA	Suisse	1972	2016
Jean-Daniel Habegger	Directeur Ressources humaines	Suisse	1965	2011

Les membres de la direction générale élargie, qui ont une compétence de proposition, sont les personnes suivantes :

Nom	Fonction Unité d'affaires	Nationalité	Année de Naissance	Membre depuis
Daniel Hammer	Secrétaire général	Suisse	1970	2017

4.2 Formation, parcours professionnel, autres activités et groupements d'intérêt

Aucun directeur n'exerce de fonctions de consultant pour des groupes d'intérêt importants, en Suisse ou à l'étranger. Aucun d'eux n'a exercé d'activité pour le Groupe ou l'une de ses sociétés antérieurement à son engagement actuel. Le parcours professionnel et les mandats des membres du comité de direction sont présentés de la page 42 à la page 43.

4.3 Nombre de fonctions admises (art. 12, al. 1, ch. 1 ORAb)

En vertu de l'art. 22a, al. 2 et 3 des statuts*, les membres de la direction générale peuvent, avec l'accord du Conseil d'administration, exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

- deux mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1 ch. 1 du Code des obligations ; ainsi que
- quinze mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public ; ainsi que
- dix mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

* Statuts: https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

Les restrictions des alinéas 1 et 2 ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

4.4 Contrats de management

Romande Energie Holding SA n'a pas confié de mandat de management.



Christian Frère

Jean-Daniel Habegger

Nicolas Conne

Philippe Durr

Christian Petit

Daniel Hammer

Patrick Bertschy

Oliviero Lubatti

CHRISTIAN PETIT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Economiste diplômé de l'ESSEC (Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales), Cergy Pontoise, France et de l'IMD, Lausanne.
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 17 ans chez Swisscom dont 10 ans dans la direction du groupe, comme responsable des clients privés puis comme responsable des clients entreprises
- Administrateur indépendant de sociétés de 2017 à 2019
- MBA ESSEC – Paris – 1987
- PED IMD – Lausanne – 2002-2003
- Dès le 1^{er} juin 2019, directeur général du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Mobilzone Holding AG, Rotkreuz

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Romande Energie Services SA et du Conseil d'administration de Romande Energie Commerce SA, Morges

NICOLAS CONNE

DIRECTEUR FINANCES

Diplôme fédéral d'expert-comptable
Master of Science en Management HEC de l'Université de Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 2003-2008, auditeur bancaire chez Ernst & Young SA, Genève
- 2008-2013, contrôleur interne et de gestion, superviseur du groupe qualité du Groupe DSR
- 2013-2019, responsable de la comptabilité et du risk management à Romande Energie (suppléant du Directeur Finances depuis 2017)
- Du 29 mai au 12 décembre 2019, directeur a.i. Finances du Groupe Romande Energie
- Dès le 13 décembre 2019, directeur Finances du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Services SA, Morges, de Romande Energie Commerce SA, Morges, de Bas-Valais Energie SA, Vouvry et de Energie Solaire SA, Sierre

PATRICK BERTSCHY

DIRECTEUR RÉSEAUX, SUPPLÉANT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ingénieur en électrotechnique de l'HEIA de Fribourg, Executive Master of Business Administration de la HEG de Fribourg, Executive Certificate Management Général Avancé de HEC Paris
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1996-2000, ingénieur de projet et chef de projet au sein d'ABB
- 2000-2001, directeur technique de Glas Troesch
- 2001-2006, chef de la division Clientèle énergie, puis chef de la division commerciale de Gruyère Energie SA, Bulle
- 2006-2014, directeur des Services industriels de Morat
- 2014-2016, directeur de l'Unité d'affaires Services énergétiques de Romande Energie SA, Morges
- Depuis le 1^{er} avril 2016, directeur de l'Unité d'affaires Réseaux de ladite société

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration des Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex, de SIRESO SA, Granges-Paccot
- Membre des conseils d'administration de Bas-Valais Energie SA, Vouvry, de B-Valgrid SA, Sion, d'AGEPP SA, Lavey-Morcles et de Spontis SA, Avenches
- Membre du comité de RegioGrid, Aarau

PHILIPPE DURR

DIRECTEUR DE ROMANDE ENERGIE COMMERCE SA

Master en microtechnique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, formation en management exécutif de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD) de Fontainebleau
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Début de carrière en qualité de consultant et de manager chez Andersen Consulting (Accenture)
- 1995-2000, directeur marketing chez Landis & Gyr Communications
- 2000-2008, directeur commercial et membre de la direction générale des Services Industriels de Genève
- 2008-2010, directeur général de la société aéronautique Mistral Engines (CH/USA)
- 2011-2012, conseiller indépendant fortement impliqué dans le déploiement de solutions liées à la mobilité électrique en Suisse romande
- Dès le 1^{er} janvier 2013, directeur de Romande Energie Commerce SA, Morges

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de neo technologies SA, Lausanne, de enersuisse SA, Dietikon, de SEFA SA, Aubonne, de Romande Energie Commerce SA, Morges

Autres activités

- Conseiller communal, Vice-Président à Crans-près-Céligny

CHRISTIAN FRÈRE

DIRECTEUR ENERGIE

Diplôme de physique de l'Université d'Essen (Allemagne), docteur en sciences naturelles
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Dès 1989, différents postes de conseiller et d'ingénieur chef de projet dans l'industrie, notamment auprès de Rheinmetall, Düsseldorf, et de RWE, Essen
- 1998-2003, membre de la direction, puis directeur général de von Roll Environnement
- 2004-2005, consultant indépendant;
- 2005-2012, responsable du développement et des investissements dans les ouvrages de production et de transport électriques, en Suisse et à l'étranger, du groupe EGL, Dietikon (délégué dans diverses sociétés filiales ou associées du Groupe EGL)
- Dès 2012, directeur de l'Unité d'affaires Energie de Romande Energie SA, Morges

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, Château-d'Oex, de Gazobois, Cossonay, de MBR SA, Massongex et d'EnergieÔ SA, Vinzel
- Directeur général de Romande Energie France SAS, Paris
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Président de la Centrale Hydroélectrique de Meyronnes SAS, Meyronnes (France), de REF Eolien SAS, Paris (France) et de la Centrale Hydroélectrique de Bar SAS, Bar (France)
- Directeur de Romande Energie Commerce SA, Morges
- Vice-Président de Romande Energie Services SA, Morges

OLIVIERO IUBATTI

DIRECTEUR DE ROMANDE ENERGIE SERVICES SA

Ingénieur en génie thermique et industriel, titulaire d'un Executive Master of Business Administration
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Plus de 15 ans dans les domaines des services énergétiques et des énergies renouvelables, notamment membre de la direction générale d'Alpiq InTec AG, directeur d'Alpiq InTec Romandie, Tessin et Italie, ainsi que Country Manager d'Alpiq Italia
- 2016, directeur de l'Unité d'affaires Services énergétiques de Romande Energie SA, Morges
- Dès le 1^{er} janvier 2017, directeur de Romande Energie Services SA, Morges

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des conseils d'administration de Neuhaus Energie SA, Echandens, d'Effitec SA, Morges, de PolyForce SA et PolyTech SA, Bulle, de Centrale Thermique de Gland SA, Gland et de Demierre & Deschenaux, Oron
- Membre du Conseil d'administration de Cadtime SA à Eclépens

JEAN-DANIEL HABEGGER

DIRECTEUR RESSOURCES HUMAINES

CFC d'employé de commerce, brevet de spécialiste en gestion des Ressources humaines, formation supérieure en management RH au CRQP, cours de direction d'entreprise du Centre romand de promotion du management
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1984, début de carrière au sein de la Société Romande d'Electricité (SRE)
- Dès 1997, différentes fonctions au sein du département RH de Romande Energie (administration RH, responsable du processus recrutement et mobilité)
- 2002-2011, délégué RH et suppléant du directeur du département Ressources humaines du Groupe
- Dès le 1^{er} décembre 2011, directeur du département Ressources humaines

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration des Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président du conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie et du Fonds de prévoyance complémentaire de Romande Energie, Morges
- Membre du comité de la CIFER

DANIEL HAMMER

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION

Licence en droit, diplôme de directeur de communication SAWI, formation en négociation à la Harvard Law School, Certificate of Advanced Studies HES-SO & BFH in Public Affairs & Lobbying
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1997-1998, collaborateur scientifique à l'Institut du Fédéralisme de l'Université de Fribourg
- 1999-2007, secrétaire du conseil communal de la Ville de Lausanne
- 2007 à mai 2017, secrétaire général de Médias Suisses, association des médias privés romands
- Dès le 1^{er} juin 2017, secrétaire général du Groupe Romande Energie Holding SA à Morges

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, Vouvry



HOMMAGE À MONSIEUR DENIS MATTHEY

La disparition le 13 octobre 2019 de Denis Matthey, directeur Finances du Groupe et suppléant du directeur général, a laissé toute l'entreprise sans voix, dans la tristesse et dans un grand désarroi.

Entré le 1^{er} janvier 2004 comme directeur Finances, Denis Matthey s'est rapidement imposé comme un manager chevronné, compétent et respecté. Denis s'est engagé avec énergie et enthousiasme, en démontrant une curiosité incroyable pour comprendre tous les métiers de l'entreprise et en s'intéressant aux activités de l'ensemble des unités d'affaires. Le Groupe lui doit notamment le développement de nombreuses prestations dans le domaine financier, d'importantes réflexions et contributions sur la libéralisation du marché et un grand professionnalisme dans les conseils d'administration de diverses sociétés. Comme bras droit du Directeur général, il était un redoutable négociateur, sachant exactement où il voulait aller, tout en respectant le point de vue des contreparties.

Denis était non seulement un homme très apprécié tant par le Conseil d'administration que par l'ensemble de ses collègues de la direction, il était un chef aimé de ses collaborateurs, un exemple pour ses cadres, avec des compétences sociales et humaines hors du commun. Il était exigeant, très rigoureux, juste, tout en soutenant et appuyant ses équipes. Il avait une très grande capacité d'écoute et une disponibilité pour chacun. Il était un homme qui aimait emmener ses collaborateurs sur les sommets. Il avait compris ce que signifie l'esprit de cordée, comme une unité indivisible et savait encourager ceux qui l'entouraient. A l'aise dans l'entreprise, sur son vélo comme en montagne, Denis était un alpiniste chevronné que l'on suivait volontiers partout.

Denis avait incontestablement une force intérieure incroyable, qu'il puisait notamment auprès de son épouse et de sa famille très soudée. Et c'est cette force intérieure qui l'a poussé à regarder sans cesse devant lui, là où beaucoup d'autres auraient baissé les bras et abandonné la partie. Il ne lâchait jamais rien, adorait se mesurer aux autres, avec un véritable esprit de compétition. Bien à l'aise dans son costume de manager, impeccablement coupé au design italien, Denis était une personne très sensible, mais il ne le montrait guère. À la suite de la découverte de sa maladie, il nous a impressionnés par son courage, son incroyable énergie et son positivisme pour affronter cette épreuve, tout en ne cachant rien de sa gravité.

Denis Matthey restera à jamais un exemple pour tous ceux qui l'ont côtoyé.

Son départ prématuré laisse un vide dans le cœur de ses proches et de l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Pierre-Alain Urech
CEO du Groupe Romande Energie
du 1^{er} juin 2004 au 30 mai 2019

Guy Mustaki
Président du Conseil
d'administration

5 RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Nous vous invitons à consulter le chapitre 3 « Rapport sur les rémunérations » en page 49.

6 DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Toutes les actions donnent droit à une voix. Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

En vertu de l'art. 12, al. 4 et 5 des statuts, les actionnaires ne peuvent se faire représenter que par le représentant indépendant ou un tiers.

En 2010, les statuts ont été adaptés à la loi fédérale sur les titres intermédiés entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Les statuts ne comportent aucune clause qui déroge ou complète les dispositions légales en matière d'octroi d'instructions au représentant indépendant. Ils ne comportent pas non plus de règles relatives à la participation par voie électronique à l'Assemblée générale.

6.2 Quorums et majorités statutaires

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des votes exprimés (il n'est pas tenu compte des abstentions, des votes blancs et des votes nuls lors de la détermination de la majorité), sauf pour les objets qui exigent les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées en vertu de l'article 704, al. 1 du Code des obligations.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Les dispositions légales s'appliquent, mais un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 5% au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est convoquée par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce, vingt jours au moins avant la date de sa réunion, et par avis individuel pour les actionnaires inscrits au registre des actions. Un avis préalable est publié environ trois mois auparavant.

6.4 Inscriptions d'un objet à l'ordre du jour

Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de CHF 1 million ou 5% du capital-actions peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Cette requête doit être communiquée par écrit au Conseil d'administration au plus tard trente jours avant l'assemblée en indiquant les objets des discussions et les propositions.

6.5 Inscriptions au registre des actions

Les détenteurs d'actions doivent se faire inscrire au plus tard huit à dix jours avant l'Assemblée générale pour pouvoir participer à cette dernière ou déléguer leur pouvoir de représentation. La date ultime est à chaque fois communiquée dans la convocation.

7 PRISE DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Obligation de présenter une offre

Les statuts* ne contiennent aucune disposition relative à cet objet. Il n'y a pas de clause d'opting-out ou d'opting-up. Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires lie l'Etat de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise, 119 communes vaudoises et SIE SA, Service intercommunal de l'électricité par un droit de préemption réciproque sur leurs actions. Ces actionnaires détiennent 55.33% du capital et des voix liées à l'entier du capital.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne contiennent aucune clause relative à cet objet. Il n'y a pas non plus d'accord ou de programme en faveur des membres du Conseil d'administration ou de la direction pour ces cas. Le contrat de travail du directeur général peut être résilié de part et d'autre moyennant un préavis d'une année pour la fin du mois. Le délai de résiliation des contrats des directeurs est de six mois pour la fin du mois.

* Statuts: https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'assemblée générale ordinaire de 2016 a élu Deloitte SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision. Depuis lors, l'auditeur responsable du mandat est M. Fabien Bryois. La durée maximale légale de sept années est appliquée.

L'élection et la révocation de l'organe de révision revient au Conseil d'administration, sur préavis du Comité Finances et Audit du Groupe, au terme d'un appel d'offres réalisé périodiquement. L'organe de révision doit présenter toutes les garanties de compétences professionnelles requises pour une société cotée en bourse et disposer des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

8.2 Honoraires de révision / Honoraires supplémentaires

8.3 Les honoraires de Deloitte SA se présentent comme suit :

	CHF
Audit des états financiers	262 166
Autres conseils	233 540
Total	495 706

Dans l'audit des états financiers sont inclus le travail de base annuel nécessaire à l'examen des comptes sociaux de chaque entité, ainsi que l'examen des comptes consolidés du Groupe Romande Energie. Il inclut les prestations des auditeurs en relation avec les plans de retraite et le suivi dans la mise en œuvre ou dans la mise à jour des méthodes comptables. Ce service englobe aussi l'examen du présent chapitre Gouvernement d'entreprise, la vérification du rapport sur les rémunérations et l'émission des rapports d'audit.

Ce service englobe aussi l'examen du présent chapitre Gouvernement d'entreprise, la vérification du rapport sur les rémunérations et l'émission des rapports d'audit.

Concernant le poste autres conseils, Romande Energie a mandaté Deloitte pour une revue du règlement de trésorerie ainsi qu'un projet spécial relatif à la revue des traitements et opérations comptables liés au passage aux normes Swiss GAAP RPC. Deloitte a également été mandaté par Romande Energie et deux partenaires externes au groupe pour un projet de conseil en organisation.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révis

Voir comité Finances et Audit, sous point 3.5.

Le comité Finances et Audit évalue les prestations, la rémunération et l'indépendance de l'organe de révision tous les ans et rapporte ces éléments au Conseil d'administration. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du conseil d'administration ou de la direction générale. Le comité Finances et Audit effectue une évaluation de la qualité du reporting et des rapports d'audit, de l'approche d'audit proposée puis de sa mise en œuvre (risques significatifs couverts, recommandations, délais, ressources) et rencontre les personnes en charge du mandat afin de s'assurer de leurs compétences. Concernant la rémunération, il compare les honoraires budgétisés pour l'activité d'organe de révision à ceux effectivement facturés et vérifie en quoi consistent les prestations supplémentaires. S'agissant de l'indépendance, il vérifie les mandats de conseil confiés à l'organe de révision (étendue, rémunération), le conseil d'administration ayant décidé, sauf exception, de ne pas confier de mandats d'appui pour l'audit interne.

Dans l'audit des états financiers sont inclus le travail de base annuel nécessaire à l'examen des comptes sociaux de chaque entité, ainsi que l'examen des comptes consolidés du Groupe Romande Energie y compris le suivi dans la mise en œuvre ou dans la mise à jour des méthodes comptables.

L'organe de révision reçoit toute la documentation envoyée pour chaque séance du comité Finances et Audit. En 2019, l'organe de révision a participé à trois séances du comité.

Les remarques de l'auditeur sont toutes soumises au comité Finances et Audit pour contrôle. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du Conseil d'administration ou de la direction générale. Les honoraires et les prestations de l'organe de révision sont également examinés par le comité Finances et Audit qui rapporte au Conseil d'administration. L'organe de révision présente toutes les garanties de compétences professionnelles requises pour une société cotée en bourse. Il dispose des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

Le Groupe Romande Energie poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public. Une attention particulière est également accordée à l'information des cadres concernés pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités de dirigeants. Les actionnaires de Romande Energie Holding SA sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel, ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui peuvent influencer le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle, selon les directives de la Bourse SIX Exchange.

Les informations sont préparées par le Service de la communication institutionnelle du Groupe et par l'équipe des relations avec les investisseurs. Les informations relatives au Groupe sont également disponibles sur Internet (www.romande-energie.ch).

Les publications statutaires sont effectuées dans la Feuille officielle suisse du commerce et par avis personnel aux actionnaires inscrits au registre pour ce qui concerne la convocation de l'Assemblée générale.

Un agenda financier incluant les dates de publication des comptes annuels et semestriels et du rapport de gestion ainsi que la date des conférences de presse, est disponible sur le site Internet du Groupe dès le début de l'exercice annuel. Les principaux rendez-vous de l'exercice en cours et les adresses de contact peuvent être consultés à l'avant-dernière page de ce rapport.

Les liens qui permettent aux investisseurs (push and pull) de s'abonner aux informations du Groupe sont :

En français

http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc_lang=fr-FR

En anglais

http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc_lang=en

10 DIRECTIVE DU GROUPE ROMANDE ENERGIE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe Romande Energie est une entreprise responsable vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires, de la collectivité et de ses collaborateurs. Il lui importe d'établir un climat de confiance avec ses clients et ses partenaires et d'exercer ses activités de manière loyale, dans le respect des principes de la libre concurrence et en conformité avec les lois et règlements applicables.

Le Groupe Romande Energie applique ainsi une tolérance zéro en matière de corruption. Les principes de base en la matière sont énoncés dans un Code de conduite.

Le Code pénal a étendu le délit de corruption aux collaborateurs d'une entreprise privée qui, s'ils se rendent coupables de ce délit, n'engagent pas uniquement leur responsabilité, mais également celle de l'entreprise. Le collaborateur qui commet l'infraction peut être condamné à de sévères sanctions pénales et civiles, incluant des peines d'emprisonnement et des amendes substantielles.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration a adopté, début 2017, une directive du Groupe en matière de lutte contre la corruption, qui contient les principes de base. Celle-ci s'applique à tous les collaborateurs et partenaires de Romande Energie et doit leur être communiquée au début de la relation de travail ou d'affaires, puis aussi souvent que nécessaire par la suite.

Offrir ou accepter des cadeaux raisonnables à – ou provenant – des agents publics ou des personnes du secteur privé est permis, mais des précautions doivent être prises en offrant ou en acceptant des cadeaux qui pourraient être perçus comme inappropriés ou placer le bénéficiaire dans une position d'obligation. Solliciter des cadeaux est interdit. Par cadeau, on entend notamment les présents, les invitations à un repas, un spectacle ou autres divertissements.

Le caractère illégal du cadeau dépend de la volonté de la personne qui l'offre. S'il est offert dans le but d'influencer une prise de décision ou d'obtenir un avantage, ce comportement constitue un acte de corruption. En revanche, un cadeau raisonnable offert pour améliorer les relations commerciales ou marquer des occasions particulières n'est pas considéré comme de la corruption.

Aussi, le montant de CHF 200.– a été fixé comme limite. La valeur d'un cadeau reçu d'une tierce personne doit donc être inférieure ou égale à ce montant. Au-delà de cette valeur, le cadeau doit être refusé. Il ne peut s'agir d'argent liquide ou d'un bon d'achat. En cas de doute, le collaborateur ou partenaire doit toujours consulter son supérieur hiérarchique.

Cette directive s'applique à toutes les sociétés qui sont détenues majoritairement, directement ou indirectement, par Romande Energie Holding SA.

Rapport relatif à la Review des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise

Au Conseil d'administration de
Romande Energie Holding SA, Morges

Vous nous avez confié le mandat d'effectuer une Review (examen succinct) des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise selon la directive de la SIX Swiss Exchange par Romande Energie Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Ces informations se trouvent dans un chapitre distinct du rapport de gestion, aux pages 22 à 47. Le Conseil d'administration est responsable de la publication de ces informations. Notre mandat consiste à émettre un rapport sur la base de notre Review.

Notre Review doit nous permettre de constater que les informations publiées sont complètes et ne contiennent pas d'erreur significative, même s'il ne s'agit pas du même degré de certitude que dans le cadre d'une révision. La Review se limite principalement à interroger les collaborateurs responsables de la présentation de ces informations, à consulter les documents pertinents et à effectuer des opérations de contrôles analytiques en relation avec les informations sur le Gouvernement d'entreprise. Nous avons, en outre, demandé une déclaration d'intégralité écrite. Nous n'avons pas effectué de révision et c'est pour cette raison que nous ne délivrons pas d'opinion de révision.

A notre avis, le rapport sur le Gouvernement d'entreprise répond aux exigences formelles de la directive concernant les informations relatives au Gouvernement d'entreprise. Durant notre Review, nous n'avons pas constaté de faits qui nous amèneraient à conclure que les informations publiées ne sont pas complètes ou présenteraient des erreurs significatives.

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jonathan Markus
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 3 avril 2020

RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS



1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Gouvernance

En vertu de l'art. 21 al. 3 ch. 2 des statuts, le Conseil, sur la proposition du comité Nominations et Rémunération, détermine la rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvé par l'Assemblée générale. À noter que ce montant global porte sur le montant global de la rémunération maximale de l'exercice social à venir, en application de l'art. 15 des [statuts](#)*.

1.2 Principes de rémunération

Les principes de la rémunération des membres du Conseil d'administration sont définis à l'art. 22c des [statuts](#)*. Ceux-ci perçoivent une indemnité annuelle fixe qui est indépendante du résultat du Groupe et des jetons de présence pour leur participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparations particulières.

1.3 Rémunération globale

Dans les faits en 2019, les rémunérations, comprenant les frais forfaitaires et charges sociales, des membres du Conseil d'administration ont été les suivants :

Rémunération globale En CHF		2019			2018		
		Rémunérations	Charges sociales	Total 2019	Rémunérations	Charges sociales	Total 2018
Guy Mustaki	Président du CA / président CSD ¹	133000	11237	144237	136000	10991	146991
Wolfgang Martz	Vice-président du CA / président CNR ²	61500	4427	65927	62700	4783	67483
Laurent Balsiger ⁴	Administrateur	20300	1824	22124	46800	421	47221
Anne Bobillier	Administratrice	52800	4385	57185	49800	3933	53733
Christian Budry	Administrateur / président CFA ³	54000	4314	58314	55800	4276	60076
Paola Ghillani	Administratrice	49200	4062	53262	49800	3933	53733
Bernard Grobéty	Administrateur	63600	3218	66818	62600	2980	65580
Elina Leimgruber	Administratrice	46800	3846	50646	49200	3881	53081
Jean-Jacques Miauton	Administrateur	60600	2981	63581	63800	3070	66870
Jean-Yves Pidoux ⁴	Administrateur	46800	-	46800	49200	-	49200
Alphonse-Marie Veuthey	Administrateur	80000	6470	86470	75400	5787	81187
François Vuille ⁴	Administrateur	27600	-	27600	-	-	-
Totaux		696200	46764	742964	701100	44055	745155

¹ Comité Stratégie et Développement

² Comité Nominations et Rémunération

³ Comité Finances et Audit

⁴ Versée à l'Etat ou à la commune représentée, [statuts](#)*

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les rémunérations versées par les sociétés filiales du Groupe (part du Groupe > 50%). Les rémunérations versées par des tiers pour des mandats dans des sociétés associées (part du Groupe < 50%) ne sont en revanche pas comprises.

Comme les éventuelles transactions avec les administrateurs en relation avec les produits commercialisés par le Groupe sont réalisées au prix du marché, elles ne figurent pas dans les montants indiqués ci-avant.

A noter que lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2018, l'Assemblée générale a approuvé une rémunération globale maximale des onze membres du Conseil d'administration de CHF 930'000, dont CHF 820'000 de rémunération, CHF 60'000 d'allocation forfaitaire pour frais et CHF 50'000 de charges sociales, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

* Statuts : <https://investor.romande-energie.ch/~media/Files/R/Romande-Energie-IR/documents/french/romand-energie-holding-sa-statuts-2019.pdf>

La fixation de la rémunération ne fait l'objet d'aucune périodicité. Elle n'est pas différenciée entre les administrateurs. Elle est déterminée, en observant notamment les rémunérations usuelles pratiquées dans le monde des affaires en Suisse. L'étude Ethos couvrant les sociétés incluses dans l'indice Swiss Performance Index (SPI) comprenant 200 sociétés est prise en considération. Les indemnités annuelles et les jetons de présence s'établissent comme suit :

Indemnités annuelles et jetons en CHF	
Président	85000
Vice-président	37500
Administrateur	30000
Président d'un comité spécialisé, en plus de l'indemnité de base	6000
Jetons de présence dès le 01.07.2010 :	
- Demi-journée	1200
- Journée entière	1800

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité de CHF 0.70/km pour les trajets effectués entre leur lieu de travail ou domicile et le lieu des séances. Ils reçoivent en outre une allocation forfaitaire pour frais.

Il n'existe aucune allocation de tantièmes, aucune attribution d'actions, ni toute autre forme de participation au bénéfice.

2 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Introduction

La réussite du Groupe Romande Energie dépend dans une large mesure des capacités et de l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs. Notre Groupe souhaite être un employeur de référence, capable d'attirer, de retenir et de motiver son personnel le plus talentueux, à tous les niveaux.

Le Groupe entend établir une relation directe et objective entre la politique de rémunération, les résultats financiers du Groupe et des entreprises qui le composent, ainsi que la qualité de l'engagement des collaborateurs qui contribuent au succès de son développement.

2.2 Gouvernance

Aux termes de l'art. 15 al. 1 ch. 2 des [statuts](#)*, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour la rémunération maximale de la Direction générale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir.

Sur le préavis du comité Nominations et Rémunération (CNR), le Conseil d'administration définit la politique de rémunération du Groupe, eu égard, s'agissant de la direction générale, aux principes décrits à l'art. 22d des [statuts](#)*. Le CNR est composé exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs. Il a pour attribution de suivre l'application de la politique de rémunération telle que définie, d'examiner les propositions périodiques d'évolution de la rémunération globale et de déterminer la rémunération individuelle des membres de la direction générale, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvé par l'Assemblée générale. Pour ce faire, les pratiques en matière de rémunération d'autres entreprises servent de critères de comparaison. La dernière enquête complète a été effectuée en 2018. Le marché de comparaison pris en considération était un choix de sociétés romandes dans les secteurs de l'énergie, de la banque, des assurances et de l'industrie.

2.3 Principes de rémunération

Depuis 2010, la rémunération globale se compose des éléments suivants :

Composants de la rémunération globale	Influence
Participation aux résultats du Groupe	EBITDA pluriannuel et objectifs d'entreprise
Partie variable de la rémunération	Performance liée à l'atteinte des objectifs personnels
Partie fixe de la rémunération	

a. Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle correspond au socle de la rémunération globale et sert également de référence pour déterminer la rémunération variable. Chaque année, le CNR examine, sur la base de critères économiques, la possibilité d'une augmentation de la masse salariale destinée à l'ensemble des employés, à effectif égal. L'augmentation de la rémunération fixe des membres de la direction générale est, proportionnellement, identique à celle de l'ensemble des employés. L'adaptation se fait en fonction de la qualité des prestations individuelles fondées sur les compétences techniques et relationnelles.

b. Rémunération variable

Comme pour le personnel de Romande Energie soumis au régime de rémunération variable, celle-ci est déterminée par le degré d'atteinte des objectifs individuels ou d'équipes. Le niveau de performance impacte donc directement la rémunération variable.

Les objectifs individuels ou d'équipes sont fixés et pondérés en début d'année. Ils sont liés à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise. Leur évaluation en fin d'exercice est le reflet de leur réalisation. Sauf circonstance extraordinaire, la pondération n'est pas revue.

Les valeurs-cibles de la rémunération variable sont présentées ci-dessous. Le niveau de performance impacte les valeurs-cibles de la manière suivante (en % de la rémunération fixe annuelle) :

	Cible	Minimum	Maximum
Directeur général	40%	0%	48%
Directeurs	30%	0%	33%

La rémunération variable est versée en espèces au mois d'avril suivant l'année de référence.

Le comité Nominations et Rémunération, complété du président du Conseil, qui dispose d'un droit de participation à la réunion y relative, apprécie le degré d'atteinte des objectifs. Il n'est pas fait appel à un consultant extérieur. Les membres de la direction ne disposent pas de droit de participation à cette appréciation.

c. Participation aux résultats du Groupe

La participation aux résultats du Groupe Romande Energie pour l'ensemble du personnel est déterminée chaque année par le Conseil d'administration du Groupe, en fonction de l'EBITDA et de l'atteinte d'objectifs collectifs fixés à l'ensemble du personnel. La méthode de calcul de l'enveloppe proposée est applicable dès que les amortissements ordinaires sont couverts par l'EBITDA. En dessous de cette valeur, il n'y a en principe pas de versement. Le Conseil d'administration peut en décider autrement. Le montant de cette participation en

* Statuts : <https://investor.romande-energie.ch/~media/Files/R/Romande-Energie-IR/documents/french/romand-energie-holding-sa-statuts-2019.pdf>

faveur des membres de la direction générale s'établit selon les fourchettes suivantes (en % de la rémunération fixe annuelle) :

	Minimum	Maximum
Directeur général	0%	55%
Directeurs	0%	37%

Afin de relier cette participation à une notion de long terme, elle est servie selon le concept suivant. L'enveloppe générée par le résultat (EBITDA) de l'année de référence est répartie comme suit :

- 2/3 de l'enveloppe sont acquis entièrement ;
- 1/3 de l'enveloppe est versé sur la moyenne des EBITDA de l'année de référence et des deux années précédentes (soit trois années).

La moitié de l'enveloppe ainsi générée est acquise, le solde est influencé par l'atteinte des objectifs fixés qui ont été au nombre de trois pour une pondération équivalente :

- 1/3 : Sécurité au travail
- 1/3 : Qualité de la relation client
- 1/3 : Sécurité informatique

L'atteinte moyenne des objectifs pour l'exercice 2019 a été de 101%.

Cette participation est versée en espèces au moins d'avril suivant l'année de référence.

d. En bref

La partie variable de la rémunération (lettre b) et la participation aux résultats du Groupe (lettre c) ne peuvent pas excéder ensemble respectivement 100% de la rémunération fixe pour le directeur général et 70% pour les autres membres de la direction générale.

2.4 Rémunération globale

Dans les faits pour l'exercice 2019, le total des rémunérations octroyées aux membres de la direction générale, laquelle était composée de sept membres, se présente comme suit :

En CHF	Rémunération					Frais de représentation et év. indemnité véhicule	Charges sociales
	Fixe	Variable			Total de la rémunération		
		Liée aux objectifs individuels	Participation aux résultats du Groupe	Total variable			
2019							
Rémunération globale	2014212	616380	576845	1193225	3207437	130950	671718
Rémunération la plus élevée :							
Pierre-Alain Urech, directeur général ¹	375907	132666	118508	251174	627081	13500	122787
Christian Petit, directeur général ²	231418	85167	88264	173431	404849	11900	83599
Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 70% de la rémunération fixe pour les Directeurs généraux et 55% pour les autres membres de la direction générale.							
¹ Rémunération de M. Urech jusqu'au 30 septembre 2019							
² Rémunération de M. Petit dès le 1 ^{er} juin 2019. La rémunération fixe de M. Petit inclut CHF 18'500 de frais de mandats externes non soumis à charges sociales							
2018							
Rémunération globale	1732544	575733	569637	1145370	2877914	124800	623138
Rémunération la plus élevée :							
Pierre-Alain Urech, directeur général	381225	170789	169178	339967	721192	18000	152753
Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 89% de la rémunération fixe pour le Directeur général et 60% pour les autres membres de la direction générale.							

Les charges sociales comprennent notamment les cotisations à l'AVS et à la prévoyance professionnelle.

A noter que l'Assemblée générale du 29 mai 2018 a approuvé une rémunération globale maximale des sept membres de la Direction générale de CHF 3'880'000, dont CHF 3'090'000 de rémunération, CHF 660'000 de charges sociales et CHF 130'000 d'indemnités, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

L'enveloppe approuvée a été dépassée de CHF 130'105 en raison de la succession du Directeur général en cours d'exercice. Aussi, conformément à l'article 22g des statuts*, un montant complémentaire destiné à assurer la rémunération de nouveaux membres de la direction générale est prévu notamment en cas de renouvellement partiel ou total de la direction générale, et dans la mesure où les nominations y relatives interviennent après que l'Assemblée générale a approuvé le montant global de la rémunération maximale de la direction générale. Dans ce cadre, le Conseil d'administration dispose d'un montant complémentaire égal à la moitié du dernier montant global approuvé par l'Assemblée générale pour la rémunération maximale de la direction générale, aux fins d'assurer la rémunération des personnes nouvellement nommées. La société ne peut recourir à ce montant complémentaire que si le montant global qui a été approuvé par l'Assemblée générale pour la rémunération maximale de la direction générale ne suffit pas à la rémunération des nouveaux membres de la direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

* Statuts : <https://investor.romande-energie.ch/~media/Files/R/Romande-Energie-IR/documents/french/romand-energie-holding-sa-statuts-2019.pdf>

2.5 Indemnités diverses

Frais de représentation

Les frais de représentation s'élèvent forfaitairement à CHF 1'250.-/mois (CHF 1'500.-/mois pour le directeur général). En contrepartie, les directeurs assument leurs débours journaliers à concurrence de CHF 50.- (CHF 75.- pour le directeur général).

Véhicules de fonction

Les membres de la direction générale bénéficient, s'ils le désirent, d'une voiture de fonction et remboursent à l'entreprise leurs déplacements privés. À défaut, une indemnité forfaitaire leur est servie.

Indemnités liées à des activités au sein de conseils d'administration

Toutes les rémunérations (indemnités annuelles et jetons de présence) des membres de la direction générale liées à des mandats d'administrateurs qu'ils exercent en qualité de délégué de Romande Energie sont versées intégralement à cette dernière.

2.6 Prestations de retraite

Les membres de la direction générale sont affiliés à la Fondation de Prévoyance Romande Energie et bénéficient de prestations identiques à celles de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la société Romande Energie SA. Il n'y a pas en la matière de prestations spéciales du type plan de prévoyance professionnelle « Bel-Etage » ou de prestations de rachat d'années d'assurances. Voir au surplus le chiffre 3.

3 AUTRES AVANTAGES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'état de la détention d'actions se présente comme suit :

Détention d'actions (état)		
Actions détenues par des sociétés du Groupe au 31.12.2019	87065 actions	7.64%
Autres actionnaires	1052935 actions	92.36%
Dont :		
- Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration	20 actions	< 1%
- Nombre d'actions détenues par les membres de la direction générale	0 action	0%

Il n'y a pas eu de transaction du management en 2019.

De même que lors des exercices précédents, aucun avantage du type attribution d'actions ou d'options, honoraires additionnels, prêt ou autre crédit, abandon de créance, ou autre avantage pécuniaire ou en nature n'a été accordé à des membres du Conseil d'administration ou de la direction générale en 2019, ni à des personnes qui leur sont proches. A noter que la Commune de Lausanne, dont M. Pidoux est membre de l'exécutif, détient 34'227 actions. Monsieur Martz, vice-président du Conseil d'administration, détient 20 actions.

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

À l'Assemblée Générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Nous avons effectué l'audit des sections 1.3, 2.4 à 2.6 et 3 du rapport de rémunération de Romande Energie Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019, présentées aux pages 50 à 53.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Romande Energie Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Deloitte SA



Fablen Bryols
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jonathan Markus
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 3 avril 2020

ÉTATS FINANCIERS



COMMENTAIRES FINANCIERS DU GROUPE ROMANDE ENERGIE

Chiffres clés consolidés

au 31 décembre 2019

En milliers de CHF, sauf indication contraire

	2019 Swiss GAAP RPC	2018 Swiss GAAP RPC	2018 IFRS	2017 IFRS	2016 IFRS
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires net	593 320	597 620	597 620	575 296	602 025
Marge brute opérationnelle	306 943	296 496	296 496	279 153	285 100
Charges de personnel	113 012	110 962	110 174	100 642	83 867
EBITDA*	131 049	133 087	133 875	133 990	151 189
EBIT**	64 979	69 490	70 278	73 511	93 476
Part au résultat net des sociétés associées	(17 686)	(1 161)	(1 725)	(1 465)	29 469
Résultat net de la période	36 430	54 119	53 528	115 980	110 582
FLUX DE TRÉSORERIE					
Liquidités nettes sur les activités opérationnelles	141 015	100 967	100 967	68 578	116 037
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et de participations	(117 607)	(112 388)	(112 388)	(79 899)	(84 620)
Dépenses nettes liées aux activités de financement	(17 524)	(47 487)	(47 487)	(37 816)	(50 063)
AUTRES INDICATIONS					
Dividende (pour 2019 : proposé) par action (en CHF)	36.-	36.-	36.-	36.-	36.-
Résultat par action (en CHF)	32	48	48	107	102
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	1 871 789	1 854 978	1 831 700	1 821 402	1 682 115
Capitaux propres en % des actifs	84%	83%	82%	83%	78%
Capitaux propres par action (en CHF)	1 778	1 799	1 776	1 766	1 631
Cours de l'action Romande Energie Holding SA (en CHF)	1 200	1 180	1 180	1 180	1 285
Capitalisation boursière	1 263 522	1 216 887	1 216 887	1 216 887	1 325 169

Les données financières ci-dessus ont été établies conformément aux normes Swiss GAAP RPC dès le 01.01.2019. Les données 2018 établies en IFRS ont été retraitées aux normes Swiss GAAP RPC pour la présentation des comptes 2019.

*EBITDA : Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)

**EBIT : Bénéfice avant intérêts et impôts (Earnings Before Interest and Taxes)

Principaux événements financiers

Chiffres noirs atteints dans les activités de services énergétiques

Sous l'effet d'une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires des services énergétiques, l'EBIT de cette Unité d'affaires devient positif pour la première fois en 2019.

Progression de la marge opérationnelle

Le Groupe présente en 2019 une forte performance opérationnelle avec une augmentation de la marge brute de deux points à CHF 306.9 mios par rapport à l'année précédente.

Liquidités en hausse

Hausse importante des liquidités liée à l'amélioration des flux de trésorerie opérationnels et du fonds de roulement ainsi qu'à la cession d'actions propres. Le Groupe prévoit de rembourser ses emprunts de CHF 100 mios en juillet 2020.

Modifications des principes comptables

Depuis le 1er janvier 2019, les états financiers consolidés du Groupe sont établis en application des normes Swiss GAAP RPC. Les comptes de l'exercice 2018 présentés selon les normes IFRS ont ainsi été retraités.

Chiffre d'affaires

En 2019, le chiffre d'affaires net du groupe est resté pratiquement inchangé à CHF 593.3 mios (-0.7%).

Pour rappel, les tarifs sur le kWh (composantes énergie et utilisation du réseau électrique régional) sont restés stables par rapport à 2018, alors que la consommation, principalement sur les clients libéralisés, s'est légèrement tassée (-28 GWh) à 2'229 GWh. S'agissant de la revente d'énergie sur le marché de gros, l'exercice 2018 avait notamment bénéficié d'une production plus favorable que prévue des propres ouvrages de production du Groupe impactant positivement le chiffre d'affaires de CHF 5 mios. La mise en service de chauffages à distance engendre des ventes de kWh thermiques supplémentaires de CHF 2.2 mios (+40%). Au final, le chiffre d'affaires énergie recule légèrement de -1.6% à CHF 205.1 mios (voir note 5).

Les revenus provenant du timbre d'acheminement sont essentiellement impactés par la baisse de la fiscalité liée à la réforme des entreprises au 1^{er} janvier 2019. La réduction de cette composante des tarifs, reportée aux clients finaux, n'impacte pas les comptes du Groupe qui voit sa propre charge fiscale diminuer.

Au vu du fort développement des services énergétiques ces dernières années, le chiffre d'affaires issu de prestations de services de l'ensemble du Groupe a été reclassé des autres produits en chiffres d'affaires. Totalisant CHF 64.8 mios en 2019, celui-ci a connu une nouvelle hausse de 15.9%, sous l'effet de la croissance endogène et des acquisitions de sociétés dans le domaine des services énergétiques et représente désormais 10.9% du chiffre d'affaires net total du Groupe (voir note 5).

Approvisionnement

La tendance à la hausse des prix de l'énergie constatée sur les marchés impacte notre portefeuille d'approvisionnement. En 2019, le Groupe a dû faire face à une hausse moyenne constatée du prix de l'énergie de 5.8% correspondant à un surcoût de CHF 5.3 mios. Cet effet négatif lié au prix sur les marchés de gros au moment de la couverture des ventes, a été partiellement compensé par un volume d'approvisionnement

moindre de 107 GWh, représentant une diminution de CHF -4.4 mios.

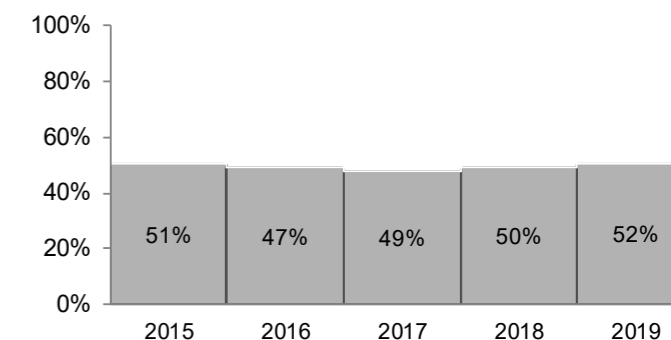
En 2018, les coûts d'approvisionnement comprenaient une position « powerbalancing » (énergie d'équilibrage) de CHF 6.2 mios et un montant équivalent en chiffre d'affaires, avec un effet négligeable sur la marge brute. Dès 2019, il n'y a plus de telle position dans les comptes du Groupe.

La production d'électricité des propres ouvrages du Groupe s'établit à 461 GWh en 2019, en recul de 26 GWh par rapport à l'an dernier mais reste conforme aux attentes. Cette production représente 18% des besoins en approvisionnement du Groupe. Au final, les coûts liés à l'énergie sont en diminution de CHF 5.8 mios à CHF 126.5 mios (voir note 6).

Marge brute opérationnelle

La poursuite de l'amélioration de la marge brute est essentiellement constatée grâce à une forte progression de la performance opérationnelle des services énergétiques. Avec une hausse de CHF 10.4 mios à 51.7%, la marge opérationnelle s'établit à CHF 306.9 mios au 31 décembre 2019.

Evolution de la marge brute opérationnelle en %



Charges d'exploitation

Le total des charges de personnel et des autres charges d'exploitation est en augmentation de 7.6% à CHF 175.9 mios. La croissance des services énergétiques a conduit à la création et à la reprise de 84 équivalents temps plein en 2019 et a engendré une hausse des charges de personnel. Dans le même temps, la masse salariale correspondant au personnel transféré au 1^{er} janvier 2019 au sein de la société enersuisse SA est désormais présentée dans les autres charges d'exploitation. Créée en septembre 2018, enersuisse SA, détenue en partenariat à 33.3% par le Groupe, Primeo Energie et EKZ AG (Elektrizitätswerke des Kantons Zürich), gère l'ensemble du back-office des quelque 900'000 clients sous gestion.

EBITDA et EBIT

Si l'EBITDA diminue de CHF -2.0 mios à CHF 131.0 mios et l'EBIT de CHF -4.5 mios à CHF 65.0 mios par rapport à l'année précédente, ces valeurs font apparaître une profitabilité du Groupe quasi intacte puisqu'elles représentent respectivement 22.1% (22.3% en 2018) et 11.0% (11.6% en 2018) du chiffre d'affaires net du Groupe.

Part au résultat net des sociétés associées

La part au résultat net des sociétés associées impacte négativement le résultat net de l'exercice de CHF -17.7 mios contre CHF -1.1 mios il y a 12 mois.

Le Groupe Romande Energie détient 29.71% de EOS Holding SA, qui elle-même détient 31.44% d'Alpiq. Le résultat annuel négatif enregistré par Alpiq impacte l'exercice 2019 du Groupe de CHF -25.0 mios (CHF -5.9 mios en 2018), partiellement compensé par le résultat opérationnel positif d'EOS Holding SA. Au final, l'impact cumulé d'Alpiq et d'EOS Holding dans les comptes de l'exercice annuel est de CHF -20.7 mios contre CHF -5.7 mios en 2018.

Résultat de l'exercice

Le résultat net de l'exercice 2019 du Groupe Romande Energie recule de CHF 17.7 mios à CHF 36.4 mios, essentiellement sous l'impact des pertes enregistrées par Alpiq.

Flux de trésorerie

Les liquidités nettes sur les activités opérationnelles s'établissent à CHF 141.0 mios, en augmentation de CHF 40.0 mios par rapport à l'an dernier, soit un niveau n'ayant plus été atteint depuis 2014. Cette hausse est principalement imputable à l'amélioration des flux de trésorerie opérationnels et du besoin en fonds de roulement.

Retraitées des opérations sur les titres de placement et dépôts à terme, les activités d'investissement progressent de CHF 6.5 mios à CHF 115.9 mios comparativement à 2018. Ceci sous l'impulsion des acquisitions et des installations réalisées dans le domaine des services énergétiques, dans les chauffages à distance, les microgrids et les contractings d'énergie solaire.

L'activité de financement est positivement impactée par la décision du Groupe de revendre des actions propres pour un montant total de CHF 25.8 mios essentiellement à d'importants investisseurs institutionnels romands.

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose de solides liquidités à CHF 203.5 mios en augmentation de CHF 39.8 mios par rapport à l'année précédente. Elles permettent de faire face à ses engagements financiers à court terme figurant au bilan pour CHF 101.3 mios. En effet, les deux emprunts de CHF 50.0 mios chacun auprès de l'AVS devraient être remboursés à leur échéance au 7 juillet 2020.

Information sectorielle

Malgré une hausse du chiffre d'affaires de 1.6%, l'Unité d'affaires Commercialisation a souffert de la hausse des prix sur le marché, impactant négativement l'EBIT en recul à CHF 16.8 mios.

La diminution du chiffre d'affaires de l'unité d'affaires Réseaux de CHF 12.4 mios s'explique notamment par la baisse de la fiscalité liée à la réforme des entreprises au 1^{er} janvier 2019 (CHF -4 mios). Cet élément n'impacte pas la profitabilité de ce domaine d'activités, l'impact fiscal étant répercuté sur la propre charge fiscale du Groupe.

La diminution des frais de maintenance sur nos ouvrages de production et l'acquisition de la centrale hydraulique de Bar (F) ont permis l'amélioration de l'EBIT de l'unité d'affaires Energie de 34.0% à CHF 12.7 mios.

L'unité d'affaires Services énergétiques enregistre une forte croissance de son chiffre d'affaires de 27.6% à CHF 97.2 mios, soutenue aussi bien par des acquisitions que par une croissance endogène. L'EBIT est positif pour la première fois, soit quatre ans après le lancement de Romande Energie Services SA.

Modifications des principes comptables

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 15 octobre 2018, le Conseil d'administration du Groupe Romande Energie a décidé d'opérer un changement de référentiel comptable au 1^{er} janvier 2019, en passant des normes IFRS aux normes Swiss GAAP RPC.

Le retraitement des comptes selon Swiss GAAP RPC a été appliqué avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. La présentation des chiffres de la période précédente a été adaptée en conséquence (restatement), aux fins de comparabilité avec l'exercice 2019.

Les impacts positifs identifiés sont de CHF 22.7 mios sur les fonds propres et CHF 0.6 mio sur le résultat net au 31 décembre 2018, soit CHF 23.3 mios au total. Les différences d'évaluation, ainsi qu'une réconciliation des capitaux propres et du résultat net sont présentées à la note 2.

Fonds propres du Groupe

Au 31 décembre 2019, les fonds propres du Groupe Romande Energie attribuables aux actionnaires de la société mère restent stables à CHF 1.9 mrd.

La capitalisation boursière de CHF 1.3 mrd reste largement en dessous de la valeur comptable des fonds propres. Le ratio d'indépendance financière s'élève à 84% au 31 décembre 2019 contre 83% pour l'exercice précédent.

Cours de l'action

L'action nominative Romande Energie Holding SA (HREN) a clôturé l'année 2019 à CHF 1'200.-, en hausse de 1.7% par rapport au cours constaté un an auparavant.



Dividende ordinaire stable

Grâce à un bilan sain et des liquidités en hausse, le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires de verser un dividende ordinaire inchangé de CHF 36.- par action, et ce, en dépit de résultats en retrait.

Si l'assemblée générale des actionnaires accepte cette proposition, une sortie de trésorerie de CHF 37.9 mios sera constatée en 2020, en tenant compte des actions propres détenues par le Groupe Romande Energie.

Pandémie COVID-19

Pour répondre aux prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique, à ses responsabilités en tant qu'employeur, mais aussi en tant que fournisseur d'un service de base, la situation est suivie en continu par une cellule de crise activée depuis fin février. Des mesures pour assurer la protection des collaborateurs ont été instaurées tout en assurant un plan de continuité des activités de Romande Energie et du service à nos clients. Ainsi, le télétravail a par exemple été généralisé pour les activités le permettant, notamment le centre d'appels pour les clients, et des équipements supplémentaires ont été fournis aux équipes d'intervention. A plus long terme, un groupe de travail spécifique a été mis sur pied en vue d'étudier la situation et de minimiser ses impacts.

La pandémie de coronavirus ainsi qu'une diminution de la croissance économique attendue auront des répercussions sur les marchés et sur les activités du Groupe qui anticipe un recul sur certaines d'entre elles, sans pouvoir le quantifier à ce stade. Néanmoins, Romande Energie a la capacité de faire face à cette situation exceptionnelle, compte tenu de sa solidité financière et de son positionnement dans un domaine essentiel pour l'activité économique et sociétale.

Perspectives 2020

Afin de pérenniser ses activités historiques et de développer ses nouveaux modèles d'affaires, le Groupe se donne une nouvelle structure au 1^{er} janvier 2020. Cette dernière comprend trois unités d'affaires : Réseaux, Solutions Energie et Services énergétiques, qui seront soutenues dans leurs activités par trois unités de support : Digital, Ressources humaines et Finance et Services.

Fidèle à sa stratégie 2018 – 2023, le Groupe, par l'intermédiaire de son nouveau Directeur général M. Christian Petit depuis le 1^{er} juin 2019, confirme son ambition d'être un acteur clé en vue de faciliter et d'accélérer la transition énergétique en Suisse.

Dans ce sens, le Groupe va poursuivre sa stratégie de croissance et d'acquisition de parts de marché par des investissements dans les nouvelles énergies renouvelables. Localement, les segments d'activités du microgrid et du contracting énergie solaire ou la nouvelle solution d'autoproduction « Jardin Solaire » sont appelés à se développer et se démocratiser. L'année 2020 doit également voir la formalisation de nouvelles acquisitions et réalisations dans le secteur de la production d'énergie thermique, en Suisse, et d'électricité solaire et hydraulique en Suisse et en France. Par contrat de vente d'actions signé le 27 mars 2020, le Groupe a acquis 51% du Groupement Solaire Cestas SAS à Cestas (F). Un développement ciblé et une consolidation des activités se poursuivront également dans le domaine des services énergétiques.

Le partenariat avec des collectivités publiques locales se poursuit avec, par exemple, la reprise, au 1^{er} janvier 2020, du réseau de distribution et du parc d'éclairage public de la commune de Bussigny (9'000 habitants).

Le Groupe Romande Energie évolue dans un environnement instable et aux perspectives floues. Dans ce contexte, le cadre juridique n'apporte pas plus de certitudes avec la possible libéralisation du marché de l'électricité à venir et la mise en œuvre concrète de la stratégie énergétique 2050 à définir.

Au 1^{er} janvier 2020, la nouvelle directive de la Commission fédérale de l'électricité « ElCom » sur la rémunération portant sur la règle dite des CHF 75.- entre en vigueur. Auparavant fixée à CHF 95.-, l'abaissement de cette valeur limite, comprenant les coûts de gestion et du bénéfice par destinataire de facture du marché régulé impactera directement les résultats de chaque gestionnaire de réseaux de distribution.

Hors effets exceptionnels (notamment la pandémie COVID-19) et évolution défavorable des marchés de l'électricité et des changes, le Groupe prévoit des résultats opérationnels inférieurs à ceux observés cette année.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ROMANDE ENERGIE

Compte de résultat consolidé

au 31 décembre 2019

En milliers de CHF, sauf données par action

	Note	2019	2018 retraité
Chiffre d'affaires	5	534 918	541 408
Autres produits	5	58 402	56 212
Chiffre d'affaires net		593 320	597 620
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	6	(286 377)	(301 124)
Marge brute opérationnelle		306 943	296 496
Charges de personnel		(113 012)	(110 962)
Autres charges d'exploitation		(62 882)	(52 447)
EBITDA		131 049	133 087
Amortissements des immobilisations corporelles	7	(60 393)	(58 633)
Amortissements des immobilisations incorporelles	7	(5 677)	(4 964)
EBIT		64 979	69 490
Produits financiers	8	2 459	2 482
Charges financières	8	(3 870)	(4 442)
Part au résultat net des sociétés associées	13	(17 686)	(1 161)
Résultat avant impôts		45 882	66 369
Impôts sur le bénéfice	9	(9 452)	(12 250)
Résultat net du Groupe		36 430	54 119
Attribuable à :			
Actionnaires de la société mère		32 746	49 700
Intérêts minoritaires		3 684	4 419
		36 430	54 119
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		1 032 808	1 031 260
Résultat par action en CHF		32	48
Dividende par action en CHF (2019 : proposé)		36	36

Les retraitements sont expliqués à la note 2.

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Bilan consolidé

au 31 décembre 2019

En milliers de CHF

	Note	31.12.2019	31.12.2018 retraité
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		203 492	163 742
Titres et dépôts à terme		101 166	133 231
Créances résultant de livraisons et prestations	10	62 092	65 874
Créances d'impôts courants		8 298	11 534
Comptes de régularisation		70 501	105 911
Autres actifs courants		2 859	878
Total des actifs courants		448 408	481 170
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	11	1 165 770	1 116 966
Immobilisations incorporelles	12	14 538	14 931
Participations dans des sociétés associées	13	500 626	520 248
Autres immobilisations financières	14	66 459	66 847
Actif provenant de la réserve de contributions de l'employeur	15	24 788	24 788
Total des actifs non courants		1 772 181	1 743 780
Total des actifs		2 220 589	2 224 950
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Engagements résultant de livraisons et prestations		16 114	21 825
Comptes de régularisation		80 116	86 132
Autres passifs courants		3 539	11 067
Part à court terme des emprunts à long terme	16	100 343	943
Dettes d'impôts courants	9	4 915	3 906
Provisions à court terme	17	516	727
Total des passifs courants		205 543	124 600
Passifs non courants			
Emprunts à long terme	16	10 941	112 224
Passifs d'impôts différés	9	101 103	102 202
Provisions à long terme	17	645	1 831
Total des passifs non courants		112 689	216 257
Total des passifs		318 232	340 857
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère			
Capital-actions	18	28 500	28 500
Versements additionnels en capital		13 111	13 111
Résultats accumulés non distribués		1 900 488	1 907 457
Actions propres		(70 310)	(94 090)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		1 871 789	1 854 978
Intérêts minoritaires		30 568	29 115
Total des capitaux propres		1 902 357	1 884 093
Total des passifs et des capitaux propres		2 220 589	2 224 950

Les retraitements sont expliqués à la note 2.

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau de flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2019

En milliers de CHF

Note

	2019	2018 retraité
Résultat net du Groupe	36 430	54 119
Reprise des éléments hors trésorerie et non opérationnels		
- Impôts	9 452	12 250
- Amortissements et correction de valeur des immobilisations corporelles	60 393	58 633
- Amortissements et correction de valeur des immobilisations incorporelles	5 677	4 964
- Dotation et utilisation des provisions	(1 410)	1 779
- Part au résultat net des sociétés associées	17 686	1 161
- Résultat net sur réalisation d'actifs immobilisés	(764)	(1 739)
- Produits et charges liés à la réévaluation à la juste valeur et versement à la réserve de contributions de l'employeur	751	(21 347)
- Autres produits et charges financiers	775	1 753
- Autres éléments	4 212	2 062
Dividendes reçus des sociétés associées	3 412	6 035
Intérêts encaissés et autres produits financiers	1 409	1 640
Intérêts payés et autres charges financières	(2 885)	(3 602)
Impôts payés	(4 918)	(3 028)
Flux de trésorerie avant variation du fonds de roulement	130 220	114 680
Variation des créances résultant de livraisons et prestations	4 927	1 706
Variation des engagements résultant de livraisons et prestations	(11 912)	10 856
Variation des comptes de régularisation actif	24 847	(22 443)
Variation des comptes de régularisation passif	(7 067)	(3 832)
Liquidités nettes sur les activités opérationnelles	141 015	100 967
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(112 853)	(88 572)
Ventes d'immobilisations corporelles	3 183	2 422
Acquisitions de participations, nettes des liquidités	(9 039)	(26 238)
Cessions de participations, nettes des liquidités	1 102	-
(Acquisitions)/Ventes de parts dans des sociétés associées	(733)	2 289
Ventes/(Acquisitions) de titres de placement et dépôts à terme	32 244	(3 729)
Augmentation des autres immobilisations financières	(1 000)	(780)
Diminution des autres immobilisations financières	3 448	1 490
Dépenses nettes liées aux activités d'investissements	(83 648)	(113 118)
Remboursement de dettes financières	(4 979)	(7 265)
Emission de dettes financières	1 670	749
Cession d'actions propres	25 839	-
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(2 929)	(3 846)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(37 125)	(37 125)
Dépenses nettes liées aux activités de financement	(17 524)	(47 487)
Effet net des écarts de conversion sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(93)	(35)
Variation nette des liquidités	39 750	(59 673)
Liquidités en début d'exercice	163 742	223 415
Liquidités en fin d'exercice	203 492	163 742

Les retraitements sont expliqués à la note 2.

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Variations des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2019

Capitaux propres des actionnaires de la société mère

En milliers de CHF

	Capital- actions	Versements additionnels en capital	Autres réserves	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2017 (selon IFRS)	28 500	13 111	(49 975)	1 923 856	(94 090)	1 821 402	28 713	1 850 115
Reclassement des écarts de conversion Swiss GAAP RPC			54 665	(54 665)		-		-
Autres reclassements Swiss GAAP RPC			(4 690)	4 690		-		-
Compensation des goodwill Swiss GAAP RPC				(22 871)		(22 871)		(22 871)
Autres ajustements Swiss GAAP RPC				43 496		43 496		43 496
Solde au 1er janvier 2018 retraité selon Swiss GAAP RPC	28 500	13 111	-	1 894 506	(94 090)	1 842 027	28 713	1 870 740

Variation des capitaux propres 2018

Dividende payé aux actionnaires de la société mère (CHF 36.-/action)				(37 125)		(37 125)		(37 125)
Variation de périmètre				(98)		(98)	(171)	(269)
Dividende payé aux intérêts minoritaires						-	(3 846)	(3 846)
Ecarts de conversion				(576)		(576)		(576)
Compensation des goodwill				(1 203)		(1 203)		(1 203)
Autres variations				2 253		2 253		2 253
Résultat net du Groupe				49 700		49 700	4 419	54 119
Solde au 31 décembre 2018	28 500	13 111	-	1 907 457	(94 090)	1 854 978	29 115	1 884 093

Variation des capitaux propres 2019

Dividende payé aux actionnaires de la société mère (CHF 36.-/action)				(37 125)		(37 125)		(37 125)
Ventes d'actions propres				2 059	23 780	25 839		25 839
Dividende payé aux intérêts minoritaires						-	(2 929)	(2 929)
Ecarts de conversion				(1 098)		(1 098)	(21)	(1 119)
Compensation des goodwill				(5 731)		(5 731)		(5 731)
Autres variations				2 180		2 180	719	2 899
Résultat net du Groupe				32 746		32 746	3 684	36 430
Solde au 31 décembre 2019	28 500	13 111	-	1 898 308	(70 310)	1 871 789	30 568	1 902 357

Les retraitements sont expliqués à la note 2.

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.



Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1

Informations générales

Romande Energie Holding SA, société anonyme holding de droit suisse dont le siège est à Morges (Suisse), détient directement ou indirectement toutes les sociétés appartenant au Groupe Romande Energie (Groupe). Le Groupe est actif dans les métiers de la distribution d'électricité, de la commercialisation d'énergie, de la gestion de l'énergie et des services énergétiques, lesquels sont répartis en quatre Unités d'affaires (Voir note 4).

Les comptes consolidés 2019 du Groupe ont été approuvés le 3 avril 2020 par le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA. L'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2020 est invitée à les approuver à son tour.

NOTE 2

Résumé des principes comptables

Les principes comptables majeurs utilisés lors de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-après ou intégrés dans les notes correspondantes. Ces principes ont été appliqués uniformément à tous les chiffres, sauf indication contraire spécifique.

Base de présentation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en milliers de CHF selon le principe du coût historique, sauf pour certaines immobilisations financières et certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils sont conformes avec l'intégralité des Recommandations sur la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et aux normes de présentation des comptes ci-dessous. Les comptes sont présentés selon le principe de l'image fidèle conformément au fondement des principes Swiss GAAP RPC.

L'établissement d'états financiers selon les Swiss GAAP RPC implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur les créances et engagements conditionnels à la date du bilan, et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus sur la base de ces estimations.

Modifications des principes comptables

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 15 octobre 2018, le Conseil d'administration du Groupe Romande Energie a décidé d'opérer un changement de référentiel comptable au 1^{er} janvier 2019 en passant des normes IFRS aux normes Swiss GAAP RPC.

Référentiel reconnu et au bénéfice d'une très bonne notoriété en Suisse, les Swiss GAAP RPC intègrent les particularités de notre pays et répondent aux besoins du Groupe, notamment en matière de transparence, d'agilité et d'efficience.

Les différences d'évaluation, ainsi qu'une réconciliation des capitaux propres et du résultat net sont présentées ci-après.

Retraitement Swiss GAAP RPC

Les recommandations relatives à l'établissement et à la présentation des comptes sous Swiss GAAP RPC appliquées pour les comptes consolidés 2019 diffèrent des IFRS appliquées pour les comptes consolidés 2018 dans les positions suivantes :

- Le goodwill issu d'acquisitions est désormais porté en déduction des capitaux propres à la date d'acquisition selon l'option accordée par RPC 30 concernant les comptes consolidés. Sous IFRS, le goodwill était porté à l'actif du bilan sans amortissement subséquent, mais soumis à un test de dépréciation

annuel. Sous IFRS, les immobilisations incorporelles dissociables étaient capitalisées et amorties sur la durée d'utilité économique. En revanche, sous Swiss GAAP RPC, les éventuelles immobilisations incorporelles non-activées résultant d'acquisitions restent incluses dans le goodwill.

- Le goodwill inclus dans la valeur d'acquisition des sociétés associées est désormais porté en déduction des capitaux propres. Selon IFRS, ce goodwill n'était pas séparé de la valeur des participations des sociétés associées portées à l'actif.

- Selon RPC 16, la détermination de l'existence d'un engagement ou d'un avantage de prévoyance se base sur les comptes de la caisse de pension établis selon RPC 26 « Présentation des comptes des institutions de prévoyance professionnelle ». Selon IFRS, l'engagement de prévoyance était calculé au moyen de la méthode dite des unités de crédit projetées et comptabilisé conformément à IAS 19.

- Les contrats d'achat à terme d'énergie avec livraison physique (contrat « usage propre ») sont désormais considérés comme des instruments de couverture selon RPC 27. Ils étaient auparavant exclus de la norme IFRS 9. Selon l'option accordée par RPC 27, les instruments dérivés employés à des fins de couvertures sont évalués selon les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération couverte. Lorsque l'opération couverte n'a pas encore d'effet au bilan (couverture de flux de trésorerie futurs), l'instrument de couverture n'est pas comptabilisé et sa juste valeur, ainsi que toute variation de valeur sont présentées en annexe. Selon IFRS, la partie du profit ou de la perte réalisé sur l'instrument de couverture qui constituait une couverture efficace était comptabilisée directement dans les fonds propres alors que la partie inefficace était quant à elle comptabilisée au compte de résultat de l'exercice.

- Les variations de valeur des instruments de capitaux propres sont désormais enregistrées dans le compte de résultat consolidé selon RPC 2. Elles étaient, selon IFRS, comptabilisées directement dans les fonds propres, sans recyclage au compte de résultat.

Ces différents retraitements ont également des répercussions au niveau des impôts différés contenus dans le bilan et le compte de résultat. Le retraitement des comptes selon Swiss GAAP RPC a été mis en œuvre de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2018. La présentation des chiffres de la période précédente a été adaptée en conséquence (restatement), aux fins de comparabilité avec l'exercice en cours.

Les tableaux ci-après montrent la réconciliation entre IFRS et Swiss GAAP RPC pour les capitaux propres et le résultat net au 31.12.2018 :

En milliers de CHF

	31.12.2018	01.01.2018
Capitaux propres publiés selon IFRS	1 860 815	1 850 115
Goodwill (filiales)	-22 053	-20 851
Goodwill (sociétés associées)	-2 020	-2 020
Engagement de prévoyance	32 681	52 626
Réserve de contributions de l'employeur	24 788	2 788
Instruments financiers dérivés	-2 911	-4 303
Instruments de capitaux propres	-564	N/A
Impôt différés	-7 234	-7 616
Résultat net	591	N/A
Capitaux propres selon Swiss GAAP RPC	1 884 093	1 870 740
Résultat net retraité selon IFRS	53 528	
Engagement de prévoyance	-788	
Impôts différés	-173	
Instruments de capitaux propres	564	
Instruments financiers dérivés	988	
Résultat net selon Swiss GAAP RPC	54 119	

Principes de consolidation

La date de clôture des comptes annuels individuels est le 31 décembre de chaque année.

Filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les opérations de Romande Energie Holding SA et celles de toutes les filiales directes et indirectes dans lesquelles le Groupe a des droits sur des rendements de ses participations et qu'il est en mesure d'influencer leurs rendements par la position dominante qu'il exerce sur les sociétés. La position dominante est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il s'accompagne en général d'une détention des droits de vote, directe et indirecte de plus de 50%. Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date du transfert de contrôle au Groupe. A l'inverse, elles sont exclues de ce périmètre dès que ce contrôle cesse.

Tous les soldes des comptes ainsi que l'ensemble des transactions et profits réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

La part au résultat et le droit aux fonds propres des actionnaires minoritaires sont présentés séparément.

Sociétés associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle l'investisseur exerce une influence notable. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise et ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (normalement entre 20% et 50% des droits de vote) sont prises en compte selon la méthode d'intégration par mise en équivalence.

Ces participations apparaissent au bilan au titre de participations dans des sociétés associées et sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, puis à leur coût initial corrigé de la part du Groupe aux bénéfiques (pertes) et des dividendes reportés après la date d'acquisition ainsi que des corrections de valeur éventuelles.



Si, malgré la détention de plus de 20% des parts dans une société, le Groupe n'exerce pas d'influence notable, ladite société est traitée comme « immobilisation financière ».

Toute correction de valeur est enregistrée immédiatement dans le compte de résultat. Les pertes des sociétés qui excèdent la part du Groupe dans ces sociétés associées ne sont pas reconnues.

Les soldes des comptes ainsi que les transactions d'importance significative avec des participations et des coentreprises consolidées par mise en équivalence sont présentés séparément comme éléments relatifs à des sociétés associées. Les gains non réalisés lors de transactions entre des sociétés du Groupe et des sociétés associées sont éliminés pour la part du Groupe dans ces sociétés associées. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière sauf si la transaction couvre un transfert d'actif nécessitant une correction de valeur.

Les états financiers des sociétés associées sont ajustés pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

Variations de périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Romande Energie a subi au cours de l'exercice 2019 plusieurs modifications qui sont présentées en note 24.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs déposés dans des instituts bancaires, ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 90 jours.

Titres et dépôt à terme

Les titres de placement comprennent des actions et des obligations réalisables en bourse et des placements monétaires d'une durée initiale supérieure à 90 jours. Les titres de placement sont évalués au cours du jour.

Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la société mère, Romande Energie Holding SA. Un éventuel effet dilutif est indiqué le cas échéant.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au moment où ils ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles ont été effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Afin de se prémunir du risque de change et dans le but de neutraliser ces différences, le Groupe souscrit à des contrats de change à terme et à des options.

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente du franc suisse sont convertis en franc suisse de la façon suivante :

- Les bilans des sociétés étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture ;
- Les comptes de résultat de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- Les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période pour autant que celui-ci ne varie pas de manière significative durant l'année ou que ces flux restent négligeables pour les états financiers consolidés ;
- Les éventuels écarts résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont portés en capitaux propres sur la ligne « écarts de conversion ».

	2019	2018
Cours de change utilisé en fin d'année		
EUR	1.093	1.130
Cours de change mensuel moyen utilisé pour le compte de résultat et les flux de trésorerie consolidés		
EUR	1.113	1.155

NOTE 3

Cession, regroupement d'entreprises et autres transactions importantes

Tant en 2019 qu'en 2018, le Groupe n'a pas fait d'acquisition ou de cession significative.

Les variations de périmètre de moindre importance sont mentionnées à la note 24.

NOTE 4

Informations sectorielles

La détermination des segments opérationnels est basée sur les Unités d'affaires qui font l'objet d'un reporting aux directions du Groupe concernées.

Le Groupe est actuellement divisé en quatre Unités d'affaires (UA) principales :

- Commercialisation
- Réseaux
- Energie
- Services énergétiques

Ces quatre Unités d'affaires sont gérées de manière distincte bien qu'elles traitent, toutes, d'activités liées à l'énergie. Le Groupe étant actif presque exclusivement en Suisse, il n'a pas été tenu compte de secteurs géographiques.

L'Unité d'affaires **Commercialisation** est en charge de la vente de l'électricité, de prestations connexes (facturation, call-center), notamment au travers de la société affiliée enersuisse SA, ainsi que de produits et services destinés à toute la gamme de la clientèle. Cette Unité s'approvisionne auprès de l'Unité d'affaires Energie. La société Romande Energie Commerce SA, filiale du Groupe à 73.9%, concentre la quasi-totalité des activités de cette Unité d'affaires.

L'Unité d'affaires **Réseaux** a pour mission principale de garantir une fourniture d'électricité de qualité, conforme aux normes en vigueur. A cet effet lui sont dévolus l'entretien et le développement du réseau de distribution de l'électricité. La majeure partie des activités de cette Unité d'affaires est régulée. Ses revenus proviennent essentiellement de la rémunération sur la mise à disposition du réseau, que ce soit au niveau des clients finaux ou au niveau des revendeurs. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) édicte les modalités de cette rémunération.

En milliers de CHF

	Commer- cialisation	Réseaux	Energie	Services énergé- tiques	Corporate	Elimi- nations	Total
2019							
Chiffre d'affaires net des Unités d'affaires	187 948	295 322	181 601	97 182	51 299	(220 032)	593 320
EBIT	16 753	43 952	12 663	573	(8 962)		64 979
2018 (retraité)							
Chiffre d'affaires net des Unités d'affaires	185 045	307 738	187 285	76 173	52 325	(210 946)	597 620
EBIT	19 352	49 267	9 448	(532)	(8 045)		69 490

Les retraitements sont expliqués à la note 2.

L'Unité d'affaires **Energie** a pour objectifs principaux la sécurité d'approvisionnement des clients gérés par Romande Energie Commerce SA, la gestion des portefeuilles énergie, la production d'énergie hydraulique, le développement et la production d'électricité au moyen des nouvelles énergies renouvelables et de gaz.

L'Unité d'affaires **Services énergétiques** a la responsabilité de l'ensemble des prestations proposées par le Groupe Romande Energie dans le domaine des énergies du bâtiment (pompe à chaleur, solaire thermique, solaire photovoltaïque), de l'éclairage (éclairage public et illumination) et des systèmes thermiques (solutions pour les entreprises et collectivités, conseils, etc.) et des audits énergétiques.

Les transactions entre Unités d'affaires sont faites à un prix proche du prix du marché, sauf pour les activités dont les prix de transfert sont fixés dans la législation.

Les mêmes normes comptables sont appliquées sur l'ensemble des Unités d'affaires du Groupe. Le Groupe n'a pas de client représentant à lui seul plus de 10% de son chiffre d'affaires.

Les différents départements fonctionnels du Groupe sont regroupés sous « **Corporate** » : Finances, Ressources humaines, Secrétariat Général et Communication institutionnelle. Les charges attribuables à « Corporate » se réfèrent aux frais en lien avec les activités centralisées du Groupe. Figurent également sous cette rubrique les produits et charges qui ne peuvent être appliqués spécifiquement à une Unité d'affaires et également ceux qui sont attribués au lancement de nouvelles activités. Le reporting par segment est établi sur la base des comptes Swiss GAAP RPC.

NOTE 5**Chiffre d'affaires net**

Le chiffre d'affaires net inclut toutes les recettes, hors TVA, provenant de la vente d'énergie (vente de kWh électrique et thermique et du timbre d'acheminement), de prestations de services énergétiques, après déduction des rabais, des escomptes, des autres remises convenues sur les prix, ainsi que des provisions pour créances douteuses et pertes sur débiteurs. Les recettes sont comptabilisées lors de la livraison des services ou des biens. Pour l'énergie, les compteurs des clients font l'objet de relevés périodiques.

Pour une grande partie de la clientèle et environ 60% des kWh fournis, la quantité consommée est relevée sur les instruments de mesure une seule fois par année.

Une grande partie du chiffre d'affaires « énergie » est réalisée avec des clients particuliers qui sont facturés annuellement sur la base d'un relevé de compteur réalisé tout au long de l'année. Le chiffre d'affaires réalisé entre la date du dernier relevé et le 31 décembre est comptabilisé sur la base de l'énergie distribuée valorisée à un prix moyen, sous déduction des pertes réseau estimées. Ce chiffre d'affaires ainsi déterminé pourrait différer des valeurs effectives.

Les recettes comprennent les estimations concernant l'énergie consommée et pas encore facturée entre la date du dernier relevé de compteur et la date de clôture.

Les finances d'équipement perçues des clients par le Groupe lors de leur raccordement au réseau sont comptabilisées en revenu au moment du raccordement.

En milliers de CHF	2019	2018 retraité
Chiffre d'affaires énergie	205 121	208 462
Chiffre d'affaires timbre sur propre réseau de distribution	134 971	140 135
Chiffre d'affaires de prestations de services	64 784	55 885
Timbre THT et timbre hors réseau de distribution	41 993	47 198
Taxes refacturées, services systèmes et Swissgrid	71 084	72 581
Finances d'équipement et participations de tiers	16 965	17 147
Total du chiffre d'affaires	534 918	541 408
Autres produits	33 701	31 326
Propres prestations activées	25 561	24 575
Résultat net sur réalisation d'actifs et vente de sociétés	697	1 739
Variation du croire, pertes sur débiteurs et provisions pour contrats onéreux	(1 557)	(1 428)
Total des autres produits	58 402	56 212
Chiffre d'affaires net	593 320	597 620

NOTE 6**Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers**

En milliers de CHF	2019	2018
Achats d'énergie	126 464	132 248
Timbre HT, THT et timbre hors réseau	43 991	48 789
Taxes réseaux, services systèmes et Swissgrid	71 301	72 751
Concessions et redevances	5 900	5 929
Autres achats	38 721	41 407
Total des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	286 377	301 124

NOTE 7**Récapitulatif des amortissements**

La dotation aux amortissements des immobilisations présentée dans le compte de résultat consolidé comprend, à la fois, la part usuelle des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 11 et 12) détenue à la date de

clôture mais aussi celle de la valeur résiduelle nette des désinvestissements suite à la mise au rebut de ces actifs.

En milliers de CHF	Note	2019	2018
Amortissement des immobilisations corporelles	11	(57 148)	(56 288)
Coûts d'acquisition des désinvestissements des immobilisations corporelles		(8 350)	(7 014)
Fonds d'amortissement des désinvestissements des immobilisations corporelles		5 105	4 669
Valeur résiduelle nette des désinvestissements des immobilisations corporelles		(3 245)	(2 345)
Amortissements des immobilisations corporelles présentés au compte de résultat consolidé		(60 393)	(58 633)
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	(5 677)	(4 964)
Coûts d'acquisition des désinvestissements des immobilisations incorporelles			
Fonds d'amortissement des désinvestissements des immobilisations incorporelles			
Valeur résiduelle nette des désinvestissements des immobilisations incorporelles		-	-
Amortissements des immobilisations incorporelles présentés au compte de résultat consolidé		(5 677)	(4 964)

NOTE 8**Résultat financier net**

Les dividendes provenant d'investissements sont comptabilisés lorsque le droit à la distribution est clairement établi.

En milliers de CHF	2019	2018 retraité
Produits d'intérêts	1 373	1 580
Autres produits financiers	1 086	902
Total des produits financiers	2 459	2 482
Intérêts sur emprunts, hypothèques et dettes bancaires	(3 048)	(3 275)
Autres charges financières	(822)	(1 167)
Total des charges financières	(3 870)	(4 442)
Résultat financier net	(1 411)	(1 960)

NOTE 9**Impôts sur le bénéfice et impôts différés**

Les impôts courants sont déterminés d'après le bénéfice imposable de l'année en cours et sont imputés au compte de résultat.

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les produits et les charges auxquels ils se rapportent. Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire sur les différences temporelles entre la valeur des actifs et passifs reconnue par les autorités fiscales et leur valeur comptable enregistrée dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le montant de la provision pour impôts différés est calculé sur la base des taux d'imposition connus à la date de clôture et susceptibles d'être appliqués lors de la dissolution des différences temporelles. Les impôts différés pour chaque rubrique du bilan sont comptabilisés en brut puis compensés afin d'aboutir à une situation nette pour chaque société.

Les reports de pertes fiscalement déductibles sur les résultats futurs et les autres avoirs fiscaux différés sont inscrits à l'actif seulement si leur réalisation ultérieure est probable.

<i>En milliers de CHF</i>	2019	2018 retraité
Résultat avant impôts	45 881	66 369
Charges pour impôts courants sur le résultat	10 508	9 369
Charges/(Produits) pour impôts différés	(1 056)	2 881
Total des charges (produits) pour impôts sur le bénéfice	9 452	12 250
Impôt sur les bénéfices avant prise en compte des pertes reportées	9 452	12 250
Impact de la non-activation des pertes reportées	(28)	(457)
Impact de l'utilisation des pertes reportées non activées	69	-
Impôt sur les bénéfices après prise en compte des pertes reportées	9 493	11 793
Taux d'impôt moyen pondéré	13.80%	11.35%
Taux d'impôt pour le calcul d'impôts différés	13.74%	13.74%

NOTE 10**Créances résultant de livraisons et prestations**

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite d'un ajustement pour les créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie lorsque des signes objectifs indiquent que le Groupe ne sera pas à même de récupérer sa créance. Des difficultés financières du débiteur, des défauts ou retards de paiements sont considérés comme des indicateurs fiables pour effectuer une correction de valeur sur le poste débiteur.

Le Groupe constitue une provision globale sur les débiteurs dont l'échéance est supérieure à 180 jours. Cette provision s'effectue sur la base de l'historique des pertes et représente le 75% des créances en souffrance depuis plus de 180 jours. Les pertes sur cette position sont comptabilisées par le biais du compte de provision. Les pertes sur débiteurs sont enregistrées sur la base d'actes de défaut de biens ainsi que sur la base de jugements de faillite ou tout autre document permettant d'établir la défaillance du débiteur.

<i>En milliers de CHF</i>	2019	2018
Créances résultant de livraisons et prestations	107 354	109 554
Acomptes reçus d'avance	(40 595)	(39 762)
Total des créances résultant de livraisons et prestations, brut	66 759	69 792
Provision pour créances douteuses	(4 667)	(3 918)
Total des créances résultant de livraisons et prestations, net	62 092	65 874
Mouvements de la provision pour créances douteuses		
Solde au 1er janvier	(3 918)	(5 333)
Dotations	(861)	(481)
Utilisations	173	213
Dissolution	-	1 886
Variation de périmètre	(61)	(203)
Solde au 31 décembre	(4 667)	(3 918)

NOTE 11

Immobilisations corporelles

Les terrains, les bâtiments, les machines et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de transformation des immeubles loués sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée de vie économique présumée et la durée résiduelle du bail. Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée. Les composants principaux d'un même actif corporel sont comptabilisés et amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée résiduelle des concessions et les durées de vie économique présumées suivantes :

	Nombre d'années
Bâtiments à usage du Groupe	20-40
Immeubles de placement	20-40
Centrales de production	25-80
Réseaux de distribution d'électricité	15-40
Machines, équipements, installations et outillage	6-15
Véhicules	3-8
Equipements informatiques	3-8

Les terrains ne sont amortis qu'en cas de perte de valeur ou soumis à un retour de concession.

Les équipements en cours de réalisation sont immobilisés et amortis à partir du mois de leur mise en service.

Si le Groupe est obligé de démanteler des centrales de production ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition, et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation.

Sont considérés comme immeubles de placement, les biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des rendements ou pour en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition après déduction des amortissements cumulés et sont compris dans les terrains et bâtiments.

Lors de chaque clôture annuelle, une analyse est réalisée afin de contrôler si des éléments indiquant une perte de valeur d'un actif existent. Une perte de valeur est immédiatement constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Par valeur recouvrable, nous entendons la plus grande des valeurs entre le prix de vente net et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement ou chaque fois que des indices de perte de valeur se présentent. Ces tests sont effectués sur la base d'une estimation des cash flows futurs résultant de l'utilisation et de la valeur de marché en cas de vente de ces actifs. Toutefois, les flux réels de trésorerie peuvent différer significativement des premières estimations.

En milliers de CHF

	Terrains et bâtiments	Installations de production d'énergie	Installations de distribution d'énergie	Autres im- mobilisations corporelles	Constructions en cours	Total
2019						
Coûts d'acquisition						
1er janvier	135 418	475 392	1 589 730	44 163	126 338	2 371 041
Acquisitions	6 417	7 348	30 743	4 563	61 757	110 828
Variation de périmètre	216	3 797		503		4 516
Désinvestissements	(884)	(1 482)	(8 746)	(1 797)		(12 909)
Transferts	606	14 531	43 507	81	(62 117)	(3 392)
Ecart de conversion		(2 132)	(12)	(14)	(8)	(2 166)
31 décembre	141 773	497 454	1 655 222	47 499	125 970	2 467 918
Amortissements cumulés						
1er janvier	70 302	214 754	933 338	35 681		1 254 075
Amortissements de l'exercice*	2 444	12 434	40 632	1 638		57 148
Variation de périmètre		450				450
Désinvestissements	1 038		(7 208)	(808)		(6 978)
Réévaluation			350			350
Transferts		(2 245)	61	74		(2 110)
Ecart de conversion		(772)	(10)	(5)		(787)
31 décembre	73 784	224 621	967 163	36 580		1 302 148
Valeurs nettes au 31 décembre	67 989	272 833	688 059	10 919	125 970	1 165 770
2018						
Retraité						
Coûts d'acquisition						
1er janvier	135 505	415 146	1 544 493	40 153	112 388	2 247 685
Acquisitions		5 217	25 926	5 071	49 663	85 877
Variation de périmètre	884	49 858	100	1 520		52 362
Désinvestissements	(971)	(1 325)	(5 658)	(2 705)		(10 659)
Transferts		7 923	24 882	139	(35 853)	(2 909)
Ecart de conversion		(1 427)	(13)	(15)	(2)	(1 457)
31 décembre	135 418	475 392	1 589 730	44 163	126 338	2 371 041
Amortissements cumulés						
1er janvier	67 256	193 670	899 266	34 666		1 194 858
Amortissements de l'exercice*	3 924	10 457	39 105	2 802		56 288
Variation de périmètre		11 222		393		11 615
Désinvestissements	(878)		(4 669)	(2 241)		(7 788)
Réévaluation			(350)			(350)
Transferts				68		68
Ecart de conversion		(595)	(14)	(7)		(616)
31 décembre	70 302	214 754	933 338	35 681		1 254 075
Valeurs nettes au 31 décembre	65 116	260 638	656 392	8 482	126 338	1 116 966

*voir note 7.

La valeur nette des immeubles de placements, comprise dans les terrains et bâtiments se monte à CHF 1.7 mio au 31.12.2019 et CHF 1.8 mio au 31.12.2018.

Aucun terrain non bâti n'est possédé au 31.12.2018 et au 31.12.2019.

NOTE 12**Immobilisations incorporelles et goodwill**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût initial et sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité suivante : Logiciels 5 ans.

Un test de dépréciation est effectué si des indices montrent que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur comptable. Lors de chaque clôture annuelle, une analyse est réalisée afin de contrôler si des éléments indiquant une perte de valeur d'un actif existent. Une perte de valeur est immédiatement constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Par valeur recouvrable, nous entendons la plus grande des valeurs entre le prix de vente net et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

En milliers de CHF

	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
2019			
Coûts d'acquisition			
1er janvier	50 615	4 202	54 817
Acquisitions	1 809	216	2 025
Transferts	3 259		3 259
Variation de périmètre			
Désinvestissements			
Ecart de conversion		(2)	(2)
31 décembre	55 683	4 416	60 099
Amortissements cumulés			
1er janvier	38 769	1 117	39 886
Amortissements de l'exercice*	5 292	385	5 677
Variation de périmètre			
Désinvestissements			
Ecart de conversion		(2)	(2)
31 décembre	44 061	1 500	45 561
Valeurs nettes au 31 décembre	11 622	2 916	14 538
2018 (retraité)			
Coûts d'acquisition			
1er janvier	46 334	3 003	49 337
Acquisitions	2 325	370	2 695
Transferts	2 977		2 977
Variation de périmètre		831	831
Désinvestissements	(1 021)		(1 021)
Ecart de conversion		(2)	(2)
31 décembre	50 615	4 202	54 817
Amortissements cumulés			
1er janvier	34 604	776	35 380
Amortissements de l'exercice*	4 641	323	4 964
Variation de périmètre		19	19
Désinvestissements	(476)		(476)
Ecart de conversion		(1)	(1)
31 décembre	38 769	1 117	39 886
Valeurs nettes au 31 décembre	11 846	3 085	14 931

*Voir note 7

Le goodwill issu de regroupements d'entreprises et d'investissements dans des sociétés associées représente la différence entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des actifs nets identifiables de la société acquise à la date de l'acquisition.

En milliers de CHF

Evolution théorique des goodwill:

	2019	2018 retraité
1er janvier	26 839	25 636
Acquisitions	5 731	1 272
Transferts		
Variation de périmètre		
Désinvestissements		
Ecart de conversion	(30)	(69)
31 décembre	32 540	26 839

Amortissements cumulés

1er janvier	14 619	12 098
Amortissements théoriques de l'exercice	2 628	2 521
31 décembre	17 247	14 619
Valeurs théoriques au 31 décembre	15 293	12 220

Impacts théoriques sur les capitaux propres:

Capitaux propres selon bilan	1 902 357	1 884 093
Activation théorique de la valeur comptable nette des goodwill	15 293	12 220
Capitaux propres théoriques	1 917 650	1 896 313

Impacts théoriques sur le bénéfice net:

Bénéfice net selon compte de résultat consolidé	36 430	54 119
Amortissements théorique de l'exercice	(2 628)	(2 521)
Bénéfice net théorique	33 802	51 598

Les goodwill sont enregistrés directement dans les capitaux propres à la date d'acquisition. Les conséquences d'une inscription théorique à l'actif et l'amortissement sur une durée de vie entre 5 et 20 ans auraient eu l'impact suivant sur les capitaux propres et le bénéfice net :

NOTE 13

Participations dans des sociétés associées

Cette rubrique est constituée principalement par la participation dans la société EOS Holding SA (29.7%) qui, elle-même, détient 31.4% d'Alpiq. Cette position est sensible tant aux variations du cours de l'Euro que du prix de l'énergie sur le marché de gros. Alpiq est notamment une société très active dans les activités de négoce sur les bourses internationales de l'énergie.

Le Groupe détient les participations suivantes dans les sociétés associées intégrées dans le périmètre de consolidation par la méthode de la mise en équivalence :

Evolution de la valeur au bilan	EOS Holding SA		Autres sociétés du Groupe	
	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité
1er janvier	460 058	467 250	60 190	60 597
Part au résultat net des sociétés associées	(20 720)	(5 707)	3 034	4 546
Dividendes reçus		(1 485)	(2 937)	(4 566)
Acquisition			1 355	
Désinvestissements				(387)
Variation de périmètre			(354)	
31 décembre	439 338	460 058	61 288	60 190

Bilan simplifié de EOS Holding SA

	2019	2018
Actifs courants	145 275	132 841
Actifs non courants	1 170 215	1 244 213
Passifs courants	44 924	40 595
Passifs non courants	230 903	247 763
Actifs nets, agrégés	1 039 663	1 088 696
Part aux capitaux propres de EOS Holding SA	439 338	460 058

NOTE 14

Autres immobilisations financières

Les valeurs de parts de sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote, ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable ou de contrôle conjoint, sont portées au bilan à leur prix d'acquisition avant de l'être à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les prêts octroyés sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

En milliers de CHF	2019	2018
Participations financières diverses	19 801	20 160
Prêts aux sociétés associées	45 930	45 923
Prêts à des tiers	728	764
Total des autres immobilisations financières	66 459	66 847

Les états financiers des sociétés associées établis selon d'autres normes que celles du Groupe sont ajustés pour les rendre comparables. La part aux capitaux propres d'EOS Holding SA présentée au bilan correspond à la quote-part des capitaux propres de cette dernière.

NOTE 15

Prévoyance professionnelle

Base et organisation de la prévoyance professionnelle

La Fondation de prévoyance Romande Energie (ci-après « la Fondation ») est une institution de prévoyance, légalement indépendante, qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982 (ci-après « LPP »). Les employeurs affiliés à la Fondation sont :

- Romande Energie SA
- Romande Energie Commerce SA
- Romande Energie Services SA
- Effitec SA

Plans de prévoyance

La Fondation gère une caisse de prévoyance distincte pour chaque employeur. Selon la législation suisse (LPP), les plans de prévoyance sont tous de type primauté des cotisations, le financement étant basé sur les cotisations versées par les assurés actifs et les employeurs calculées en fonction du salaire assuré. Chaque société a un plan de base spécifique pour la couverture de la rémunération fixe. Un plan complémentaire couvre la rémunération variable, il est identique pour chaque société.

L'état des avantages aux employés des plans de prévoyance est le suivant :

En milliers de CHF

Avantage/ Engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/ Découvert	Part économique du Groupe		Variation par rapport à l'exercice précédent	Cotisations de l'exercice 2019	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2019	2018			2019	2018
Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales	-	-	-	-	-	-	-
Plans de prévoyance	-	-	-	-	8 494	8 494	8 474
Total	-	-	-	-	8 494	8 494	8 474

En milliers de CHF

Réserve de contributions de l'employeur	Bilan au		Variation de l'exercice	Impact sur le compte de résultat	
	31.12.2019	31.12.2018		2019	2018
Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales	-	-	-	-	-
Plans de prévoyance	24 788	24 788	-	-	22 000
Total	24 788	24 788	-	-	22 000

En 2018, un versement de 22 mios a été effectué correspondant à cinq années de cotisations patronales.

La Fondation assume elle-même la couverture des risques vieillesse, décès et invalidité. Au 31 décembre 2019, le degré de couverture, correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance au sens de la LPP (évaluation selon la méthode dite statique), s'élève à 109.6% (2018 : 106%). Si un plan venait à présenter une sous-couverture, il existe plusieurs mesures de restructuration réglées par la LPP

Gestion des placements

En tant qu'organe suprême de la Fondation, le Conseil de fondation est responsable des placements. Le Conseil de fondation est composé de 5 représentants des employés et de 5 de l'employeur. La fortune de la Fondation sert exclusivement à couvrir ses engagements en cours et futurs. La politique de placement vise à optimiser la gestion des capitaux, afin d'atteindre les buts de prévoyance que la Fondation s'est fixée. Les objectifs en matière de politique de placements, à savoir, liquidité, sécurité et rendement doivent découler de manière cohérente des données et exigences actuarielles. Le Conseil de fondation définit l'allocation stratégique de la fortune de la Fondation, ainsi que les bandes de fluctuation autorisées en adéquation avec les buts de prévoyance. En outre, il s'assure que les principes de placement édictés selon la législation et ses directives de placement soient respectés.

NOTE 16**Emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à la valeur nominale. Les coûts de transaction correspondants sont comptabilisés à charge du compte de résultat.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts pour lesquels il existe un droit irrévocable de différer le remboursement à un terme supérieur à 12 mois sont classés dans les passifs non courants, tous les autres le sont dans les passifs courants.

<i>En milliers de CHF</i>	2019	2018
Dettes auprès des banques et autres établissements financiers	110 224	111 245
Autres engagements financiers à long terme	1 060	1 922
Total des emprunts	111 284	113 167
Part à court terme des emprunts à long terme	(100 343)	(943)
Total des emprunts à long terme	10 941	112 224

L'exposition du Groupe aux risques de changement de taux et de renouvellement des emprunts à la date de clôture est la suivante :

<i>En milliers de CHF</i>	2019	2018
Inférieure à 6 mois	343	943
Comprise entre 6 mois et 1 année	100 000	-
Comprise entre 1 année et 5 années	7 441	109 884
Plus de 5 années	3 500	2 340
Total des emprunts	111 284	113 167

Les emprunts ont des échéances fixes sans possibilité de remboursement anticipé. Les dettes financières contractées auprès des établissements bancaires le sont aux conditions du marché.

Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 2.12% (2018 : 2.15%). Les principaux emprunts contractés par le Groupe sont les suivants :

<i>En milliers de CHF</i>	Taux	Durée	Echéance	2019	2018
AVS	2.12%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
AVS	2.12%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
Total des emprunts				100 000	100 000

NOTE 17**Provisions**

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles sont portées au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant des provisions est évalué par la direction du Groupe, à la date de clôture, sur la base de la meilleure estimation possible des coûts nécessaires pour éteindre l'obligation. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques liés à cet engagement.

Provision pour contrats onéreux

La provision pour contrats onéreux dissocie la rentabilité commerciale d'une offre et la performance générée par la mise en œuvre de la stratégie d'approvisionnement. La rentabilité de chaque offre est analysée par année. La provision est calculée sur la base des flux de trésorerie sur la durée de chaque contrat. Le taux d'actualisation utilisé pour ce genre d'opérations est de 4.3%. Le Groupe s'attend à éteindre cette provision d'ici 2022.

En milliers de CHF

	Contrats onéreux	Démantèlement	Restructuration	Total
2019				
Solde au 1er janvier	297	509	1 752	2 558
Dotations	66		(127)	(61)
Effets d'actualisation	10	20		30
Utilisations	(137)	1	(185)	(321)
Dissolutions			(1 028)	(1 028)
Ecart de conversion		(17)		(17)
Solde au 31 décembre	236	513	412	1 161
Part à court terme des provisions	(188)		(328)	(516)
Total des provisions à long terme	48	513	84	645
2018				
Solde au 1er janvier	260	507		767
Dotations	57		1 752	1 809
Effets d'actualisation	10	20		30
Utilisations	(30)			(30)
Ecart de conversion		(18)		(18)
Solde au 31 décembre	297	509	1 752	2 558
Part à court terme des provisions	(143)		(584)	(727)
Total des provisions à long terme	154	509	1 168	1 831

Provision pour démantèlement

La provision pour démantèlement concerne les parcs éoliens de REF Eolien SAS. Elle est calculée sur la base des coûts effectifs de démantèlement prévus à l'échéance de chacun des parcs, selon les normes légales françaises. L'échéance la plus lointaine est 2035. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe pour ce domaine d'activité est de 3.9%.

Provision pour restructuration

Le Groupe Romande Energie se donne une nouvelle structure à compter du 1er janvier 2020, afin de pérenniser ses activités historiques et de développer ses nouveaux modèles d'affaires. Le Groupe a communiqué au cours de l'exercice 2018 un plan formalisé et détaillé, lequel précise notamment les activités et les employés concernés ainsi que l'impact identifié jusqu'en 2021. Les coûts estimés ont fait l'objet d'une provision constituée au cours de l'exercice 2018 incluant le coût des départs à la retraite anticipée pour un montant de KCHF 674. L'intégralité de ce coût a finalement été pris en charge par le Fonds de patronal du Groupe Romande Energie. Le solde de la provision au 31.12.2019 sera utilisé durant les deux prochains exercices.



NOTE 18**Capital-actions et actions en circulation**

Au 31 décembre 2019, le capital-actions émis de CHF 28.5 mios est constitué de 1'140'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune. Le montant prévu pour la distribution de dividendes se base sur le montant de la rubrique « réserves facultatives issues du bénéfice » de la société mère, Romande Energie Holding SA. Il est déterminé conformément aux prescriptions du Code suisse des obligations. Les fonds propres consolidés comprennent des réserves légales de CHF 104 mios (2018 : CHF 136 mios), qui ne sont pas distribuables.

Il existe une convention entre le canton de Vaud, des communes vaudoises, SIE SA et la Banque Cantonale Vaudoise.

Cette convention prévoit un droit de préemption réciproque en cas de vente des actions détenues par l'une ou l'autre de ces parties. Au 31 décembre 2019, les parties prenantes à cette convention détiennent ensemble 55.33% du capital-actions.

En cas d'acquisition d'actions propres, le total du montant payé et les coûts directement imputables à la transaction (nets d'impôts sur le bénéfice) sont déduits des fonds propres du Groupe jusqu'à l'annulation ou la vente ultérieure des titres. En cas de vente, le produit reçu, net des coûts directement imputables à la transaction (auxquels on ajoute l'effet fiscal de l'impôt sur le bénéfice), est attribué aux fonds propres du Groupe.

En %	2019	2018
Etat de Vaud *	38.60	38.60
Romande Energie Holding SA, Morges	7.64	9.54
Groupe E SA, Fribourg	6.29	6.07
Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	3.73	3.60
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne * / ***	3.05	3.05
Commune de Lausanne *	3.00	2.91
Autres actionnaires * / **	37.69	36.23

Sont considérés comme actionnaires importants, ceux détenant 3% et plus du capital-actions de Romande Energie Holding SA.

* Liés par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

** Dont 180 869 actions (15.9%) détenues par les communes vaudoises et SIE SA, liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

*** Dont 9 900 actions (0.9%) liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

Nombre d'actions en circulation

	2019	2018
Nombre total d'actions	1 140 000	1 140 000
Actions propres détenues par le Groupe	(87 065)	(108 740)
Actions en circulation	1 052 935	1 031 260

NOTE 19**Instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture sont évalués selon les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération couverte. Lorsque l'opération couverte n'a pas encore d'effet au bilan (couverture de flux de trésorerie futurs), l'instrument de couverture n'est pas comptabilisé et sa juste valeur, ainsi que toute variation de valeur sont présentés ci-dessous.

Par opposition, les contrats d'achat à terme d'énergie qui sont conclus pour des raisons d'optimisation du portefeuille Energie ou utilisés ultérieurement à des fins d'optimisation ainsi que tout autre instrument dérivé utilisé à des fins de négoce sont évalués à la juste valeur. Ils sont reconnus à l'actif ou au passif présentés dès que le Groupe est contractuellement lié à de tels instruments et les différences d'évaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment de leur constatation.

En milliers de CHF	Montants des contrats		Juste valeurs active		Juste valeurs passive		Valeurs portées au bilan	
	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité
Contrats de change à terme								
- Couverture de flux de trésorerie	19 600	50 137	43	1 459	308	256		
- Optimisation	32 629	25 080		11	803	177		
Contrats d'énergie à terme								
- Couverture de flux de trésorerie	11 133	3 888	540	3 059	220	1 442		
- Optimisation	17 808		1 451				1 451	
Total des instruments financiers dérivés	81 170	79 105	2 034	4 529	1 331	1 875	1 451	-

NOTE 20

Transactions et soldes avec les parties liées

Sont considérées comme parties liées, les entités avec influence notable sur le Groupe (Etat de Vaud), la Fondation de prévoyance Romande Energie, les membres du Conseil d'administration et de la direction, ainsi que les sociétés qui leur sont liées, et les sociétés associées.

Les parties liées sont approvisionnées en énergie à des conditions définies contractuellement. L'Etat de Vaud perçoit des redevances sur les concessions en liaison avec l'utilisation de la force hydraulique.

Sont considérées comme entités avec influence notable, les actionnaires qui possèdent 20% et plus du capital-actions de la société mère Romande Energie Holding SA.

Sont considérées comme des sociétés associées, les sociétés détenues à plus de 20%.

En milliers de CHF

		Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
Parties liées					
Entités avec influence notable sur le Groupe	2019	781	16 980	153	1 150
	2018	976	9 991	130	51
Sociétés associées	2019	11 886	49 805	2 022	2 199
	2018	6 908	42 915	1 320	788
Autres entités liées	2019	35 534	70 861	4 027	149
	2018	44 919	93 360	5 437	1 351

NOTE 21

Rémunérations, frais et charges de la Direction et du Conseil d'administration

En milliers de CHF

	2019	2018
Salaires fixes de la direction octroyés au cours de l'exercice	2 014	1 733
Part variable de la direction	1 193	1 145
Frais de représentation	131	125
Charges sociales de la direction (AVS, AC, caisse de pensions...)	672	623
Total rémunération, frais et charges sociales de la direction	4 010	3 626
Indemnités du Conseil d'administration (y.c. frais)	696	701
Charges sociales du Conseil d'administration (AVS, AC...)	47	44
Total rémunération, frais et charges sociales du Conseil d'administration	743	745

En 2019, la direction a été composée de 7.25 équivalents plein temps (2018 : 7.0 EPT). Les cotisations versées à la Fondation de prévoyance Romande Energie pour les membres de la direction sont de KCHF 328 (2018 : KCHF 352).

Le Conseil d'administration se compose de 11 membres ; identique à 2018.

Sont considérées comme des autres entités liées, les sociétés dont au moins un membre du Conseil d'administration ou de la direction de la société exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe. A celles-ci s'ajoutent les communes dont le syndic, maire ou municipal exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe. Les transactions réalisées avec des parties liées sont effectuées aux conditions contractuelles.

NOTE 22

Autres engagements futurs, engagements conditionnels, actifs et passifs éventuels

En milliers de CHF

	2019	2018
Garantie en faveur de tiers	28 474	33 640

Risques liés aux prises de position de l'EICom et leur interprétation juridique

Le Groupe Romande Energie est exposé à des modifications législatives qui pourraient avoir des impacts potentiels sur ses états financiers. En décembre 2017, les Chambres fédérales ont adopté la Loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques, qui modifie notamment l'article 6 al. 5 de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), entrée en vigueur le 1er juin 2019. Cette modification législative semble confirmer l'arrêt du Tribunal fédéral du 20 juillet 2016 (ATF 142 II 451) qui avait considéré que la pratique de l'autorité de régulation (EICom) était légale, mais pas la seule applicable. Cette pratique, contestée jusqu'ici par la branche électrique et dont les contours devront encore être précisés par la jurisprudence du Tribunal fédéral, consiste à utiliser un prix moyen d'approvisionnement pour ventiler les achats d'énergie sur les différents segments de clients. A noter que l'interprétation de l'art 6 al. 5 LApEI et les éléments entrant dans le calcul de la méthode du prix moyen ont été contestés dans le cadre d'un recours au Tribunal fédéral contre une décision rendue le 28 juin 2018 par le Tribunal administratif fédéral (cf. Arrêt A-1344/2015). La procédure devant le Tribunal fédéral est pendante à l'heure actuelle. Le Groupe Romande Energie applique une méthode qui s'écarte du modèle que l'EICom souhaite appliquer. Cependant, la méthode mise en place depuis 2009 par Romande Energie a été appliquée sans changement quel que soit les évolutions du prix de l'électricité. De plus, cette méthode avait aussi été présentée à l'EICom dans le passé.

Comparativement à l'année passée, la position du Groupe Romande Energie sur le plan juridique ne s'est pas détériorée. Le Groupe dispose de bons arguments pour défendre sa position.

L'EICom a aussi émis, en 2018 et 2019, les directives 3/2018 et 3/2019 qui définissent rétroactivement la rémunération (WACC) des investissements dans les ouvrages de production d'électricité par la force hydraulique. Romande Energie conteste aussi bien le niveau de WACC que son application rétroactive de même que cette Directive constitue en soi une base légale pour déployer les effets susmentionnés. Par conséquent, les comptes consolidés ne reflètent pas l'impact potentiel lié à cette Directive.

Au vu des incertitudes relatives à l'interprétation de l'article 6 de la LApEI par l'EICom, puis et éventuellement, par les différentes instances judiciaires dans le cadre d'un éventuel recours suite à une procédure administrative, les présents comptes annuels ne reflètent pas l'impact potentiel lié à cette modification étant donné que ce dernier n'est pas quantifiable. Le Groupe Romande Energie continuera de suivre les développements sur cette question dans les prochains mois et les incidences potentielles sur ses activités.

NOTE 23

Evénements postérieurs à la clôture

Approbation des comptes consolidés

Les comptes consolidés 2019 du Groupe Romande Energie ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 3 avril 2020. Un dividende de CHF 36.- par action sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de validation de cette proposition, le montant total des dividendes versés s'élèverait à CHF 37.9 mios, en prenant en compte les actions propres détenues par le Groupe.

Pandémie COVID-19

La pandémie de coronavirus ainsi qu'une diminution de la croissance économique attendue auront des répercussions sur les marchés et sur les activités du Groupe qui anticipe un recul sur certaines d'entre elles, sans pouvoir le quantifier à ce stade. Néanmoins, Romande Energie a la capacité de faire face à cette situation exceptionnelle, compte tenu de sa solidité financière et de son positionnement dans un domaine essentiel pour l'activité économique et sociétale.

Acquisition de 51% d'un parc solaire de 55GWh en France

Par contrat de vente d'actions signé le 27 mars 2020, le Groupe Romande Energie devient l'actionnaire, par l'intermédiaire de sa filiale Romande Energie France SAS, à hauteur de 51% de Groupement Solaire Cestas 2 SAS (GSC2) à Cestas (F). Cette société détient 4 des 25 tranches d'un parc solaire et représente une puissance de 48MW (sur un total de 300 MW) pour une production moyenne de 55GWh. Nos partenaires dans GSC2 sont EOS (CH) à 29% et Neoen (F) à 20%. Par cette opération, le Groupe Romande Energie double sa capacité solaire (de 24 à 48MW).

NOTE 24

Filiales et sociétés associées

	Activités principales	Devise	Capital-actions '000	Participations en %*	
				2019	2018
Filiales					
Romande Energie SA, Morges	E	CHF	36 150	100.0	100.0
Romande Energie Services SA, Morges	S	CHF	25 000	100.0	100.0
Bas-Valais Energie SA, Vouvry	E	CHF	19 898	72.0	72.0
Romande Energie Commerce SA, Morges	E	CHF	15 294	73.9	73.9
Eoliennes de Provence SA, Provence	E	CHF	6 000	60.0	60.0
Thermoréseau Avenches SA, Avenches 1)	E	CHF	2 377	-	100.0
CEVM Compagnie Energétique du Vallon de Morgins SA, Troistorrens 2)	E	CHF	1 500	85.7	-
Centrale Thermique de Gland SA, Gland	E	CHF	1 000	100.0	100.0
Arnon Emergie SA, Vuiteboeuf 3)	E	CHF	1 000	60.0	-
PolyForce SA, Bulle	S	CHF	300	100.0	100.0
Brent Energia SA, Brent 4)	E	CHF	400	-	100.0
Demierre Deschenaux SA, Oron 5)	S	CHF	240	100.0	-
Effitec SA, Morges	N	CHF	200	100.0	100.0
PolyTech SA, Bulle	S	CHF	100	100.0	100.0
AFCO Management SA, Renens 6)	S	CHF	100	100.0	-
Energie Renouvelable de l'Avançon SA, Bex	E	CHF	100	51.0	51.0
Neuhaus Energie SA, Echandens 1)	S	CHF	50	-	100.0
HD Energies Sàrl, Cugy 1)	S	CHF	20	-	100.0
Romande Energie France SAS, Paris	D	EUR	7 700	100.0	100.0
Centrale Hydroélectrique de Bar SAS, Paris 7)	E	EUR	2 091	95.0	100.0
REF Eolien SAS, Paris	E	EUR	600	100.0	100.0
Centrale Hydroélectrique de Meyronnes SAS, Meyronnes	E	EUR	150	100.0	100.0
Sociétés associées					
EOS Holding SA, Lausanne	D	CHF	324 000	29.7	29.7
Forces motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), Château-d'Oex	E	CHF	100 000	41.1	41.1
Sitel SA, Morges	N	CHF	20 850	33.3	33.3
Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA, Bourg-St-Pierre	E	CHF	8 000	36.0	36.0
Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex	E	CHF	7 095	39.0	39.0
Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA, Sembrancher	E	CHF	6 000	20.6	20.6
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne	E	CHF	5 000	36.6	36.6
Spontis SA, Avenches 8)	N	CHF	2 650	40.0	30.0
ThermorésÔ SA, Vinzel	E	CHF	2 500	40.0	40.0
neo technologies SA, Lausanne	N	CHF	2 000	48.9	48.9
EnergieÔ SA, Vinzel	E	CHF	2 000	25.0	25.0
Energie Solaire SA, Sierre	N	CHF	1 600	34.0	34.0
DransGrid SA, Orsières	E	CHF	1 200	50.0	50.0
Avançon Energie SA, Vionnaz	E	CHF	1 000	35.0	35.0
VO RE-Nouvelable SA, Orbe 9)	E	CHF	1 000	50.0	50.0
MBR SA, Massongex 10)	E	CHF	1 000	33.3	-
Agrogaz Lignerolle SA, Lignerolle	E	CHF	800	40.0	40.0
enersuisse SA, Dietikon	N	CHF	600	33.3	33.3
Gazobois SA, Cossonay-Ville	E	CHF	120	50.0	50.0
Energie Renouvelable Vouvry SA, Vouvry	E	CHF	100	35.0	35.0
St-Gingolph Energia SA, St-Gingolph	E	CHF	100	25.0	25.0

Activités principales :

- E) Production, distribution et vente d'énergie
- D) Détentions de participations
- S) Services énergétiques
- N) Autres

* Le pourcentage de droits de vote est identique au taux de participation. A l'exception de la société des Forces motrices de l'Avançon SA et de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA pour lesquelles le pourcentage de droits de vote est de respectivement de 37.3 % et de 24.7 %.

1) Par contrats de fusion des 27 et 30 mai 2019, Romande Energie Services SA a fusionné et absorbé ses filiales Neuhaus Energie SA, HD Energies Sàrl et Thermoréseau Avenches SA avec effet rétroactif au 1er janvier 2019. La société reprenante détenant l'ensemble des actions des sociétés transférantes, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions.

2) Par contrat d'achat d'actions avec effet au 1er janvier 2019, le Groupe a acquis 85.7% de la société CEVM Compagnie Energétique du Vallon de Morgins SA. Le but de cette dernière est la production, la distribution et la vente d'énergie produite à partir de déchets de bois. La société est dotée d'un capital-actions de KCHF 1'500.

3) Par convention d'actionnaires du 13 novembre 2019, le Groupe a souscrit avec effet au 2 décembre 2019, 60% du capital-actions de la société Arnon Energie SA. Le but de la société est la construction et l'exploitation de la centrale hydroélectrique de l'Arnon. La société est dotée d'un capital-actions de KCHF 1'000.

4) Le 15 mai 2019, Romande Energie SA a fusionné et absorbé sa filiale Brent Energia SA avec effet rétroactif au 1er janvier 2019. La société reprenante détenant l'ensemble des actions de la société transférante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions.

5) Par contrat d'achat d'actions avec effet au 1er janvier 2019, le Groupe a acquis 100% de la société Demierre Deschenaux SA. Le but de cette dernière est l'exploitation d'une entreprise d'électricité, d'installations électriques, d'électroniques, de télécommunications et d'évolution technologique. La société est dotée d'un capital-actions de KCHF 240.

6) Par contrat de vente d'action du 30 août 2019 avec effet au 1er octobre 2019, le Groupe a acquis 100% de la société AFCO Management SA. Le but de la société est la planification de management et de réalisation de tous travaux de construction et la fourniture de services spécialisés. La société est dotée d'un capital-actions de KCHF 100.

7) Dans le cadre de la promesse unilatérale de cession de titres signée le 23 juillet 2019, le bénéficiaire a exercé son option d'achat de 5% du capital-actions de la société Centrale Hydroélectrique de Bar SAS. Le taux de détention du Groupe est désormais de 95%.

8) Par convention du 25 novembre 2019, le Groupe a acquis 10% supplémentaires de la société Spontis SA. Le but de la société est la fourniture de services dans le domaine de la logistique. La société est dotée d'un capital-actions de KCHF 2'650.

9) Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2019, la société VO RE-Nouvelable SA a effectué une augmentation de capital-actions de KCHF 200 et porte ainsi le nouveau capital-actions à KCHF 1'000. Le Groupe possède 50% du capital-actions de la société.

10) Par acte de fondation du 29 août 2019, le Groupe a souscrit 33.33% de la société MBR SA. Le but de la société est l'utilisation de la force hydraulique du Rhône. La société est dotée d'un capital-actions de KCHF 1'000.



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Rapport sur l'audit du groupe

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Romande Energie Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, le compte de résultat consolidé, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 56 à 85) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe ». Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Éléments clés de l'audit	Procédures d'audit en réponse à ces éléments clés
<p>Délimitation du chiffre d'affaires énergie pour les clients particuliers</p> <p>Une grande partie du chiffre d'affaires énergie est réalisée avec des clients particuliers qui sont facturés annuellement sur la base d'un relevé de compteur réalisé tout au long de l'année. Le chiffre d'affaires réalisé entre la date du dernier relevé et le 31 décembre est comptabilisé sur la base de l'énergie injectée dans le réseau, valorisée à un prix moyen, sous déduction des pertes réseau estimées. Ce chiffre d'affaires ainsi déterminé pourrait différer des valeurs effectives.</p> <p>Etant donné les estimations faites par la Direction du Groupe pour déterminer le chiffre d'affaires énergie pour les clients particuliers et la volatilité de ce dernier en cas de changements d'hypothèses, la délimitation du chiffre d'affaires pour les clients particuliers est considérée comme un élément clé de l'audit.</p> <p>Se référer aux principes comptables et aux informations dans les notes 5 et 10.</p>	<p>Nous avons effectué des tests de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles dans le processus de facturation aux clients particuliers. Nous avons aussi testé l'efficacité des contrôles mis en place dans ce processus.</p> <p>En plus des examens analytiques, nous avons revu la méthodologie et effectué une analyse critique des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer le chiffre d'affaires correspondant à l'énergie livrée non facturée.</p>
<p>Evaluation de la participation dans la société associée EOS Holding SA</p> <p>Le Groupe Romande Energie détient une participation de 29.7% dans la société EOS Holding SA qui, elle-même, détient 31.4% d'Alpiq. Cette position, qui s'élève à CHF 438 millions, est sensible aux variations du prix de l'énergie sur le marché de gros et des taux de changes, Alpiq étant une société active sur le marché international.</p> <p>L'évaluation de la participation dans la société associée EOS Holding SA dépend d'une part des résultats de cette société, comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et d'autre part de l'évaluation d'Alpiq faite par la Direction du Groupe Romande Energie dans le cadre du test de dépréciation annuel.</p> <p>L'évaluation de la participation dans la société associée EOS Holding SA est considérée comme un élément clé de l'audit étant donné que les hypothèses utilisées pour le test de dépréciation d'Alpiq reposent sur des estimations, qui de par leur nature sont incertaines, mais aussi de par l'importance significative de la balance EOS Holding SA au regard des états financiers consolidés dans leur ensemble.</p> <p>Se référer aux principes comptables et aux informations dans la note 13.</p>	<p>Nous avons effectué des tests de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles dans le processus de bouclage relatif à l'évaluation de la participation EOS Holding SA.</p> <p>Sur la base des comptes de EOS Holding SA, nous avons vérifié la correcte comptabilisation de cette participation selon la méthode de la mise en équivalence.</p> <p>Nous avons également revu la méthodologie et effectué une analyse critique des hypothèses utilisées pour le test de dépréciation effectué par la direction pour Alpiq.</p>

Éléments clés de l'audit	Procédures d'audit en réponse à ces éléments clés
<p>Evaluation des ouvrages de production hydraulique</p> <p>La valeur comptable des immobilisations corporelles correspondantes s'élève à CHF 124 millions. Une revue annuelle d'indicateurs de perte de valeur est effectuée par la direction du Groupe Romande Energie. En cas d'indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation est aussi effectué.</p> <p>Pour les ouvrages de production hydraulique, un test de dépréciation est effectué au moins une fois par année sur la base d'une estimation des cash-flows futurs. Les flux financiers effectifs peuvent différer significativement des estimations.</p> <p>L'évaluation des ouvrages de production hydraulique est considérée comme un élément clé de l'audit étant donné que les hypothèses utilisées par la Direction du Groupe Romande Energie pour le test de dépréciation reposent sur des estimations de flux financiers futurs, qui de par leur nature sont incertaines, mais aussi en raison de l'importance de ces balances au regard des états financiers consolidés dans leur ensemble.</p> <p>Se référer aux principes comptables et aux informations dans la note 11.</p>	<p>Nous avons effectué des tests de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles dans le processus de gestion des immobilisations corporelles (règles d'activation, de mise en service et d'amortissement).</p> <p>En plus des examens analytiques de substance réalisés sur les valeurs nettes comptables et la charge d'amortissement, nous avons testé par échantillonnage l'acquisition et la cession d'immobilisations corporelles correspondantes.</p> <p>Pour les ouvrages de production hydraulique, nous avons également, avec l'aide de nos experts en évaluation, revu la méthodologie appliquée et effectué une analyse critique des hypothèses utilisées par la direction pour le test de dépréciation annuel effectué.</p>

Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels, du rapport sur les rémunérations, des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés

ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/dynasite.cfm?dsmid=512932>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

Deloitte SA


Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Jonathan Markus
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 3 avril 2020

COMPTES ANNUELS DE ROMANDE ENERGIE HOLDING SA

Compte de résultat

au 31 décembre 2019

En milliers de CHF	2019	2018
Produits		
Produits financiers	23 901	65 272
Autres produits	2 740	2 729
Total des produits	26 641	68 001
Charges opérationnelles		
Autres charges d'exploitation	(1 708)	(1 380)
Charges financières	(5 117)	(4 889)
Total des charges opérationnelles	(6 825)	(6 269)
Résultat avant impôts	19 816	61 732
Impôts sur le bénéfice	(604)	(1 689)
Bénéfice net de l'exercice	19 212	60 043

Bilan

au 31 décembre 2019

En milliers de CHF	Note	31.12.2019	31.12.2018
ACTIFS			
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		254 644	270 487
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		45	43
Créances et autres actifs circulants avec les parties liées		161 244	345 894
Autres créances à court terme		41 771	62 570
Actifs de régularisation		53	289
Total de l'actif circulant		457 757	679 283
Immobilisations financières		381 650	189 095
Participations		249 961	241 287
Immobilisations corporelles		17 722	9 713
Total de l'actif immobilisé		649 333	440 095
Total des actifs		1 107 090	1 119 378
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		46	239
Dettes et autres passifs à court terme avec les parties liées		29 972	52 721
Dettes à court terme portant intérêt	5	100 000	-
Autres dettes à court terme		4 307	3 028
Passifs de régularisation		1 384	1 937
Total des capitaux étrangers à court terme		135 709	57 925
Dettes à long terme portant intérêt	5	4 000	100 000
Provisions et postes analogues prévus par la loi		12 000	12 000
Total des capitaux étrangers à long terme		16 000	112 000
Total des passifs		151 709	169 925
Capital-actions		28 500	28 500
Réserve légale issue du bénéfice		5 859	5 859
Réserves facultatives issues du bénéfice		991 293	1 009 207
Propres parts du capital	2	(70 271)	(94 113)
Total des capitaux propres		955 381	949 453
Total des passifs et des capitaux propres		1 107 090	1 119 378

Annexe aux comptes annuels

NOTE 1

Principes comptables appliqués

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). La société n'emploie aucun collaborateur. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

Bâtiment à usage du Groupe : 20-40 ans

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers au moment où ils ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les participations et les immobilisations financières sont évaluées individuellement.

NOTE 2

Actions propres

	2019		2018	
	Nombre d'actions	CHF '000	Nombre d'actions	CHF '000
Etat au début de l'exercice	108 740	94 113	108 740	94 113
Mouvement	(21 675)	(23 842)	-	-
Etat en fin d'exercice	87 065	70 271	108 740	94 113

NOTE 3

Cours de conversion appliqués et monnaie fonctionnelle

Les comptes de la société sont établis en CHF, les opérations en monnaies étrangères font l'objet d'un calcul de réévaluation au 31 décembre de l'année en cours.

Les cours de réévaluation appliqués sont les suivants :
EUR 1 = CHF 1.093
USD 1 = CHF 0.983

NOTE 4

Engagements divers

La société fait partie d'un groupe TVA. Elle est par conséquent débitrice solidaire envers l'administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des autres membres du Groupe.

Le Groupe, par l'intermédiaire de Romande Energie Holding SA, a émis une garantie de EUR 19.7 mios (identique à 2018) en faveur d'un fournisseur d'équipements de production d'électricité afin de couvrir les paiements convenus contractuellement entre sa filiale Romande Energie SA et le fournisseur.

Romande Energie Holding SA a émis une garantie parentale en faveur de la Société Générale à Paris pour un montant de EUR 0.4 mio (identique à 2018). Celle-ci couvre d'éventuels non-paiements de sa société fille REF Eolien SAS dans le cadre de la garantie en faveur de la Préfecture du Finistère concernant la remise en état après exploitation d'un site industriel.

Dans le cadre de la création de la société Agrogaz Lignerolle SA, le Groupe, par l'intermédiaire de Romande Energie Holding SA, a émis plusieurs garanties pour un total de CHF 4.6 mios (identiques à 2018) afin de couvrir les prêts octroyés à la société pour le financement de la construction des installations de production. Ces prêts émanent d'un institut bancaire et des fonds agricoles fédéraux et cantonaux.

D'autres garanties pour un montant total de CHF 5.1 mios ont été données.

NOTE 5

Emprunts

En milliers de CHF	Taux	Durée	Echéance	2019	2018
AVS	2.12%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
AVS	2.12%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
Banque Cantonale de Fribourg	2.25%	2019-2023	07.05.2023	500	-
Banque Cantonale de Fribourg	2.27%	2019-2025	30.09.2025	1 500	-
Banque Cantonale de Fribourg	1.75%	2019-2027	30.06.2027	2 000	-
Total des emprunts				104 000	100 000

NOTE 6

Honoraires versés à l'organe de révision

En milliers de CHF	2019	2018
Prestations en matière de révision	67	83
Total des honoraires versés à l'organe de révision	67	83

NOTE 7

Rémunérations et charges sociales des membres du Conseil d'administration et de la direction

Les rémunérations et les charges sociales des membres du Conseil d'administration et de la direction sont présentées dans le rapport sur les rémunérations, conformément aux dispositions de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Il n'existe pas de droits d'options ou de conversion détenus par le Conseil d'administration ou la direction au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

L'état de la détention d'actions se présente comme il suit :

Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration :	20 actions	< 1 %
Nombre d'actions détenues par les membres de la direction :	0 action	0%

NOTE 8

Principales participations

	But	Devise	Capital-actions	Participations en %*	
			'000	2019	2018
Romande Energie SA, Morges	1)	CHF	36 150	100.0	100.0
Bas-Valais Energie SA, Vouvry	1)	CHF	19 898	72.0	72.0
Romande Energie Services SA, Prévèrenge	2)	CHF	25 000	100.0	100.0
Romande Energie Commerce SA, Morges	1)	CHF	15 294	73.9	73.9
Romande Energie France SAS, Paris	2)	EUR	7 700	100.0	100.0
Sitel SA, Morges	2)	CHF	20 850	33.3	33.3
Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA, Sembrancher	1)	CHF	6 000	20.6	20.6
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne	1)	CHF	5 000	36.6	36.6
ThermorésÔ SA, Vinzel	1)	CHF	2 500	40.0	40.0

Activités principales :

- 1) Production, distribution et vente d'énergie
- 2) Autres

* Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA pour laquelle le pourcentage de droits de vote est de 24.7%.

NOTE 9

Actionnaires importants

En %	2019	2018
Etat de Vaud	38.60	38.60
Romande Energie Holding SA, Morges	7.64	9.54
Groupe E SA, Fribourg	6.29	6.07
Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	3.73	3.60
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne	3.05	3.05
Commune de Lausanne	3.00	2.91

Sont considérés comme actionnaires importants, ceux détenant 3% et plus du capital-actions de Romande Energie Holding SA.

NOTE 10

Evénements postérieurs à la clôture

Pandémie COVID-19

La pandémie de coronavirus ainsi qu'une diminution de la croissance économique attendue auront des répercussions sur les marchés et sur les activités de Romande Energie Holding SA qui anticipe un recul sur certaines d'entre elles, sans pouvoir le quantifier à ce stade. Néanmoins, Romande Energie Holding SA a la capacité de faire face à cette situation exceptionnelle, compte tenu de sa solidité financière et de son positionnement dans un domaine essentiel pour l'activité économique et sociétale.

Proposition de répartition du bénéfice au bilan

au 31 décembre 2019

En milliers de CHF

	31.12.2019
Report de l'exercice précédent	968 167
Dividendes retenus sur actions propres (art. 659a CO)	3 914
Bénéfice net de l'exercice	19 212
Bénéfice au bilan	991 293
Propres parts du capital	(70 271)
Montant à disposition de l'assemblée générale	921 022
Dividende de CHF 36.- par action	41 040
Solde à reporter à nouveau	950 253
Total	991 293

* La réserve générale ayant atteint 20% du capital-actions, il est suggéré de renoncer à toute nouvelle attribution.

Au nom du Conseil d'administration

Le président, Guy Mustaki

Le directeur général, Christian Petit

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Romande Energie Holding SA, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 90 à 95) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/dynasite.cfm?dsmid=512932>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jonathan Markus
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 3 avril 2020

CALENDRIER

7 mai 2020

Clôture du Registre des actions

19 mai 2020

118^e Assemblée générale ordinaire

22 mai 2020

Date de négoce ex-dividende

25 mai 2020

Record-date (date critère)

3 septembre 2020

Résultats du 1^{er} semestre 2020

Avril 2021

Publication du rapport de gestion 2020

Mai-juin 2021

119^e Assemblée générale ordinaire

CONTACTS

Relations avec les médias

Michèle Cassani, responsable de la communication

T +41 21 802 95 67

michele.cassani@romande-energie.ch

Relations avec les investisseurs

René Lauckner, trésorier

T +41 21 802 95 24

rene.lauckner@romande-energie.ch

Corporate governance

Valentine Maire, secrétaire générale a.i.

T +41 21 802 97 58

valentine.maire@romande-energie.ch

ÉDITEUR

Romande Energie Holding SA

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

T +41 21 802 91 11

F +41 21 802 95 95

www.romande-energie.ch

Imprimé au sein de Romande Energie Holding SA,
sur du papier issu de sources responsables



GROUPE ROMANDE ENERGIE

Romande Energie SA

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

T +41 21 802 91 11

F +41 21 802 95 95

www.romande-energie.ch